

—  
NOTE  
—



# Alpes 2030 : un héritage à construire dès aujourd'hui

JUIN 2026



## Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lequel il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



## Préambule

Les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 constituent un rendez-vous majeur pour notre région, pour les territoires de montagne qui l'accueilleront, mais également pour l'ensemble des acteurs économiques, sociaux, environnementaux et institutionnels qui contribuent à son développement.

Le débat sur l'opportunité d'accueillir ces Jeux appartient au passé. Les décisions ont été prises. Le temps est venu de s'interroger sur les conditions de leur réussite et plus encore sur l'héritage qu'ils laisseront aux générations futures.

Dans un contexte marqué par les transitions climatiques, économiques, démographiques et sociétales, les Jeux constituent un révélateur mais aussi un accélérateur. Ils interrogent notre modèle de développement, l'avenir de la montagne, les mobilités, l'emploi, la formation, le logement, l'innovation, la santé, les pratiques sportives...

A travers ces enjeux se dessine une question centrale : comment faire en sorte que l'investissement collectif consenti aujourd'hui produise des bénéfices durables pour les territoires, les habitants, les générations futures ?

Fidèle à sa vocation de lieu de dialogue, d'expertise et de prospective, le CESER a mobilisé l'ensemble de ses commissions afin de croiser les regards, d'identifier les opportunités mais également les points de vigilance qui devront accompagner la préparation des Jeux. Cette contribution collective n'a pas pour ambition d'apporter des réponses définitives. Elle vise à ouvrir des voies, éclairer les choix à venir, nourrir le débat public dans un esprit de responsabilité et d'intérêt général.

L'ambition des Alpes 2030 ne pourra se mesurer uniquement à la réussite de l'événement sportif.

Elle devra se mesurer aussi à la capacité à créer de la valeur durable pour les territoires, à renforcer leur résilience, à favoriser leur cohésion et à accompagner les transitions déjà engagées. Elle devra également se traduire par une attention constante aux conditions de vie des habitants, à l'équilibre entre les territoires et à la préservation des ressources.

Parce que la réussite des Alpes 2030 se jouera dans notre capacité collective à faire de cet événement un levier d'avenir pour toute la région.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes



NOTE

2026-08



# SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>9</b>
<b>Description de l'évènement.....</b>	<b>11</b>
<b>Conjuguer .....</b>	<b>15</b>
<b>Sport et dérèglement climatique.....</b>	<b>16</b>
▶ Etat des lieux et contexte.....	16
La montagne face au changement climatique.....	16
Un modèle économique des stations fortement dépendant de la neige.....	16
Un modèle olympique traditionnel et paradoxal.....	17
Une adaptation déjà engagée dans certaines stations : comment mieux les valoriser ?.....	17
▶ Attentes, points de vigilance, questionnements du CESER .....	18
Vers un nouveau récit autour de l'hiver en montagne .....	18
Vers une adaptation des pratiques sportives .....	19
<b>Environnement .....</b>	<b>22</b>
▶ Contexte .....	22
▶ Principes, enjeux et initiatives.....	23
▶ Attentes, points de vigilance, questionnements du CESER .....	24
Héritage environnemental : biodiversité et ressource en eau.....	24
Aménagement, foncier et questions sociales .....	25
Gouvernance, information et sensibilisation.....	25
<b>Economie, emploi et innovation .....</b>	<b>26</b>
▶ Principes, enjeux et initiatives.....	26
▶ Attentes, points de vigilance, questionnements du CESER .....	28
Comment les Jeux peuvent-ils être vecteur de diversification des activités ?.....	28
La saisonnalité.....	28
La charte : un levier à décliner au plan local .....	29
Quels effets sur les autres montagnes d'Auvergne-Rhône-Alpes ? .....	29
<b>Compétences, formations, tremplins.....</b>	<b>30</b>
▶ Etat des lieux et contexte de l'emploi et de la formation pendant et pour les JO Alpes 2030.....	30
▶ Attentes, points de vigilance, questionnements du CESER .....	31
Valoriser et reconnaître les compétences et l'expérience .....	31
Promouvoir et/ou développer des parcours de formations qualifiants et adaptés .....	32



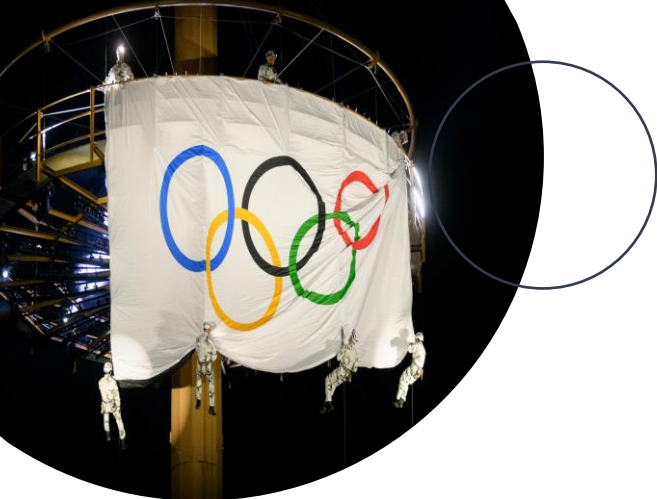
# SOMMAIRE

Faire des Jeux un levier d'insertion des jeunes, des publics éloignés de l'emploi et des personnes en situation de handicap	33
Développer l'attractivité et la connaissance des métiers liés à la montagne	34
<b>Structurer</b>	<b>35</b>
<b>Mobilité, infrastructures, numérique</b>	<b>36</b>
▶ Contexte et état des lieux	36
▶ Attentes, points de vigilance, questionnements du CESER	37
Accessibilité nationale et internationale	37
Accessibilité universelle	37
Intermodalité et gestion des flux	38
Transition écologique des mobilités	38
Numérique, levier de transformation des mobilités et des territoires	39
<b>Inclusion sociale, logement et santé</b>	<b>40</b>
▶ Dans le domaine de la santé	40
Enjeux	40
Points de vigilance	40
▶ Dans le domaine du logement	41
Enjeux	41
Points de vigilance	41
▶ Dans le domaine social	42
Inclusivité	42
Saisonniers	42
<b>Impact budgétaire</b>	<b>44</b>
▶ Contexte : en mars 2026, le processus inachevé du montage financier	44
▶ Attentes, points de vigilance, questionnements du CESER	45
▶ Observations finales	47
<b>Rayonner</b>	<b>49</b>
<b>Rayonnement international</b>	<b>50</b>
▶ Valoriser l'image du territoire	50
▶ Bien accueillir pendant les JOP 2030	51
La qualité d'accueil	51
La capacité d'accueil	52
<b>Alimentation, terroir, jeunesse</b>	<b>53</b>
▶ Contexte	53



▶ L'approvisionnement alimentaire des jeux .....	53
L'héritage des Jeux.....	53
L'approvisionnement alimentaire des sites olympiques .....	54
Vitrine du terroir.....	54
L'expérience territoriale .....	54
La communication .....	54
▶ Créer des outils à destination de la jeunesse à mobiliser avant, pendant et après les JOP 2030.....	55
<b>Enseignement supérieur, recherche et innovation.....</b>	<b>56</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>59</b>
<b>Annexe.....</b>	<b>60</b>
<b>Annexe : Charte Sociale, Economique et Environnementale des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes françaises 2030.....</b>	<b>60</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>67</b>
<b>Glossaire .....</b>	<b>69</b>
<b>Contributeurs .....</b>	<b>70</b>
<b>Remerciements .....</b>	<b>74</b>
<b>Déclaration des groupes.....</b>	<b>76</b>
<b>Amendement.....</b>	<b>89</b>
<b>Résultats des votes (amendement) .....</b>	<b>90</b>
<b>Résultats des votes (note).....</b>	<b>99</b>
<b>Contacts.....</b>	<b>108</b>





# Introduction

## Contexte

Les Alpes françaises ont été choisies par le Comité International Olympique (CIO) pour organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 (JOP 2030). Cette candidature a été rendue possible par la volonté concertée de l'Etat et des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur. Au-delà de l'organisation de cet événement et de ses retombées de court terme, la question de l'héritage que ces Jeux vont laisser dans les mémoires collectives et les dynamiques territoriales, ainsi que la capacité à accélérer les transitions doit être une préoccupation majeure.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a, dès l'origine, affirmé sa volonté de s'emparer pleinement de la question de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 en l'intégrant dans ses orientations stratégiques et ses décisions successives. Le rapport de candidature adopté en octobre 2023 mettait déjà en avant l'opportunité de fédérer les acteurs des territoires de montagne autour d'une ambition commune, tout en portant une vision renouvelée d'une montagne à la fois dynamique et respectueuse de l'environnement.

Cette exigence se retrouve dans les orientations confiées au Comité d'organisation<sup>1</sup>(COJOP) qui visent à faire des Jeux un levier de transformation des massifs alpins, en associant étroitement les acteurs locaux et en renforçant l'impact territorial, sociétal et sportif de l'événement. Elle s'est également traduite par des mesures destinées à maximiser les retombées économiques régionales<sup>2</sup>, notamment à travers la promotion d'une « préférence régionale » et la mobilisation du tissu économique local. Plusieurs initiatives sont déjà portées sur le territoire,<sup>3</sup> illustrant sa capacité à se positionner comme un laboratoire d'innovations contribuant à un héritage durable pour les territoires de montagne.

Les Jeux olympiques répondent, à travers la Charte olympique, à un système de valeurs qui se veut porteur de sens et vise à travers un événement sportif de portée mondiale à promouvoir les fondamentaux du mouvement olympique. Celui-ci repose sur trois valeurs : l'excellence, le respect et l'amitié. Ce socle universel a pour objectif de promouvoir le sport, la culture et l'éducation en vue d'un monde meilleur.

Cette volonté s'exprime notamment avec la trêve olympique, inspirée des Jeux olympiques de l'Antiquité. Avant chaque Jeux, le CIO émet le souhait d'un cessez-le-feu dans le monde entier une semaine avant le début des Jeux olympiques à une semaine après la fin des Jeux paralympiques.

## Enjeux

Si l'objectif de cette note est de développer dans chacune des thématiques travaillées la notion d'héritage, en préalable, quelques enjeux communs à l'ensemble des réflexions méritent d'être mis en exergue. En effet, le CESER considère que l'organisation d'une manifestation sportive de cette ampleur doit prendre en considération l'ensemble des secteurs directement ou indirectement concernés par les Jeux et ainsi maximiser les potentialités offertes en vecteurs de transformations et de dynamiques nouvelles, qu'elles soient économiques, sociales et environnementales pour le territoire régional.

Auvergne-Rhône-Alpes étant principalement marquée par une part très importante de la montagne (70 %), l'évolution du modèle de la montagne est donc particulièrement impactant pour la région. Bien entendu, l'ensemble du territoire n'est pas concerné directement par les épreuves olympiques, pour autant la tenue d'une telle manifestation est l'occasion de rendre possible des expérimentations, des pratiques

<sup>1</sup> Cf. Rapport adopté en Commission Permanente du 28/03/2025.

<sup>2</sup> Cf. la délibération consacrée à la préférence régionale adoptée en Assemblée plénière du 2 avril 2026.

<sup>3</sup> Mountain Planet, France Bois 2030.

dont le rayonnement doit irriguer l'ensemble des territoires. Particulièrement exposés aux évolutions climatiques, ce sont des territoires fragiles dont le besoin de préservation - notamment de la biodiversité - est important. Pour autant, ces espaces doivent rester accessibles au plus grand nombre et permettre à chacun d'y vivre, d'y travailler ou d'y séjourner.

En effet, le réchauffement - plus rapide qu'en plaine - se traduit déjà par une diminution de l'enneigement, une pression accrue sur la ressource en eau et une fragilisation des écosystèmes. Face à ces mutations, les Jeux interrogent la capacité collective à adapter les pratiques, à transformer les modèles touristiques et à promouvoir une montagne plus résiliente, sobre et diversifiée. Ils constituent ainsi à la fois un révélateur des vulnérabilités et une opportunité d'accélérer la transition écologique, en orientant l'héritage vers des équilibres durables entre activités humaines et préservation des milieux.

L'organisation de ces Jeux est également l'occasion de susciter l'envie des sports de nature, d'attirer les jeunes à la montagne et d'en montrer un autre visage notamment dans ce contexte de dérèglement climatique, impactant directement les sports d'hiver. Le sport comme vecteur de citoyenneté et d'inclusion est également un objectif qui doit être promu.

Un événement comme les JOP expose un territoire aux yeux du monde. L'opportunité de rayonner est considérable mais une condition à cela : le devoir d'exemplarité doit irriguer l'ensemble des réflexions et actions, lors de l'événement, mais également montrer la capacité du territoire à apporter des réponses concrètes et conduire à un véritable effet d'entraînement permettant l'adaptation des territoires aux mutations de long terme.

## Questions

Dans ce contexte, et à l'instar de la contribution déjà proposée par le CESER Région Sud<sup>4</sup>, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes souhaite apporter sa propre analyse et préciser sa vision des conditions de réussite et des retombées attendues d'un tel événement pour le territoire régional.

L'ambition de ce rapport est de faire entendre la voix de la société civile sur ce qu'elle souhaite conserver, valoriser et construire à travers ces Jeux. La volonté du CESER Auvergne-Rhône-Alpes est de mener une réflexion commune pour aboutir à des Jeux porteurs d'un héritage durable pour nos territoires, ceux qui y vivent et y travaillent, et ainsi en faire un levier de transformation au service des habitants et des générations futures.

**Ainsi, quel héritage voulons-nous construire à travers un tel événement ?**

**Quels effets durables et inclusifs souhaitons-nous pour les territoires alpins mais aussi pour l'ensemble de notre région ?**

**Quels effets d'entraînement de ces Jeux ?**

## Démarche

Pour y répondre, le CESER a mené un travail inédit en mobilisant l'ensemble des commissions thématiques, en parallèle de leurs travaux en cours. Ainsi, les commissions ont choisi un angle d'étude à partir de leurs périmètres respectifs afin d'obtenir des réflexions complémentaires et d'englober le plus largement possible les enjeux d'un événement d'une telle ampleur.

Les travaux ainsi produits ont ensuite été agrégés dans ce document collectif, portant une vision partagée de ce que les JOP 2030 peuvent apporter à court, moyen et long terme à la région Auvergne-Rhône-Alpes et à ses habitants.

Au croisement des enjeux économiques, environnementaux, sociaux, sportifs et territoriaux, l'héritage des JOP 2030 se décline autour de trois orientations majeures et complémentaires :

- **Conjuguer** les transitions et les acteurs,
- **Structurer** durablement les dynamiques territoriales,
- **Rayonner** au-delà des frontières régionales.

<sup>4</sup> Pour des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 fédérateurs pour la Région Sud- Avis du CESER Région Sud 24 janvier 2025.

# Description de l'évènement

Les Jeux olympiques d'hiver se dérouleront du 1<sup>er</sup> au 17 février 2030, suivis des Jeux paralympiques du 1<sup>er</sup> au 10 mars 2030. Les épreuves devraient être organisées équitablement entre les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Du lac Léman à la mer Méditerranée, dans le projet initial, les sites devaient être répartis en quatre pôles : la Haute-Savoie, la Savoie, Briançon et Nice. L'objectif affiché étant d'utiliser le plus grand nombre possible de sites existants. Au 1<sup>er</sup> juin 2026, le projet initial porté par Alpes 2030 est modifié significativement, le site de Nice étant remplacé par Lyon.

Pour Auvergne-Rhône-Alpes, cela devrait finalement concerner trois sites :

- La Tarentaise avec Courchevel, Méribel, La Plagne et Val d'Isère,
- Les Aravis avec le Grand Bornand et La Clusaz
- La métropole de Lyon.

A ce jour, cinq villages olympiques sont prévus afin que chaque athlète séjourne à moins de 30 minutes de son site de compétition. Deux des cinq villages seront installés sur des sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, à Nice et à Briançon, la plus haute ville de France.

La liste définitive des sites olympiques devrait être arrêtée fin juin 2026.



Carte du projet initial des sites envisagés pour les Jeux d'hiver de 2030 dans les Alpes françaises. CC BY-SA 4.0

Source : JO-2030-ALPES - Jeux olympiques d'hiver de 2030 – Wikipédia

## Les épreuves sportives

Après Chamonix en 1924, Grenoble en 1968 et Albertville en 1992, ce sera la quatrième fois que la France accueillera les Jeux Olympiques d'hiver. D'après le CIO, « 93 % des sites seront des infrastructures existantes ou temporaires gérées par des opérateurs expérimentés dans le domaine des grands événements<sup>5</sup> ».

Les membres du CIO ont approuvé lors de la 142<sup>e</sup> session le programme sportif initial, à savoir les sept sports du programme sportif : biathlon, bobsleigh, curling, hockey sur glace, luge, patinage et ski. Le COJOP pourra toutefois soumettre le souhait de proposer des sports additionnels. « Les décisions concernant l'ensemble des disciplines ainsi que ces éventuels sports additionnels seront prises en juin 2026, en même temps que celles portant sur les épreuves et les quotas d'athlètes », explique le CIO<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> <https://www.olympics.com/cio/jeux-olympiques/alpes-francaises-2030-capacite-averree>.

<sup>6</sup> <https://www.olympics.com/cio/news/le-cio-revoit-le-calendrier-pour-les-decisions-concernant-le-programme-des-sports-des-alpes-francaises-2030>.

## ► Une gouvernance partagée

La gouvernance des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 repose sur une organisation partenariale associant l'État, le mouvement sportif (Comité National Olympique et Sportif Français, CNOSF, Comité Paralympique et Sportif Français CPSF), le CIO et les collectivités territoriales (régions notamment).

- Le COJOP (Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques) constitue l'instance centrale de pilotage : il est chargé de préparer et d'organiser concrètement l'événement (compétitions, logistique, opérations, budget et livrables des Jeux). Sa mise en place vise à assurer le pilotage global et la coordination entre l'ensemble des acteurs.
- La Solideo (Société de livraison des ouvrages olympiques) est un établissement public distinct, chargé de concevoir, financer et livrer les infrastructures et aménagements nécessaires (équipements, sites, transports), en veillant également à leur héritage et reconversion après les Jeux. Elle est co-présidée par les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En résumé, la gouvernance repose sur une répartition fonctionnelle claire : le COJOP organise l'événement sportif, tandis que la Solideo réalise les infrastructures qui le rendent possible.

## ► Budget prévisionnel

La construction du budget pour les Jeux varie à chaque édition, elle dépend de la ville et du pays hôte, mais aussi du contexte au moment de l'organisation. Toutefois, le CIO souligne que certains principes de bases sont constants et s'articulent autour de deux budgets différents :

- **Le budget du COJOP**, autrement dit le budget d'organisation. Il concerne les dépenses liées à l'organisation des compétitions et des cérémonies, à l'accueil des délégations, à la logistique ou encore à la masse salariale. Il est financé par plusieurs sources : des fonds privés, une contribution

du CIO (issue de programme des partenaires olympiques et de la vente des droits de diffusion des Jeux Olympiques), des prévisions sur la billetterie et du parrainage local.

- **Le budget hors COJOP**, qui concerne les dépenses en infrastructures, est quant à lui placé sous le contrôle des autorités locales. Il inclut les constructions et les services fournis par les pouvoirs publics. Celui-ci peut donc considérablement varier en fonction des infrastructures déjà présentes dans la ville hôte.

En France, le budget pour les Jeux repose sur deux entités et regroupe les financements de plusieurs acteurs :

**Le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP)** qui réunit des fonds provenant du CIO, des fonds publics, de la billetterie et des hospitalités, des partenariats nationaux et d'autres revenus commerciaux.

**La Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo)**, avec des ressources provenant de financements publics (Etat et collectivités territoriales) et du secteur privé.

Pour les JOP 2030, le budget prévisionnel du COJOP est estimé à 2,1 milliards d'euros, avec près de 75% de financements privés (1,5Md) dont 1/3 apporté par le CIO (500 M)<sup>7</sup>. En y ajoutant le budget de la Solideo, estimé à 1,4 milliards d'€, le budget provisoire total est estimé à 3,4 milliards d'euros.

## ► Les perspectives d'emplois

D'après un communiqué de presse publié par la Région Auvergne-Rhône-Alpes<sup>8</sup> en septembre 2024, une étude du cabinet indépendant Asterès estime que « les JOP d'hiver 2030 pourraient générer près de 50 000 emplois sur l'ensemble du territoire français. Soit 3,6 milliards d'euros de valeur ajoutée et 1,6 milliard d'euros de recettes localisées pour près de la moitié dans les quatre départements accueillant des épreuves. »

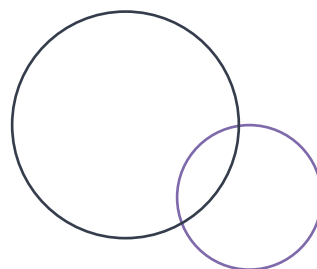
<sup>7</sup> Audition de représentants du Comité de la Charte sociale Alpes Françaises 2030.

<sup>8</sup> CP 50 000 emplois pour les JO2030.pdf.

## ► La Charte Sociale, Economique et Environnementale<sup>9</sup>

Conçue dès la phase de candidature, la Charte sociale des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 constitue une innovation majeure, au service de la réussite de l'événement et de son héritage. Fondée sur un dialogue inédit entre organisations syndicales et patronales, elle a permis d'anticiper collectivement les enjeux sociaux, économiques et organisationnels liés aux Jeux, en conciliant cadre olympique et droit du travail. Cette gouvernance partenariale qui a fait ses preuves sur les chantiers de Paris 2024 (mobilisant plusieurs dizaines de milliers de salariés), fait aujourd'hui référence à l'échelle des grands événements sportifs internationaux.

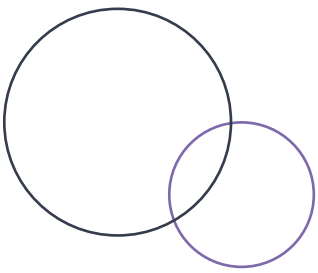
Forte de ces acquis, la Charte pour les JOP 2030<sup>10</sup> élargit son ambition en intégrant pleinement les dimensions environnementales aux côtés des enjeux sociaux et économiques. Structurée autour de 27 engagements et de cinq grands axes, elle vise à garantir un héritage durable, à promouvoir un développement économique inclusif, à faire du sport un levier de cohésion et à placer la transition écologique au cœur du projet. Portée par un cadre de gouvernance associant l'ensemble des acteurs, elle entend faire des Jeux 2030 un véritable accélérateur de transformations, au service des territoires, des entreprises, des salariés et plus largement de la société.



---

<sup>9</sup> Cf. Annexe.

<sup>10</sup> Cf. Annexe.



# 01

## Conjuguer

Organiser les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver dans les Alpes en 2030, c'est de fait s'inscrire dans une dynamique complexe et conjuguer des enjeux de nature paradoxale voire contradictoire aux temporalités différentes, à première vue. En effet, ces enjeux sportifs, environnementaux, économiques et sociaux obéissent chacun à des logiques propres.

Mais dans un contexte de changement climatique marqué, qui fragilise l'enneigement et questionne la pérennité du modèle des sports d'hiver, ces Jeux doivent être un accélérateur de transformation pour le devenir des pratiques, des activités et des équilibres territoriaux.

Tendre vers cet objectif, c'est concilier et articuler renouvellement des pratiques sportives, protection d'une montagne fragilisée par le changement climatique, transformation des modèles économiques de la montagne et anticipation des mutations de l'emploi. Pour le CESER, c'est l'ambition à laquelle ces Jeux doivent répondre.

Cette première partie propose ainsi une lecture structurée des questionnements, attentes et points de vigilance exprimés en quatre temps.

Elle traite d'abord de l'évolution des pratiques sportives, entre maintien des disciplines traditionnelles et développement d'activités moins dépendantes de la neige, ainsi que du rôle des Jeux dans la diffusion d'un nouveau récit autour de la montagne.

Elle souligne ensuite la nécessité de garantir un héritage environnemental maîtrisé, notamment en matière de gestion des ressources naturelles et de préservation de la biodiversité, ainsi que des formes d'aménagement compatibles avec les objectifs de sobriété.

Elle insiste sur l'évolution des modèles économiques de la montagne et des stations, leur anticipation et l'accompagnement des transitions sur l'ensemble du territoire régional.

Enfin, elle considère que cet équilibre n'est possible que par la prise en compte de la place de l'humain, des questions d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle. Pour le CESER, les Jeux doivent constituer un levier durable de montée en compétences et de sécurisation des parcours sur l'ensemble des territoires. Pour cela, un travail collectif est à mener en impliquant notamment employeurs et acteurs locaux.



# Sport et dérèglement climatique

Dans le contexte de réchauffement climatique qui impacte particulièrement le niveau d'enneigement des massifs, « en quoi l'héritage des JOP2030 pourrait contribuer à valoriser et renouveler les pratiques sportives en montagne ? ».



## ► Etat des lieux et contexte

### La montagne face au changement climatique

Le réchauffement climatique touche la montagne de manière accélérée, avec **un réchauffement environ deux fois plus rapide qu'en plaine**. Si la diminution de l'enneigement en est l'effet le plus visible, d'autres enjeux majeurs émergent : dépérissement forestier, pression accrue sur l'eau, fragilisation de la biodiversité... Les travaux récents<sup>11</sup> montrent que, malgré une praticabilité du ski encore possible jusqu'en 2050 dans certains secteurs, l'enneigement des stations va profondément évoluer, entraînant la fermeture d'un certain nombre d'entre elles. Dans ce contexte, l'adaptation des territoires de montagne implique désormais une approche globale, fondée sur la connaissance scientifique, l'identification des vulnérabilités et l'anticipation des transformations à venir.

Il est important de rappeler que les « stations » ne forment pas un ensemble homogène. En France, la **majorité relève de la moyenne ou basse montagne**, tandis que les stations de haute altitude, plus visibles médiatiquement et directement concernées par les JOP2030, constituent en réalité des exceptions. Cette diversité crée une forme de **montagne à deux vitesses**, où certaines stations engagent des transitions devenues indispensables tandis que d'autres demeurent encore dans une posture de déni face aux enjeux climatiques.

### Un modèle économique des stations fortement dépendant de la neige

Malgré ce contexte, l'économie des stations françaises reste très largement structurée autour de la saison d'hiver : 95 % du chiffre d'affaires annuel est réalisé sur cette période<sup>12</sup>, dont près de la moitié concentrée sur six semaines (Noël-février). Malgré la diversité des territoires, **le ski demeure le pilier économique et identitaire des stations**, conditionnant l'ensemble de la chaîne touristique.

Les données de Domaines Skiabiles de France illustrent l'ampleur du secteur. En France, ce sont 250 stations, 10 millions de visiteurs, 120 000 emplois directs (et plusieurs centaines de milliers d'emplois indirects dans les vallées), pour un total de 12 Md€ de recettes hivernales. La fréquentation de la montagne en été progresse (2,5 Md€ de chiffre d'affaires) mais reste très minoritaire en termes de retombées économiques, à l'exception notable de Chamonix, unique station à générer un chiffre d'affaires estival équivalent ou supérieur à celui de l'hiver.

La dynamique territoriale confirme ce poids : 80 % de l'économie de la montagne française se situe en Auvergne-Rhône-Alpes, principalement tournée vers le **tourisme de neige**. Le ski demeure aujourd'hui l'activité la plus rentable, même dans les stations fortement diversifiées. L'exemple des Portes du Soleil, première destination VTT d'Europe, est éclairant : malgré une fréquentation estivale exceptionnelle (2 millions de passages) et une offre très développée

<sup>11</sup> Projections d'enneigement | CLIMSNOW, outil élaboré en partenariat par Météo-France, l'INRAE et Dianeige.

<sup>12</sup> Source : audition de Domaine Skiable de France.

(bike parks, remontées ouvertes, écoles de vélo...), le chiffre d'affaires d'été (6 M€) reste sans commune mesure avec celui de l'hiver. **L'été attire davantage de monde mais avec un panier moyen nettement plus faible.**

Par ailleurs, **la neige de culture est devenue omniprésente** dans les stratégies d'adaptation économique, alors qu'elle renforce la dépendance au modèle hivernal, sans parler des conséquences environnementales (ressource en eau, énergie, retenues collinaires...). A tel point que même en cas de fortes chutes de neige, comme lors de Jeux de Milano-Cortina, les organisateurs remplacent la neige naturelle par de la neige de culture car selon le COJOP «*la neige artificielle garantit la qualité et la cohérence des pistes*», et donc «*des conditions de compétition sûres, équitables et cohérentes pour les athlètes*<sup>13</sup>». Comment en est-on arrivé à passer de la culture de la neige à la neige de culture ? Ne serait-il pas préférable de revenir à une culture de la Montagne ?

Parallèlement, **le ski reste une pratique très sélective** : seuls 10 % des Français skient, et les colonies ou classes de neige - autrefois vecteurs de démocratisation - disparaissent progressivement. Sans politiques publiques ambitieuses (tarification sociale, pass famille, soutien aux clubs...), les professionnels anticipent une **élitisation croissante de l'accès au ski**.

Ainsi, malgré les efforts de transition de certaines stations (diversification estivale structurée, solidarité interne, stratégie événementielle et réflexion sur l'accessibilité sociale et la mobilité), dans l'ensemble du secteur, **le ski demeure le moteur économique incontournable**, représentant jusqu'à 80 % de l'activité sportive et touristique d'une station. Sans accompagnement institutionnel et sans adaptation des modèles économiques, la dépendance à la neige risque d'accentuer la fracture entre stations de haute altitude, encore résilientes, et celles de moyenne montagne, plus vulnérables.

## Un modèle olympique traditionnel et paradoxal

Le modèle actuel des Jeux olympiques d'hiver présente un **paradoxe** : il valorise des disciplines fondées sur la neige au moment même où celles-ci sont appelées à décliner sous l'effet du changement climatique. Les épreuves se déroulent dans des stations de haute altitude économiquement solides, qui pratiquent des forfaits très élevés et peu représentatives de la majorité des stations françaises, notamment celles de moyenne montagne plus vulnérables et moins visibles.

Cet événement, très populaire et médiatisé, se base sur une tendance à l'hyperspécialisation et la surenchère d'équipements, contraire aux enjeux actuels de sobriété. Certaines disciplines sont toutefois perçues comme porteuses d'avenir : le biathlon, fortement ancré localement, et le ski-alpinisme, accessible, ludique et adaptable à des environnements variés.

Pour le CESER, les Jeux ne devraient pas bénéficier uniquement aux grands domaines alpins, mais devenir un **levier national au service de l'ensemble des massifs** – Vosges, Jura, Pyrénées, Massif central – où de nombreuses stations recherchent déjà des modèles résilients.

## Une adaptation déjà engagée dans certaines stations : comment mieux les valoriser ?

Si les conséquences du changement climatique sur les pratiques sportives de montagne sont désormais visibles au quotidien – évolution des sports de nature et des pratiquants – cette réalité demeure encore mal perçue par ceux qui sont éloignés du terrain. Les équipes du CREPS Auvergne-Rhône-Alpes<sup>14</sup>, très présentes auprès des clubs, des pratiquants et des collectivités, constatent un **décalage persistant entre l'observation de terrain et la représentation collective de la montagne**.

Pourtant, plusieurs territoires ont déjà engagé des transitions significatives, parfois au prix d'un effort politique et social important. **En montagne, changer de modèle reste un acte risqué** : sortir du tout-ski ou réorienter une offre touristique peut fragiliser les équilibres locaux, susciter des tensions entre acteurs et se heurter à une culture professionnelle solidement ancrée. Le poids économique et symbolique de certains opérateurs du ski demeure considérable et peut freiner l'émergence d'initiatives innovantes.

Dans ce contexte, il semble essentiel aux conseillers du CESER de **mettre en lumière les stations pionnières** qui expérimentent d'autres modèles d'adaptation, souvent avec courage, transparence et coopération locale. Leur expérience constitue un levier précieux pour inspirer l'ensemble des massifs et démontrer qu'une évolution maîtrisée des pratiques et des offres touristiques est non seulement possible, mais déjà à l'œuvre.

<sup>13</sup> Source : [Aux JO d'hiver 2026, la neige artificielle préférée à la neige naturelle - Libération](#).

<sup>14</sup> Pour en savoir plus : [Le CREPS - CREPS Auvergne-Rhône-Alpes VVL](#)

## Un territoire pionnier dans l'adaptation des stations de moyenne montagne

La **Communauté de communes Cœur de Chartreuse**, territoire de moyenne altitude comprenant 17 communes et 6 petites stations, a engagé dès 2020 une transformation profonde de son modèle touristique face au déficit structurel du ski, au manque croissant d'enneigement et à l'évolution des pratiques. La démarche repose sur un **diagnostic partagé**, associant habitants, élus, socio-professionnels et experts, fondé sur la transparence et l'objectivation scientifique.

La **reconfiguration du domaine skiable** constitue un tournant majeur : recentrage sur deux sites et démantèlement inédit de quatre téléportés, permettant de réduire le bilan carbone, d'alléger la dette et de libérer des espaces pour les usages naturels et agricoles. Le ski reste possible mais n'est plus central : le territoire mise désormais sur un tourisme quatre saisons, sobre, familial et réversible (trail, randonnée, activités nature...).

Cette transition s'inscrit dans une stratégie plus large, "**Montagne autrement 2030**", qui vise à repenser l'ensemble du territoire : forêt et filières bois, agriculture, biodiversité, mobilités douces, attractivité locale. Une charte territoriale, adoptée à l'unanimité, pérennise cette vision.

L'expérience du territoire Cœur de Chartreuse est aujourd'hui l'une des démarches les plus abouties en France pour l'adaptation climatique des stations de moyenne montagne. Elle met en avant une montagne habitée et vivante, déjà largement désaisonnalisée (60 % du CA touristique hors neige), et démontre qu'**une transition juste et collective est possible**.

La médiatisation liée aux JOP2030 pourrait contribuer à visibiliser les initiatives mises en pratique par Cœur de Chartreuse, offrant des pistes de réflexion majeures pour anticiper l'héritage des Jeux : promotion d'infrastructures réversibles, valorisation des filières locales (notamment bois), diversification des pratiques sportives adaptées au climat, développement de formations et diffusion d'une culture de la montagne responsable. Bien qu'elle ne soit pas transposable telle quelle, la démarche constitue **une source d'inspiration structurante pour l'ensemble des territoires de montagne**.

## Attentes, points de vigilance, questionnements du CESER

Pour le CESER, les JOP2030 offrent l'occasion de **promouvoir une fréquentation plus raisonnée et étalée de la montagne**, en s'appuyant sur la force des médias pour diffuser des messages de sensibilisation et encourager des pratiques durables. Ainsi, ces Jeux pourraient jouer un rôle historique en devenant le catalyseur d'un nouveau modèle. La question clé est donc de savoir quelle montagne nous voulons en 2050, et comment transformer l'engouement olympique en levier de diversification des sports de montagne face au changement climatique.

### Vers un nouveau récit autour de l'hiver en montagne

Un **changement de récit** autour de la montagne est indispensable : la nature ne peut plus être présentée comme un simple « terrain de jeu ». La communication dominante — souvent basée autour d'un skieur solitaire en hors-piste, dans un paysage vierge — est en décalage à la fois avec les réalités touristiques et les enjeux de préservation de la biodiversité. Les JOP2030 constituent une occasion majeure **d'impulser un imaginaire plus juste, attractif et responsable**, en utilisant la puissance médiatique de l'événement pour promouvoir des pratiques raisonnées.

Cela suppose notamment de **former les éducateurs sportifs** comme relais des bonnes pratiques, **d'informer les pratiquants** et de **construire un récit collectif** partagé par l'ensemble des acteurs, plutôt que porté par quelques-uns. Trois publics sont particulièrement concernés : **le système sportif** (et la capacité des athlètes à devenir ambassadeurs), **le grand public** à l'échelle planétaire, et les **jeunes générations**, très réceptives via les dispositifs de sensibilisation existants. L'enjeu est de transformer l'élan olympique en moteur durable d'évolution des représentations et des comportements.

- **Sensibiliser, éduquer, former et communiquer**

La montée en puissance du tourisme fondé sur les sports de nature renforce la nécessité d'outils de communication adaptés et d'accompagnement des professionnels du tourisme. L'objectif est clair : **faire évoluer l'offre pour transformer la demande**, et non l'inverse.

Ainsi, les JOP2030 doivent être l'occasion de renforcer l'éducation à l'environnement, la sensibilisation à la fragilité des milieux et l'apprentissage de pratiques respectueuses des écosystèmes<sup>15</sup>, notamment pour les primo-arrivants ou publics éloignés de la montagne n'en connaissant ni les spécificités, ni les codes.

Des évolutions sont déjà mises en place par des **organismes de formation** comme le CREPS. En effet, les diplômes sont désormais structurés en blocs de compétences intégrant les enjeux climatiques, la diversification des savoir faire et l'adaptation aux ressources en tension (eau, neige...).

Du côté de la Fédération française de ski, la sensibilisation environnementale progresse également, notamment via des outils pédagogiques pour les jeunes, l'organisation d'opérations de collecte de déchets en biathlon, ou encore l'application stricte de l'interdiction des farts fluorés dans les compétitions locales. Autant d'initiatives qui participent à l'éducation des pratiquants et à la réduction de l'impact des activités de montagne, que les JOP2030 pourraient soutenir et amplifier.

- **Donner envie aux jeunes de pratiquer et de découvrir la montagne autrement**

L'un des enjeux majeurs des JOP2030 est de redonner aux jeunes l'envie de pratiquer des sports de montagne et de s'initier à un environnement qu'ils connaissent de moins en moins. Alors que les pratiques scolaires se réduisent et que les classes de neige disparaissent<sup>16</sup>, il devient essentiel de **recréer des portes d'entrée vers la montagne**. À cet effet, une partie des hébergements construits ou rénovés à l'occasion des JOP2030 doit pouvoir bénéficier ensuite aux hébergements collectifs pour mineurs, dont beaucoup ont fermé ces dernières années dans la région.

Des initiatives comme les « classes montagne » – cycles pédagogiques sans hébergement (donc réservés aux établissements de proximité) axés sur l'orientation, la randonnée, le trail et la connaissance des codes montagnards – montrent qu'une autre approche est possible, centrée sur la responsabilité et la compréhension du milieu.

Le dispositif **Génération 2030**<sup>17</sup> de l'Éducation nationale renforce cette dynamique en utilisant l'événement olympique pour sensibiliser les jeunes à la fois aux pratiques sportives et aux enjeux environnementaux et à la biodiversité. Les JOP2030 pourraient ainsi devenir un support médiatique puissant pour former des primo accédants responsables, dans un contexte de fréquentation croissante et désaisonnalisée.

Plusieurs pistes sont proposées pour amplifier ce mouvement :

- Associer les athlètes soutenus par la Région à des actions de **parrainage** auprès des établissements scolaires ;
- Mobiliser d'anciens champions comme **ambassadeurs**, capables de promouvoir la pratique sportive tout en portant des messages environnementaux – à l'image de « l'équipe des légendes » lancée par le Conseil régional et le CROS ;
- Ouvrir davantage la montagne à des **publics** qui n'y ont pas accès (associations, CSE, publics éloignés).

L'objectif est double : **faire rêver la jeunesse et transmettre une culture du sport et de la montagne compatible avec les enjeux climatiques**.

### Vers une adaptation des pratiques sportives

D'après l'INSEE<sup>18</sup>, « en 2024, les habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes détiennent 60 580 licences sportives liées à la pratique d'un sport olympique d'hiver ; les licences de ski en constituent la grande majorité. Avec 7 licences pour 1 000 habitants, la **région se place au premier rang national**. » Néanmoins, « le nombre de licences de ski est en recul » ?

- **Développer des pratiques sportives moins dépendantes de la neige**

La diversification des pratiques apparaît comme un levier central pour préparer l'avenir des territoires de montagne. Sans renoncer au ski – discipline emblématique qui restera possible dans certaines zones et avec de la neige de culture selon les projections ClimSnow – il s'agit de construire un **modèle plus flexible**, moins dépendant de l'enneigement et capable d'offrir des activités attractives toute l'année.

<sup>15</sup> Exemple de campagne de sensibilisation visant les créateurs de contenu, par le Conservatoire d'Espaces naturels de Haute-Savoie : [Guide-createurs-de-contenu-RNN-ASTERS-CEN74](#).

<sup>16</sup> Pour aller plus loin, consulter la contribution du CESER Auvergne-Rhône-Alpes de novembre 2025 : [Séjours collectifs de mineurs : un atout éducatif et territorial à préserver](#).

<sup>17</sup> Pour aller plus loin : [Label Génération 2030 | Génération 2024](#).

<sup>18</sup> Source : [Auvergne-Rhône-Alpes, première région française pour les sports olympiques d'hiver - Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes - 168](#).

Si beaucoup d'acteurs convergent aujourd'hui vers ce diagnostic, certains restent encore réticents à l'ouverture à de nouvelles disciplines. Pourtant, une enquête menée par G2A et l'ANMSM<sup>19</sup> révèle que 18 % des personnes interrogées voient dans les JOP2030 l'occasion de valoriser des sports autres que ceux de neige et de glace, et près de 30 % sont favorables à l'introduction de nouvelles disciplines. L'idée de passer de « Jeux des sports d'hiver » à de véritables « Jeux des sports de montagne » fait son chemin.

Des pratiques telles que le **cyclocross / VTT ou le trail hivernal** illustrent cette évolution : ce sont des activités peu coûteuses, réversibles, accessibles à toutes altitudes et pleinement compatibles avec les enjeux climatiques. Ces disciplines sont sérieusement envisagées comme sports additionnels pour les JOP 2030<sup>20</sup> qui pourraient expérimenter de nouveaux formats, et ainsi hybrider les infrastructures d'entraînement et ouvrir la voie à de nouvelles filières économiques et professionnelles.

Cette transition est indispensable : près de 200 000 personnes vivent aujourd'hui de l'économie du ski, et la mutation du modèle doit être progressive, accompagnée et structurée. Plusieurs disciplines émergent déjà comme compléments naturels aux sports de neige : le **ski roue**, dont les compétitions se développent en Europe ; le **biathlon running**, en cours de formalisation par la FFS ; ou encore le **saut à ski estival**, déjà pratiqué dans des installations adaptées comme à Courchevel.

Plus largement, un panel très large de **sports de pleine nature** témoigne du potentiel des activités quatre saisons : randonnée thématique, trail, fast hiking, VTT et VTTAE, escalade, via ferrata, alpinisme estival, parapente, canyoning, rafting... La demande progresse également pour des pratiques plus douces et inclusives : yoga en altitude, bains de forêt, itinérance en refuge, observation de la nature, activités éducatives liées à la géologie ou à la biodiversité, ainsi que les pratiques handisports.

Parallèlement, **les sports d'hiver eux-mêmes évoluent** avec une montée en puissance du ski de randonnée, du ski nordique, de la raquette et l'apparition de formes hybrides comme le ski sur herbe ou le ski roue. L'expérience, la contemplation et la sobriété gagnent en importance, au détriment d'une recherche systématique de performance.

Cette diversification interroge également **l'aménagement des stations**, de plus en plus pensées comme **territoires de vie** : réutilisation d'infrastructures pour des usages culturels ou sportifs, développement d'itinéraires cyclables, renforcement des activités économiques locales, soutien à la résidence à l'année... L'héritage des JOP2030 devra forcément en tenir compte.

Enfin, la diversification implique une meilleure connaissance des usages pour concilier pratiques, milieux et territoires. Elle transforme aussi la pratique sportive professionnelle : les athlètes doivent adapter leurs entraînements, leurs calendriers et parfois leurs disciplines, renforçant le lien entre haut niveau et transition climatique.

- **Profiter des JOP 2030 pour renforcer la transition des clubs sportifs et fédérations**

Les clubs sportifs jouent un rôle essentiel dans la formation des jeunes athlètes sur tout le territoire, mais ils se trouvent aujourd'hui au cœur d'injonctions paradoxales : répondre à l'ambition internationale de haute performance sportive en vue des JOP2030 - qui implique des déplacements fréquents - tout en réduisant leur impact environnemental et en préservant la biodiversité. Cette tension est particulièrement forte en Auvergne-Rhône-Alpes, deuxième région sportive de France. Les clubs et fédérations ont amorcé leur transition, et le CREPS comme la FFS cherchent à les accompagner pour qu'elle devienne une véritable stratégie de transformation.

Les Jeux pourraient devenir un laboratoire d'innovation au service de ces structures, notamment pour les stations et clubs de moyenne montagne les plus fragiles. Ils offriraient l'occasion de **soutenir la diversification des disciplines** (ski-roue, biathlon running, VTT, surf aquatique) et **de structurer de nouveaux modèles économiques et professionnels plus résilients**. Dans ce contexte, il conviendra d'accompagner les professionnels de la neige dans la diversification de leurs compétences par des dispositifs de formation adaptés.

L'héritage des JOP2030 doit également permettre un accès renforcé aux sports de montagne pour les personnes en situation de handicap. En effet, de nombreux problèmes d'accessibilité et de manque de matériels adaptés persistent. Les difficultés de trouver des accompagnants et des bénévoles formés pour accueillir les personnes en situation de handicap ainsi que des préjugés encore tenaces sont des freins au parasport<sup>21</sup>.

<sup>19</sup> Source : [Enquête sur les Jeux Olympiques et Paralympiques 2030 - G2A - Consulting](#).

<sup>20</sup> Pour en savoir plus : [JO 2030 : quels sports pourraient pousser la porte des Jeux Olympiques ?](#)

<sup>21</sup> Le parasport désigne l'ensemble des sports pratiqués par des personnes en situation de handicap. <https://www.monparcours handicap.gouv.fr/sport/parasport-de-quoi-parle-t#parasport>.

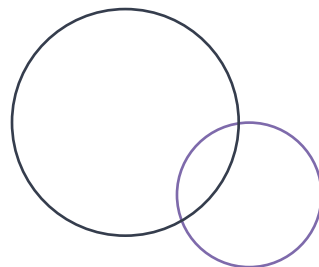
Plusieurs pistes ont été évoquées par le Comité Paralympique Sportif Français (CPSF) :

- Former les clubs pour lever les freins liés aux préjugés de l'accueil d'un public en situation de handicap ;
- Rassurer les futurs pratiquants sur les capacités d'accueil et d'encadrement des clubs par le déploiement de l'outil numérique « **trouve ton parasport** » qui permet de proposer un club et une discipline la mieux adaptée à la personne ;
- Construire un réseau local de clubs inclusifs avec un accompagnement spécifique des communes en lien avec les clubs et une animation du comité paralympique.

**La relocalisation des lieux d'entraînement** constitue également un enjeu stratégique : aujourd'hui, de nombreuses équipes s'entraînent à l'étranger, générant un impact carbone élevé et peu de retombées locales. Les JOP2030 pourraient favoriser le retour de certaines infrastructures en France, même si l'entraînement dans l'hémisphère Sud restera difficile à supprimer totalement pour les athlètes de haut niveau.

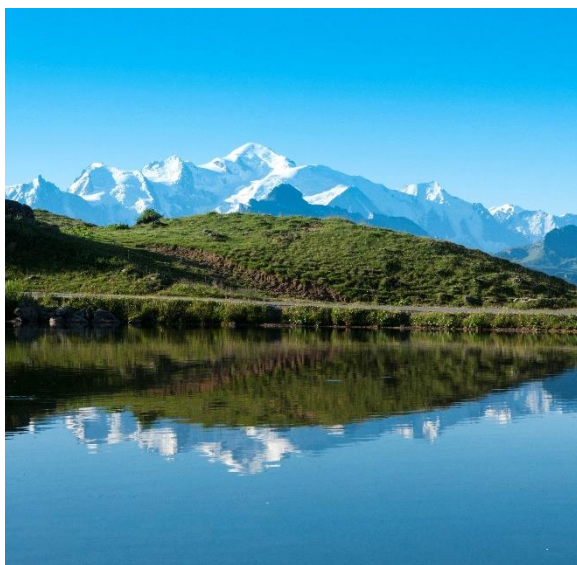
Sur le plan international, l'événement pourrait pousser à **harmoniser des réglementations** en matière d'éco-conception ou d'usage du matériel (notamment le nombre de skis), tout en mettant en valeur les équipementiers déjà engagés dans l'innovation durable, comme Rossignol ou Salomon.

Enfin, la transition repose largement sur **le réseau bénévole**, qui fait fonctionner 90 % des clubs et comités. Ce modèle est précieux mais fragile et les bénévoles disposent de peu de temps pour intégrer de nouveaux enjeux environnementaux. La Fédération Française de Ski cherche à les accompagner : simplification de l'écoconception du matériel, encouragement à la réparation, optimisation des déplacements ou organisation de sessions plus longues pour réduire l'empreinte carbone. Les JOP2030 pourraient ainsi jouer un rôle structurant pour soutenir ces acteurs de terrain bénévoles, créer une vague de recrutement – comme lors des Jeux de Paris 2024 – tout en pérennisant leur engagement.



# Environnement

Réuni sous la présidence du Premier ministre à Briançon le 27 juin 2025, le premier Comité interministériel des Jeux Olympiques et Paralympiques (CIJOP) s'est engagé sur un ensemble de mesures pour « favoriser la pratique sportive de nos compatriotes, permettre à la France de rayonner dans le monde à travers l'innovation et la culture ou encore **accélérer la transition écologique de la montagne tout en engageant la population autour des Jeux**<sup>22</sup>».



## Contexte

À cette occasion, le gouvernement a exprimé le souhait que les JOP2030 soient l'occasion « d'accélérer l'adaptation des zones montagneuses au changement climatique qui aggrave les risques naturels et bouleverse les modèles économiques des stations de montagne à cause du manque d'enneigement<sup>23</sup> ». Ainsi, l'un des quatre axes majeurs du projet est **d'organiser des Jeux toujours plus responsables, soutenant la transformation durable des massifs alpins**.

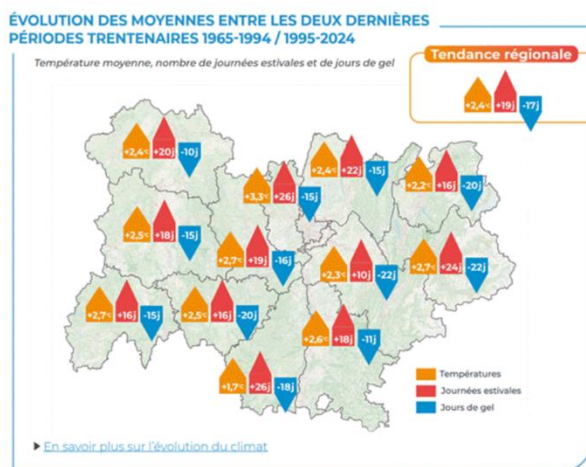
Pour ce faire, l'État a annoncé l'élaboration d'un plan Héritage de ces Jeux afin, entre autres, de « répondre aux enjeux climatiques forts auxquels font face les territoires montagnards et de préparer la montagne de demain ».

Rappelons en effet que depuis les années 1960 on observe en Auvergne-Rhône-Alpes :

- Une augmentation des températures annuelles moyennes avec une accélération depuis les années 1980 ;
- Une augmentation du nombre de journées chaudes et du nombre de nuits tropicales dans les grandes agglomérations et le couloir rhodanien ;
- Une baisse du nombre de jours de gel ;
- Une réduction de l'enneigement et la remontée de la limite pluie/neige en montagne.

La hauteur de neige est de -30% sur la saison hivernale, entre 1965 et 2024, pour la station de référence régionale au Col de Porte (38)<sup>24</sup>.

Le réchauffement climatique régional constaté est de 2,4°C (entre les 2 dernières périodes trentennaires), avec des variations plus fortes sur certains territoires.



<sup>22</sup> Source : Dossier de presse du CIJOP, 25 juin 2025.

<sup>23</sup> Source : Édito du Premier ministre François Bayrou du dossier de presse du CIJOP.

<sup>24</sup> Source : Chiffres clés de l'Observatoire climat air énergie Auvergne-Rhône-Alpes, édition janvier 2026.

## Principes, enjeux et initiatives

Le CESER s'est particulièrement intéressé à la 2<sup>ème</sup> décision du Comité Interministériel des Jeux Olympiques et Paralympiques (CIJOP) intitulée « *Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030, un tremplin pour la transition écologique à la fois du modèle montagnard, mais aussi de l'organisation des grands événements sportifs internationaux (GESI)* ».

La première proposition consiste en l'élaboration d'une feuille de route environnementale permettant d'associer les collectivités et les organisations non gouvernementales (ONG). Elle a pour objectif de garantir la cohérence du projet olympique et paralympique avec les dispositifs existants de la planification écologique, et de préciser les modalités du suivi de sa mise en œuvre en incluant des indicateurs de suivi et d'évaluation pertinents et mesurables. Ces engagements devraient aussi servir de cadrage aux stratégies environnement du COJOP et de la SOLIDEO.

Annoncée initialement pour fin 2025, elle a finalement été détaillée en avril 2026<sup>25</sup>. Le CESER a travaillé sur les **8 enjeux clés pour un héritage durable**<sup>26</sup> :

- ▶ **Émissions (notamment transports)** – Optimiser les transports, accélérer les stratégies de mobilités décarbonées régionales et locales, définir des hypothèses d'évaluation communes et s'engager sur des projets locaux de compensation carbone en priorité agricoles.
- ▶ **Énergie** – Viser l'efficacité et la sobriété énergétique, sécuriser l'approvisionnement pour un héritage de long terme, maximiser le recours aux énergies décarbonées adaptées aux usages.
- ▶ **Aménagement** – Restreindre l'artificialisation, engager des constructions et rénovations de référence comme héritage, en maximisant l'usage des matériaux biosourcés dont le bois, récoltés et transformés en France et bénéficiant d'une traçabilité, penser les pratiques sportives vis-à-vis des milieux.
- ▶ **Écosystèmes & Biodiversité** – Faire des Alpes un territoire pionnier en matière de préservation de la biodiversité en valorisant de manière soutenable le patrimoine naturel et le paysage local.

- ▶ **Alimentation** – Dans la continuité de l'héritage de Paris 2024, privilégier les produits sains durables et de qualité (notamment grâce aux Projets Alimentaires Territoriaux - PAT), dont les produits bio et le patrimoine gastronomique local.
- ▶ **Eau** – S'engager pour la sobriété et inscrire la consommation d'eau liée à la production de neige dans un cadre de gestion transparente et partagée de cette ressource afin d'optimiser ses usages.
- ▶ **« Une seule santé »** – Anticiper, mesurer et prévenir tout risque de pollution air / sol / eau et réduire au maximum les nuisances lumineuses et sonores.
- ▶ **Économie circulaire** – Veiller à la sobriété de consommation de matière et d'emballages notamment plastiques, anticiper la seconde vie de l'ensemble des matériaux et objets en phase de conception, faire date sur la comptabilisation de l'empreinte matière.

Le projet sera soumis à la consultation des instances environnementales (Conseil national de la transition écologique, Haut Conseil pour le climat, Conseil national de la montagne, conseil national de l'alimentation, etc.), de la société civile et des territoires. Un groupe d'experts scientifiques veillera à la rigueur scientifique et technique de sa mise en œuvre.

La deuxième proposition se concentre sur la rénovation et le développement d'infrastructures de transports. Ce point est central dans la décarbonation des mobilités et l'accessibilité des territoires de montagne toute l'année, mais ne sera pas développé ici étant déjà traité par une autre commission.

Enfin, la troisième décision s'intitule « *Les JOP2030, un levier d'attractivité économique pour les zones de montagnes en toutes saisons, au bénéfice des populations locales, mais aussi des touristes* ». Le CIJOP annonce ainsi :

- Dynamiser la rénovation énergétique du parc immobilier montagnard et participer à la lutte contre le phénomène de « lits froids », avec un objectif de 2 500 logements rénovés d'ici 2030.

<sup>25</sup> N.B : Le gouvernement a publié une version provisoire de la feuille de route environnementale à l'issue de la réunion du Comité stratégique Environnement tenue le 13 avril 2026. Celle-ci détaille les enjeux clés sur lesquels est basée cette note.

<sup>26</sup> Source : [Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 : le Gouvernement prépare une feuille de route Environnement pour des Jeux exemplaires et durables dans les Alpes françaises | Ministères Aménagement du territoire Transition écologique.](#)

- Garantir et préparer l'héritage des villages olympiques afin de développer les capacités d'hébergement touristique, le logement des travailleurs saisonniers et de logements abordables pour répondre aux besoins de la population locale. Ces ensembles immobiliers (environ 4 000 lits au total) sont annoncés comme « exemplaires » au niveau architectural, environnemental et social.

Par ailleurs, dans la continuité des Jeux de Paris 2024, une **Charte sociale, économique et environnementale a été élaborée pour les JOP2030**. Si le CESER se félicite de cette initiative portée par les organisations syndicales, force est de constater que l'environnement y occupe une place mineure, et que la biodiversité et la ressource en eau en sont absentes.

## ► Attentes, points de vigilance, questionnements du CESER

Le CESER a bien noté la volonté du CIJOP « *d'organiser un grand évènement sportif sensationnel, **responsable** et **au bénéfice du plus grand nombre*** » et encourage une démarche de sobriété et d'héritage durable. Il est néanmoins soucieux de s'assurer de la mise en œuvre concrète de ces intentions ainsi que de l'association de la société civile dans ces démarches.

En effet, pour le CESER Auvergne Rhône-Alpes, l'héritage souhaité des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 doit reposer sur une vigilance constante quant aux impacts environnementaux et sociaux générés par l'évènement. Le CESER insiste sur la nécessité d'un suivi scrupuleux des engagements pris par le CIJOP, d'une transparence renforcée dans les décisions et d'une concertation réelle avec l'ensemble des acteurs, en particulier la société civile. L'information du public et la participation des habitants doivent constituer un principe structurant de la gouvernance des Jeux.

Dans un contexte de changement climatique marqué, la sobriété en espace, en eau et en énergie doit devenir un objectif majeur. Les déboires rencontrés par les précédentes éditions de Jeux d'hivers rappellent l'ampleur des impacts potentiels : malgré des chutes de neige notables, 100% des jeux olympiques hivernaux se déroulent sur neige artificielle, mobilisant d'importantes quantités d'électricité et d'eau parfois puisées dans des rivières locales. Ainsi, le comité d'organisation Milano-Cortina 2026 prévoyait une production de neige artificielle de 2,4 millions de m<sup>3</sup> nécessitant 948 000 m<sup>3</sup> d'eau au total<sup>27</sup>, soit l'équivalent de près de 400 piscines olympiques.

Cette neige de culture est devenue contractuelle pour

garantir des conditions identiques à tous les athlètes, y compris lorsque l'enneigement naturel aurait pu suffire. La consommation d'eau nécessaire à la fabrication de ces volumes et le creusement de retenues collinaires uniquement dédiées à cet usage interrogent directement la durabilité du modèle. De telles pratiques démontrent la nécessité d'une maîtrise stricte des impacts, mais aussi d'une transparence accrue quant aux effets cumulés sur les écosystèmes, les nappes phréatiques et la biodiversité.

Dans cette perspective, le CESER estime que les réalisations et démarches exemplaires doivent être valorisées, notamment lorsqu'elles s'inscrivent dans une logique d'économie des ressources, de sobriété constructive, de réemploi ou de réutilisation.

Les Jeux doivent également devenir une opportunité de sensibilisation du public – local, national et international – à la richesse et à la fragilité des écosystèmes montagnards. La Région doit saisir cette occasion pour affirmer une image de montagne responsable, résiliente et « quatre saisons », en rupture avec une communication centrée exclusivement sur la neige.

Les conseillers ont notamment choisi d'approfondir trois enjeux qui leur semblent majeurs.

## Héritage environnemental : biodiversité et ressource en eau

La question de l'héritage environnemental a suscité de fortes interrogations, nourries par l'exemple des Jeux d'hiver 2026 ou par les impacts liés aux infrastructures telles que la piste de bobsleigh de Cortina, dont la construction a entraîné l'abattage de centaines de mélèzes centenaires pourtant protégés. Ces épisodes ont montré que la promesse de Jeux « les plus durables de l'histoire » peut se heurter à des décisions contestées, aux conséquences lourdes pour les paysages, l'histoire locale et les habitats faunistiques.

Le CESER souhaite donc qu'un accent particulier soit mis sur la biodiversité et sur la gestion de la ressource en eau. Un dispositif permanent pourrait être instauré au niveau régional : une équipe dédiée, associant collectivités, ONG, scientifiques, habitants et agriculteurs, serait chargée de suivre des indicateurs définis collectivement. Ce suivi serait réalisé à la fois sur les sites concernés par les épreuves et sur des sites miroirs extérieurs, afin de mesurer les évolutions et d'objectiver les impacts. Comptage des populations d'oiseaux, observation des flores, analyse de l'état des sols ou des cycles hydrologiques pourraient ainsi alimenter un observatoire citoyen doté d'une gouvernance partagée et d'une durée de fonctionnement pluriannuelle. L'objectif final serait de

<sup>27</sup> Source : France 24 - [JO-2026 : cette neige artificielle, si indispensable et décriée.](#)

disposer d'indicateurs solides en amont, permettant d'orienter les décisions publiques et de prévenir plutôt que de corriger les impacts.

S'agissant de l'eau, le CESER souligne l'importance de ne pas occulter cet enjeu majeur. Les retenues collinaires, l'énergie nécessaire à la neige de culture ou le maintien de la glace sur certaines infrastructures rappellent la pression exercée sur une ressource rare en montagne. Les études montrent également que les pistes de ski deviennent très imperméables, modifiant la circulation de l'eau dans les sols. L'ensemble justifie une transparence accrue sur les données hydrologiques et une gestion intégrée associant tous les acteurs.

### Aménagement, foncier et questions sociales

Dans la feuille de route environnementale des Jeux d'hiver 2030, il s'agit de restreindre strictement l'artificialisation des sols, de privilégier des constructions et rénovations exemplaires et de favoriser des matériaux biosourcés – en particulier le bois local, traçable, récolté et transformé en France. Cette ambition suppose aussi de repenser les pratiques sportives au regard des milieux dans lesquels elles s'inscrivent.

Le CESER propose le suivi d'indicateurs couvrant à la fois le volet social et le volet foncier, à savoir :

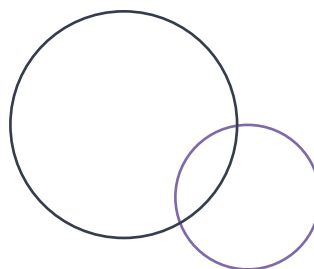
- Le suivi des démarches RSE,
- L'intégration de critères environnementaux dans les marchés publics,
- La mesure des émissions de gaz à effet de serre et de l'ensemble des impacts générés,
- Le nombre de constructions réalisées en artificialisation nette ou en alternative (réhabilitation, surélévation),
- La reconversion des hébergements après l'événement – notamment pour les saisonniers ou pour la création de logements sociaux,
- La volumétrie des matériaux locaux utilisés constitue également un critère essentiel, afin de traduire concrètement l'ambition d'exemplarité.

### Gouvernance, information et sensibilisation

Enfin, la gouvernance constitue un volet essentiel de l'héritage souhaité. Pour le CESER, la communication doit contribuer à construire une image renouvelée de la montagne, adaptée au changement climatique et tournée vers une pluralité d'usages et une temporalité « 4 saisons ». Sur le point de la sensibilisation de la population, le CESER suggère que l'une des thématiques des cérémonies d'ouverture puisse être la transition pour une montagne durable et protégée.

La transparence des décisions et la capacité à impliquer l'ensemble des acteurs – publics, privés, associatifs et citoyens – doivent être garanties à chaque étape. Il importe également que les populations soient associées en amont avec une information et des débats de qualité. Le CESER peut être un des relais pour la réflexion et les échanges avec la société civile et les citoyens.

Enfin, la création d'un comité de suivi et d'héritage permettrait d'assurer une évaluation indépendante et régulière des impacts environnementaux. Fondé sur des indicateurs partagés, ce dispositif offrirait un retour d'expérience précieux pour l'organisation de futurs événements internationaux et pour la conduite des politiques publiques territoriales.



# Economie, emploi et innovation

*Dans le cadre de la réflexion engagée par le CESER sur l'héritage des JOP 2030, comment les JOP 2030 peuvent-ils être un accélérateur pour l'évolution des modèles économiques de la montagne et des stations face aux mutations en cours et à leurs défis ?*

Au-delà des auditions réalisées, le CESER s'est également appuyé sur ses travaux antérieurs, et notamment le dernier d'entre eux « Urgence dans nos montagnes : état des lieux économique et social pour une sortie de crise durable » qui pointait le rôle de catalyseur de la crise pandémique pour les transitions économiques, sociales et environnementales des modèles économiques sur ces territoires.



## Principes, enjeux et initiatives

En ce qui concerne l'héritage, sur le volet tourisme, la réflexion partagée avec Atout France et la région Sud-PACA, ainsi que les propositions d'axes qui pourraient être faites au COJOP de manière coordonnée sur des sujets communs, mettrait au cœur l'objectif de contribuer au développement de l'attractivité des territoires en renouvelant l'imaginaire autour des montagnes françaises. Il s'agit d'opportunités majeures à transformer en héritage.

Quelques **principes directeurs** devraient en guider la mise en œuvre :

- La sobriété budgétaire,
- La durabilité environnementale,
- L'acceptabilité sociale (relations visiteurs/visités et entre visiteurs),
- L'héritage utile : matériel, immatériel, social et économique.

L'objectif pour la collectivité régionale est de faire des JOP un accélérateur de la transformation du tourisme de montagne sur les stations mais aussi sur l'ensemble des sites en maximisant les retombées avant, pendant et après dans les stations.

En termes de méthode, il s'agirait de segmenter les territoires en trois, les sites hôtes et immédiate proximité, les territoires à moins d'une heure des épreuves et le reste du territoire.

La feuille de route sur cette thématique devrait intégrer la notion de temporalité :

- Préparer et fédérer avant,
- Accueillir et diffuser, faire rayonner pendant,
- Consolider après.

L'héritage touristique à travers les images valorisant les sites peut être un levier important en faisant attention à ne pas rester sur des images d'hiver. Le tourisme est un secteur économique très important pour la région. C'est l'occasion de faire la promotion de la commercialisation des produits régionaux.

Plusieurs **leviers** ont été identifiés sur la dimension touristique :

- Privilégier le lien avec les habitants de la région,
- Hospitalité et Parcours-client (transports bus-train, mobilité bas carbone),
- Les questions d'emploi et de montée en compétences
- Le réemploi,
- Les savoir-faire locaux et la gastronomie,
- L'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Pour actionner ces leviers, plusieurs outils ont été identifiés par l'agence Auvergne-Rhône-Alpes tourisme :

- ❶ Fédérer les acteurs à travers un programme de sensibilisation, mise en place de nouvelles formations notamment l'accueil de nouvelles clientèles internationales, coopération entre destinations alpines et autres marques régionales à travers une gouvernance partagée entre Atout France, agence de tourisme Sud-PACA et agence Auvergne-Rhône-Alpes tourisme.
- ❷ Identifier les différents périmètres à travers des études sur l'après. Axer la réflexion sur l'acceptabilité par les résidents avec des différences selon les territoires.
- ❸ Offre et accueil :
  - En renforçant tous les dispositifs d'information et d'accompagnement des hébergeurs, et l'enjeu de la labellisation environnementale « flocons verts ».
  - En créant la synergie entre hébergeurs, agences réceptives et transporteurs.
  - En favorisant l'itinérance et la complémentarité entre les territoires.
- ❹ Prospection et marchés prioritaires, en lien avec des acteurs comme le cluster montagne et l'ensemble de l'écosystème de la montagne : gestion des éboulements, etc. Il s'agit de faire de la promotion pas uniquement touristique mais pour les entreprises en veillant d'élargir le spectre aux entreprises industrielles.
- ❺ Communication : mettre un coup de projecteur sur l'ensemble des initiatives vertueuses, faire de la pédagogie sur les évolutions de la montagne à travers des axes éditoriaux et un plan média à l'international. Il s'agit de proposer un récit, une histoire autour de la montagne.

La charte sociale, économique et environnementale des JOP Alpes françaises 2030 : un héritage de Paris 2024 à faire vivre dans les territoires pour préparer l'après.

Imaginée et conçue lors de la phase de candidature, la charte est un héritage des JOP de Paris 2024 qui a fait ses preuves et qui fait référence sur les grands événements sportifs internationaux.

Elle s'appuie sur une structure inédite : le Comité de la charte, composé des 8 organisations syndicales et patronales nationales représentatives au niveau interprofessionnel qui ont décidé de s'engager ensemble, avec l'objectif de définir et promouvoir des engagements économiques, sociaux et environnementaux. La charte a pour objectif de faire des Jeux 2030 « un modèle en matière d'inclusion professionnelle, de droits sociaux, de responsabilité économique et de transition environnementale ». Le Comité de la charte est membre du Conseil d'administration du COJOP Alpes françaises 2030 et de la SOLIDEO.

La charte contient **27 engagements en 5 items**. Pour la partie qui concerne la réflexion du CESER à savoir garantir un héritage économique et social durable, **6 engagements** entrent dans cette rubrique (**engagements 16 à 21**).

#### ► Engagement n°16

Mettre en place des parcours d'apprentissage et de professionnalisation pour accompagner durablement les jeunes vers l'emploi.

#### ► Engagement n°17

Contribuer à la réflexion sur le cadre d'exercice des emplois saisonniers, l'amélioration de leurs conditions de travail et le suivi de leur carrière, en valorisant les bonnes pratiques tenant compte des spécificités de leur métier.

#### ► Engagement n°18

Renforcer les programmes de formation par filière métier et accompagner l'insertion vers les métiers émergents, pendant toute la durée du projet olympique et au-delà.

#### ► Engagement n°19

Valoriser l'engagement des bénévoles par la reconnaissance des acquis et de l'expérience (VAE ou certifications).

#### ► Engagement n°20

Favoriser le reclassement professionnel des salariés qui auront travaillé à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes Française 2030.

#### ► Engagement n°21

Assurer une reconversion exemplaire des infrastructures post-JOP, intégrant des équipements de proximité pour répondre aux besoins du territoire et pour les villages olympiques, des logements, notamment sociaux, à destination des habitants permanents et des saisonniers.

On peut évoquer également les points 7 et 8 relatifs à la rubrique "des ambitions économiques et sociales fortes" à savoir :

- Promouvoir une commande publique responsable à travers une stratégie responsable des achats, en intégrant des clauses sociales et environnementales ambitieuses, et tenant compte des spécificités des TPE-PME françaises, et en particulier des territoires hôtes des JOP 2030
- Assurer l'accès à l'information sur les marchés publics et privés liés aux JOP 2030 pour les TPE-PME et l'économie sociale et solidaire.

## ► Attentes, points de vigilance, questionnements du CESER

Il faut rappeler en préalable, le rôle extrêmement structurant de la montagne au niveau du territoire régional : deux tiers de la superficie en zone de montagne, trois massifs d'importance et de nature différente, première région française par l'étendue de ses espaces montagneux, un tiers de la population régionale y réside. L'économie de la montagne ce sont plus de 90 000 emplois directs, Auvergne-Rhône-Alpes représentant 80 % de l'économie de la montagne et 175 domaines skiables.

Le CESER souligne donc, comme indiqué précédemment, qu'il faut avoir à l'esprit le poids économique considérable de l'activité « ski » dans notre région.

Or, sur cet aspect de la transition économique, il y a une perplexité sur ce que les JOP vont apporter à la région pour l'accélération de cette transition et le renforcement de l'attractivité en raison de plusieurs points :

- Les JOP concernent des activités de neige qui vont être promues alors qu'elles vont être déclinantes dans le futur.
- Les stations concernées sont localisées en haute altitude, elles se portent plutôt bien avec des tarifs de forfaits très élevés inaccessibles pour beaucoup avec des hébergements de très haute gamme. Ces stations n'ont pas besoin d'une attractivité renforcée. Comment cela peut-il préparer et avoir une incidence sur la reconversion de l'économie de montagne notamment en moyenne montagne, reconversion qui risque d'être douloureuse ?

## Comment les Jeux peuvent-ils être vecteur de diversification des activités ?

- Préparer la transition signifie que les Jeux devront incarner les Jeux de la montagne et pas uniquement des sports d'hiver. C'est un point central de l'acceptabilité.

Beaucoup d'acteurs font le même constat et pourtant il y a un certain nombre d'acteurs de la montagne qui sont très réfractaires à l'ouverture à d'autres disciplines. Concernant les sports concernés, si ce sont uniquement des sports de glace et de neige, ce ne sont pas des Jeux de la montagne. Il faut ouvrir à d'autres sports qui permettraient d'incarner la transition économique et une vision différente de la montagne, de ses pratiques et de ses loisirs.

- Pour esquisser la montagne de demain, les JOP 2030 ne doivent pas être uniquement tournés autour du ski. A 1 800 mètres, on est à 3 mois blancs pour 9 mois verts aujourd'hui. En revanche, la neige, c'est 90 % des revenus de la montagne, Comment les JOP peuvent-ils insister sur les territoires qui sont concernés par la reconversion ? C'est cela la question de l'héritage, la prise en compte de la montagne dans son intégralité. Les JOP doivent être une occasion d'innovation et d'expérimentation en montagne pour laisser une trace et permettre les transitions en montagne.

- Certains travaux du CESER, notamment sur la montagne, avaient tracé des pistes. Concernant l'évolution des modèles économiques de la montagne, ce qui semblait pertinent, c'est de travailler sur un axe vertical de la vallée à la montagne. On peut rappeler dans les préconisations :

- Concernant la transition comme un axe de développement économique durable en montagne : diversifier les activités et les publics et soutenir l'innovation en montagne.
- Concernant le renforcement de l'accompagnement des transitions sociales en montagne : la création d'une maison virtuelle de la saisonnalité et créer une intersaison des espaces locaux de professionnalisation pour accompagner les saisonniers et les pluriactifs.

## La saisonnalité

- Sur la bi-saisonnalité des saisonniers, on voit les difficultés rencontrées par les entreprises du tourisme pour trouver du personnel, les JOP risquent également d'amplifier les tensions. Il faut évoquer les potentiels effets négatifs des JOP sur les stations et les professionnels, cela peut engendrer un certain manque à gagner, préjudice pour les acteurs car les Jeux se déroulent pendant les vacances scolaires.

- Le terme d'innovation sociale doit faire partie des objectifs visés en termes d'héritage, la bi qualification et la qualification pour pérenniser les emplois est une piste. Il y a des choses qui existent dont il faudrait s'inspirer mais il faut aller plus loin avec les acteurs patronaux et syndicats de salariés

- Il faut aller vers un statut du saisonnier permettant la formation pendant les périodes d'inactivité, car il faut monter en compétences et développer l'expertise, c'est un enjeu fort.

### La charte : un levier à décliner au plan local

Le CESER souligne l'importance de cette charte et la nécessité de la faire connaître. Quelle déclinaison de la charte sur le plan local ? Il faut rencontrer les acteurs locaux, diffuser cette charte sur les territoires et insister sur ce point pour décliner les engagements au plus près des réalités. La charte ne se substitue pas au COJOP, elle est là pour rappeler cette notion d'héritage. Il faut être vigilant, les acteurs du territoire ont leur rôle à jouer. Il faudra aller sur les chantiers et aider à la mise en œuvre des propositions de conférence sociale sur les territoires concernés.

### Quels effets sur les autres montagnes d'Auvergne-Rhône-Alpes ?

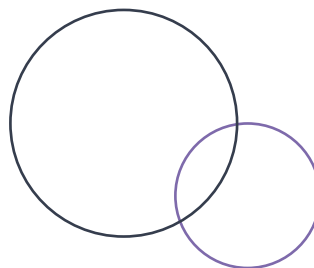
Quels liens entre la partie Auvergne et Rhône-Alpes pour ces JOP 2030, sachant que les stations d'Auvergne sont également en manque de neige ? Comment les JOP 2030 et l'héritage à travers l'accélération de l'évolution des modèles économiques peut irriguer l'ensemble ?

---

## Conclusion

Pour le CESER, les JOP 2030 sont une opportunité pour accélérer la transition des modèles économiques des stations et de la montagne dans son ensemble. L'héritage de cet événement doit pouvoir influencer sur la montagne, ses activités et son avenir. Un certain nombre d'initiatives poussent en ce sens, la charte sociale économique et environnementale en est une, tout comme un certain nombre de leviers identifiés par l'agence Auvergne-Rhône-Alpes tourisme. Pour autant l'essai doit être transformé et des questions restent en suspens. L'opportunité sera réelle si les Jeux permettent de modifier le modèle économique, de répondre aux enjeux sociaux et aux équilibres territoriaux.

Les sites olympiques ne sont pas les plus concernés par la transition des modèles économiques et les Jeux restent principalement dominés par les disciplines de neige. Il s'agit de modifier l'imaginaire de la montagne et de s'appuyer sur cet événement pour influencer sur la transition des modèles économiques de la montagne, s'en servir pour les Alpes et les autres montagnes régionales. Le CESER a déjà formulé des préconisations concrètes sur ces thématiques, il portera une attention particulière aux déclinaisons opérationnelles sur le territoire régional.



## Compétences, formations, tremplins

Les Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes françaises 2030 doivent constituer une véritable opportunité en matière d'emploi, de formation, d'apprentissage et d'insertion professionnelle. Ils représentent une « expérience d'apprentissage intensive sur le terrain, avec un impact fort et durable sur le portefeuille de compétences des travailleurs »<sup>27</sup>.

L'organisation d'un tel événement international nécessite la mobilisation de milliers de personnes (salariés, bénévoles) et de nombreuses entreprises françaises.

Les Jeux d'hiver 2030 génèreraient la création d'environ 48.000 emplois équivalent temps plein (ETP)<sup>28</sup>. Ces emplois seraient répartis sur les 4 départements qui accueillent les jeux : Hautes-Alpes (5.500 ETP), Alpes Maritimes (5.700 ETP), Savoie (5.700 ETP) et la Haute-Savoie (5.800 ETP), mais également le reste de la France (25.300 ETP).

Le CESER s'est posé deux questions centrales sur cette thématique :

- Comment les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 peuvent susciter des héritages éducatifs et professionnels ?
- Comment transformer les emplois créés pour l'événement en levier d'insertion et de qualifications professionnelles ?



### ► Etat des lieux et contexte de l'emploi et de la formation pendant et pour les JO Alpes 2030

A ce stade, l'ensemble des offres d'emploi et des besoins en compétences n'a pas encore été publié. Seuls certains postes liés à l'organisation, à l'événementiel ou à la gouvernance, notamment ceux relevant du COJOP ainsi que des emplois de niveaux élevés (emplois de cadres, chargés de missions, etc.), ont été publiés ou pour partie déjà pourvus. Les postes plus opérationnels seront mobilisés plus proche de la période des Jeux<sup>28</sup>.

Toutefois, sur la base de précédents rapports portant sur les Jeux Olympiques, ainsi que sur les connaissances des conseillers, il est possible de faire une estimation des secteurs et branches professionnelles les plus concernés par l'organisation et la mise en œuvre des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030. Trois macros-secteurs regroupant plusieurs groupes professionnels seraient les plus concernés par l'événement des Jeux :

- **Le secteur de la construction** : métiers de gestion et de supervision des chantiers de construction, métiers du génie civil et du béton, travaux de maçonnerie, métiers de la finition des bâtiments.

<sup>28</sup> « Au-delà de la ligne d'arrivée : l'héritage des compétences à Milano Cortina 2026 » de l'Observatoire de recherche de Randstad.

- **Le secteur de l'organisation** : métiers de la communication, du marketing et de l'événementiel, métiers de l'accueil et de l'information sur site, métiers du spectacle, métiers de la logistique et des transports, métiers de la sécurité privée, métiers liés à la mise en œuvre d'infrastructures temporaires, métiers du sport, métiers de santé, métiers du nettoyage.
- **Le secteur du tourisme** : métiers de la cuisine, de la restauration, de l'hôtellerie, du service (en salle et en chambre), ainsi que les métiers de l'accueil touristique.

Les différents secteurs concernés ne seront pas tous mobilisés selon une même temporalité, les besoins variants significativement entre la phase de préparation et la période de tenue des Jeux. Dans ce cadre, il est indispensable de distinguer trois types d'emplois :

- **Les emplois nécessaires en amont des Jeux** avec des personnes employées pour une plus ou moins longue durée (entre 2 et 5 ans) qui concerneront essentiellement les secteurs de la construction et de l'organisation.
- **Les emplois indispensables pour la mise en œuvre des Jeux**, employant des personnels pour une courte durée (environ 2 à 4 semaines) qui concerneront principalement le secteur du tourisme.
- **Les emplois après les Jeux**, concernant majoritairement le secteur de la déconstruction.

La majorité de ces emplois sera sous les formes de contrat saisonnier, de CDD, de contrat d'intérim, CDD d'usage, CDD à terme certain, ou encore CDD à terme incertain.

L'organisation et la mise en œuvre d'un événement tel que les Jeux Olympiques et Paralympiques ne donnent pas lieu à la création d'emplois pérennes. **Dès lors, pour garantir un véritable héritage éducatif et professionnel des Jeux de 2030, il paraît essentiel d'anticiper les modalités selon lesquelles les compétences développées et l'expérience acquise pourront être valorisées. Et ainsi elles seront intégrées dans les parcours professionnels des personnes qui ont travaillé pour l'événement.**

Au-delà des emplois salariés, l'organisation et la mise en œuvre d'un événement de cette envergure nécessite l'indispensable contribution de bénévoles. En 1992, environ 8500 bénévoles ont participé à l'organisation et à la mise en œuvre des Jeux d'hiver

d'Albertville, pour les Jeux de Paris 2024, ce sont plus de 34.000 bénévoles qui ont été mobilisés et 18.000<sup>29</sup> pour les Jeux de Milano-Cortina 2026. Même si les Jeux d'hiver n'ont pas la même ampleur que ceux d'été, la mobilisation bénévole reste très importante.

Enfin, les Jeux Olympiques et Paralympiques des Alpes françaises 2030 vont nécessiter une considérable mobilisation de bénévoles et de salariés, dont une partie devra être formée pour remplir les missions qui leur seront attribuées. Dans un contexte régional et national où les formations, notamment les formations professionnelles, bénéficient de moins en moins de budget, le CESER s'interroge sur la qualité des formations qui seront proposées aux personnes mobilisées pour les Jeux.

**Le CESER porte l'ambition de faire des Jeux un accélérateur et un laboratoire régional de la valorisation des compétences, de la reconnaissance des expériences et de la sécurisation des parcours professionnels.**

## ► Attentes, points de vigilance, questionnements du CESER

### Valoriser et reconnaître les compétences et l'expérience

- La valorisation et la reconnaissance des compétences et de l'expérience des bénévoles

Malgré un engagement de la Charte sociale des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 prévoyant de « *valoriser l'engagement personnel des bénévoles mobilisés par la validation des acquis de l'expérience ou une certification* », le manque de valorisation et de reconnaissance de l'expérience des bénévoles avait été relevé. Cet obstacle est identifié depuis plusieurs Jeux, dès 1992, et encore une fois en 2024, où il était déploré que l'héritage et la mobilisation des bénévoles n'avaient pas été assez préparé car aucune stratégie de valorisation du bénévolat n'avait été bâtie au niveau national.

La Charte Sociale, Economique et Environnementale des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes françaises 2030 prévoit une nouvelle fois de « *Valoriser l'engagement des bénévoles par la reconnaissance des acquis et de l'expérience (VAE et certifications)* ».

Les Jeux sont l'opportunité de mettre en lumière l'engagement bénévole, non pas uniquement sous le prisme de l'événement, mais en valorisant l'ensemble des bénévoles qui œuvrent toute l'année sur le territoire au service de missions et objectifs variés.

<sup>29</sup> Milano Cortina 2026, l'impatto economico (e non solo) delle Olimpiadi invernali | Sky TG24.

L'organisation des Jeux et la mobilisation exceptionnelle de bénévoles peuvent constituer une occasion d'innover et de développer des outils renforçant la reconnaissance du bénévolat, afin d'en faire un véritable tremplin vers l'insertion et/ou l'évolution professionnelle pour l'ensemble des bénévoles.

Le CESER alerte sur le fait que la VAE est un dispositif ouvert à toute personne souhaitant faire reconnaître les compétences acquises au cours de son parcours professionnel ou personnel, à condition de pouvoir justifier d'au moins 1 an d'expérience à temps complet, en continu ou non.

La simplification de l'accès à la VAE uniquement pour les bénévoles des Jeux, créerait un risque d'inégalité de traitement avec les autres bénévoles qui continueraient à faire face à un parcours normal.

- Généraliser la reconnaissance de l'expérience de bénévolat au-delà des Jeux.
- Promouvoir la VAE via les Jeux, donner envie d'aller-vers la VAE à tous les bénévoles du territoire, peu importe leur domaine d'intervention.

- **La valorisation des compétences acquises lors des Jeux par les personnes employées pour l'événement**

Une demande généralisée en termes de compétences ressort sur l'ensemble des emplois lors des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de Milano-Cortina : compétences de communication globales, maîtrise profonde des langues étrangères, capacité à s'exprimer clairement, et aptitude à communiquer à l'aide d'outils technologiques<sup>30</sup>.

Ces compétences, transférables d'un métier à un autre, doivent pouvoir être valorisées par les personnes qui vont travailler pour les Jeux. Au-delà de la valorisation de l'expérience sur le CV, la définition d'un répertoire de plusieurs compétences transversales, restitué sous la forme de certificat de participation, pourrait être envisagé afin de renforcer la reconnaissance et la valorisation de cette expérience, en ciblant les personnes employées pour des contrats de très courtes durées et les étudiants en stage ou alternance.

→ Attribuer un certificat de participation aux personnes employées pour les Jeux, comprenant un répertoire de plusieurs compétences transversales acquises.

## Promouvoir et/ou développer des parcours de formations qualifiants et adaptés

- **Développer, promouvoir et donner des moyens aux formations professionnelles**

Lors des Jeux de Paris 2024, le Comité d'organisation des Jeux avait réalisé, dès 2019, une cartographie complète des emplois, permettant d'identifier les emplois et les compétences nécessaires pour l'événement. Elle recensait également tous les prestataires de services dans les secteurs requis, guidant les efforts de recrutement et de formations pour les Jeux.

Une telle cartographie serait particulièrement nécessaire pour anticiper les besoins en recrutement liés aux Jeux de 2030. Dans un objectif de soutien aux formations professionnelles existantes, elle pourrait également recenser les établissements de formations capables de répondre aux besoins en compétences des demandeurs d'emplois souhaitant travailler pour les Jeux, tout en précisant la durée de chaque emploi identifié.

- Elaborer une cartographie qui recense les emplois nécessaires pour les Jeux, ciblant les lieux de formations possibles pour accéder aux emplois et précisant la durée de chaque emploi.
- Se servir du service public de l'emploi (France Travail, Cap Emploi, Missions Locales, SPRO) pour promouvoir les formations existantes auprès des demandeurs d'emploi.

### Exemple de développement des filières de formation en construction, déconstruction et réutilisation

L'organisation des Jeux va nécessiter plusieurs constructions dans les départements d'accueil. Ce contexte est l'occasion de montrer l'exemple, avec des constructions basées sur des infrastructures réversibles, multifonctionnelles, intégrant des usages énergétiques (panneaux solaires) ou de recherche et la pérennité des équipements.

En ce sens, la démarche exemplaire peut servir de base pour développer des filières de formation dans le bâtiment et créer des compétences, ou de former les charpentiers et constructeurs bois aux nouvelles méthodes de constructions durables.

→ Inclure dans les formations de constructeur bois et de charpentier bois un volet construction de bâtiment durable.

<sup>30</sup> Rapport Randstad Research.

- **Développer des formations certifiantes et qualifiantes**

Pour les Jeux de Paris 2024, France Travail, en collaboration avec les entreprises et les Opco, avait développé plusieurs formations sous la forme de Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE). Ces formations ont pour objectif d'apporter des compétences supplémentaires à un demandeur d'emploi pour mieux correspondre à un poste visé. A l'issue de la formation l'entreprise doit s'engager à recruter le bénéficiaire de la POE en CDD de 12 mois minimum, CDI, contrat de professionnalisation en CDI ou en CDD d'au moins 12 mois ou contrat d'apprentissage d'au moins 12 mois.

Cependant, ces formations sous forme de POE ne donnent aucunement droit à un certificat professionnel ou à un diplôme. Dans le cadre d'une POE pour un événement tel que les Jeux 2030, l'emploi sera, la plupart du temps, de courte durée. Qu'en est-il de l'après Jeux ? Comment le bénéficiaire de la POE peut-il faire valoriser ses acquis de formation ?

→ S'appuyer sur des mécanismes de formation donnant lieu à un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) tel que développé pour la formation en sécurité privée lors des Jeux 2024, lorsqu'il n'est pas possible de recourir sur les formations professionnelles déjà existantes.

### **Faire des Jeux un levier d'insertion des jeunes, des publics éloignés de l'emploi et des personnes en situation de handicap**

- **La mobilisation des acteurs économiques et des structures concernés par les Jeux 2030**

Les Jeux de 2030 offrent l'opportunité de développer un partenariat entre les acteurs économiques directement concernés par l'événement, les universités et les établissements qui proposent des formations, liées aux Jeux, en apprentissage ou en alternance.

Participer aux Jeux peut être un tremplin pour les jeunes du territoire en formation. L'événement serait l'occasion d'offrir une expérience concrète et valorisante et de soutenir l'emploi des jeunes des territoires accueillants les Jeux. Le CESER alerte cependant sur le fait que cette mesure implique un accompagnement de ces jeunes concernant leur logement et transport. Cela nécessite également d'adapter le calendrier des stages de l'année 2030 avec la période des Jeux.

→ Créer un programme régional de stage JOP :

→ Créer un partenariat Etat, Education nationale, entreprises, COJOP, Région, CFA et Missions Locales, pour développer des mesures concrètes visant à lever les freins concernant le logement, la mobilité et les périodes de stage.

→ Réserver des places de stages dans les entreprises directement concernées par les Jeux 2030 (hôtellerie, restauration, tourisme, sécurité) pour les jeunes en cours de formation professionnelle.

→ Développer un label pour ces entreprises « J'accueille des jeunes de ma région ».

- **Les Jeux comme levier d'insertion pour les personnes les plus éloignées de l'emploi**

Les Jeux de Paris 2024 ont montré que l'une des difficultés majeures rencontrées par les publics les plus éloignés de l'emploi concernait le logement et la garde d'enfant. En tenant compte de la localisation des Jeux d'Hiver, un autre élément pourrait entrer en compte : la mobilité.

En 2025, le CESER préconisait de « mobiliser les associations à travers un appel à projet ciblant l'aide à la mobilité et au logement des jeunes dans leur premier emploi »<sup>31</sup>. En s'appuyant sur l'exemple du dispositif Inser'Sport, les Jeux 2030 peuvent être une occasion de développer des appels à projets ciblant la mobilité et le logement pour l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Il est également possible de s'appuyer sur d'autres dispositifs ayant pour but d'aider les personnes éloignées de l'emploi à s'insérer, tel que les Territoires Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD).

→ Développer un appel à projet dont l'objectif est de financer des projets d'associations œuvrant pour l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, notamment sur le volet logement, mobilité et garde d'enfant.

→ Valoriser et promouvoir le dispositif régional Form'toit.

→ Faire appel aux Entreprises à But d'Emploi (EBE) des territoires Zéro chômeur longue durée notamment l'EBE « Engagés » de Villeurbanne<sup>32</sup>, afin de développer des emplois nécessaires à la conduite des Jeux et de pouvoir les proposer aux personnes privées durablement d'emploi du territoire.

<sup>31</sup> Contribution CESER Auvergne-Rhône-Alpes « Les Jeunes face à leur premier emploi » Novembre 2025.

<sup>32</sup> Engagés - Engagés

- **Les Jeux comme levier d'insertion pour les personnes en situation de handicap**

En 2025, le CESER Région Sud préconisait d'« assurer une participation active et inclusive de tous les professionnels, intervenants et spectateurs, y compris ceux en situation de handicap », de « promouvoir le volontariat et proposer un quota de bénévoles en situation de handicap pour les JOP afin de garantir une représentation équitable et favoriser l'inclusion ».

Le CESER Région Sud reprenait également l'exemple de la Croix Rouge, qui lors des Jeux de Paris 2024 avait inclus des bénévoles en situation de handicap, et propose de « valoriser cette expérience réussie d'intégration pour organiser de nouveaux Jeux inclusifs, mettant en valeur les personnes en situation de handicap »<sup>33</sup>.

### **Développer l'attractivité et la connaissance des métiers liés à la montagne**

Le CESER a également identifié une question essentielle liée au contexte d'organisation et de mise en œuvre des Jeux : ***Comment la formation initiale et continue peuvent-elles contribuer à la découverte des métiers de la montagne et leurs évolutions ?***

Les Jeux constituent une opportunité de mettre en lumière la diversité des métiers de la montagne ainsi que leurs transformations liées à la transition écologique et au réchauffement climatique. La montagne est extrêmement marquée par ces mutations : certains métiers évoluent, d'autres changent, et certains sont voués à disparaître.

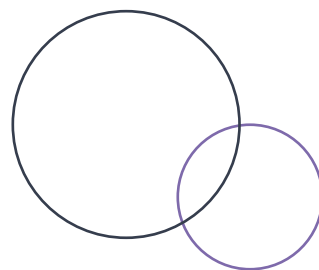
L'organisation des Jeux doit devenir un levier de découverte de ces métiers, pour sensibiliser les jeunes à ces professions et à leurs évolutions. Cela peut passer par des actions pédagogiques, la présentation de la variété des métiers liés à la montagne, l'explication des mutations en cours et la préparation des mentalités à ces changements.

- Développer des classes montagne été/hiver afin de faire découvrir aux jeunes de la Région la diversité des métiers liés à cet environnement.
- Promouvoir le réseau des Ecoles de la Transition Ecologique (ETRE), et en particulier le CIMME (Centre d'Insertion par les Métiers de la Montagne et de l'Environnement), qui propose des solutions articulant insertion professionnelle et la mutation de l'emploi en montagne.

---

### **Conclusion**

Le CESER insiste sur l'importance d'anticiper, de valoriser et de certifier les compétences acquises lors des Jeux afin d'en faire un véritable levier d'insertion, et ce, en développant des formations adaptées, en favorisant l'inclusion et en renforçant l'attractivité des métiers liés à la montagne. Enfin, dans le but d'assurer un héritage durable et de sécuriser les parcours, les outils mis en place dans le cadre de l'organisation des Jeux doivent faire l'objet d'une évaluation précise en termes d'impact, un suivi des personnes employées après les Jeux devrait également être effectué.



---

<sup>33</sup> Avis du CESER Provence-Alpes-Côte d'Azur, « Pour des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 fédérateurs pour la Région Sud » 24/06/2025.

# 02

## Structurer

Au-delà de la dimension sportive événementielle, l'organisation des JOP Alpes 2030 soulève des enjeux en matière de mobilités, d'infrastructures, d'inclusion et d'accessibilité. Leur mise en œuvre implique de mobiliser des investissements structurants à travers notamment des choix financiers significatifs.

Dans un contexte marqué par le changement climatique, la nécessité de renforcer la cohésion territoriale et les attentes croissantes en matière de sobriété, ces JOP seront l'opportunité d'investir dans des infrastructures et équipements durables, pensés pour répondre aux besoins du territoire au-delà de l'évènement en lui-même.

Il s'agit donc d'interroger dans quelle mesure cet évènement peut constituer un véritable levier de transformation durable des territoires alpins, conciliant accessibilité et équilibre territorial.

Les enjeux de mobilité sont au cœur des préoccupations : accessibilité des vallées, fiabilité des réseaux ferroviaires et routiers, développement des mobilités décarbonées, intermodalité... Autant de dimensions qui conditionneront à la fois la réussite opérationnelle des Jeux et leur impact à long terme sur les territoires.

En parallèle, de forts enjeux d'accessibilité existent que ce soit en termes de santé, de logement ou encore d'inclusivité. A travers les problématiques rencontrées par les saisonniers ou le devenir des logements construits pour ces JOP, un travail collectif est à mener, mobilisant employeurs et acteurs locaux des territoires.

Enfin, il convient d'aborder le montage financier actuellement envisagé.

Les choix des investissements, les clefs de répartition de financements, ainsi que la distribution territoriale des retombées attendues soulèvent inévitablement des interrogations quant à l'évolution du modèle économique de la montagne.



# Mobilité, infrastructures, numérique

L'accueil des JOP d'hiver 2030 fait émerger des enjeux majeurs pour les mobilités, les infrastructures et le numérique en Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi qu'en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Ces enjeux concernent tant la réussite opérationnelle de l'événement que la capacité à en faire un levier de transformation durable des territoires.

En effet, les JOP Alpes 2030 représentent une opportunité majeure d'accélération et de transformation pour les mobilités en Auvergne-Rhône-Alpes. Le choix d'une stratégie fondée sur l'existant et la rénovation constitue une orientation responsable, à condition que l'héritage territorial soit clairement priorisé.



## ► Contexte et état des lieux

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030 constitue un événement structurant pour les territoires de montagne et plus largement pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'inscrit dans une trajectoire déjà marquée par les Jeux d'Albertville 1992, qui avaient profondément transformé les infrastructures alpines.

Le projet Alpes 2030 repose essentiellement sur une logique de sobriété et d'optimisation de l'existant (95% des sites déjà existants, hérités notamment d'éditions antérieures).

Sur le modèle des Jeux d'hiver de Milan-Cortina, les JOP Alpes 2030 se dérouleront en « sites éclatés » permettant de réutiliser les infrastructures existantes sur un large territoire avec une organisation déconcentrée pour plus d'efficacité.

Ainsi, contrairement à d'autres éditions antérieures, les Alpes 2030 ne s'accompagnent pas d'un programme massif de nouvelles infrastructures sportives et de transport. Selon les informations dont dispose le CESER, les orientations actuelles semblent exclure des projets lourds et structurants de type nouvelles lignes ferroviaires ou grands ouvrages autoroutiers ou routiers. L'expérience d'Albertville 1992 a montré que les investissements pouvaient transformer durablement les mobilités alpines, mais aussi générer des surcapacités si l'anticipation de l'héritage n'était pas évaluée à sa juste valeur.

Les orientations connues à ce stade privilégient :

- La modernisation et la rénovation d'infrastructures existantes
- La mise en accessibilité universelle
- L'amélioration de la desserte ferroviaire et routière des vallées
- Le développement ou la modernisation d'ascenseurs valléens
- Le renforcement des mobilités collectives et décarbonées

La charte sociale, économique et environnementale des JOP Alpes françaises 2030<sup>34</sup> contient 3 engagements relatifs aux mobilités et infrastructures :

**24.** Soutenir une offre de transports accessibles et durables en valorisant les transports collectifs à des tarifs stables et abordables.

**25.** Soutenir les travaux visant à rendre les gares et pôles multimodaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

**26.** Prioriser l'adaptation des infrastructures existantes pour limiter les travaux et l'artificialisation des sols.

<sup>34</sup> Charte Sociale, Economique et Environnementale des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes françaises 2030 - Signée le 26 novembre 2025.

Par ailleurs, la règle 12 qui concerne l'information voyageur et la règle 22 qui correspond aux transports en montagne du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) doivent être bien intégrées dans les réflexions et respectées.

## ► Attentes, points de vigilance, questionnements du CESER

### Accessibilité nationale et internationale

Concernant l'accessibilité, les investissements les plus importants concernent les Alpes du Sud, via la modernisation du réseau ferroviaire et l'amélioration des accès routiers, notamment autour de Briançon.

Pour Auvergne-Rhône-Alpes, il s'agit notamment d'assurer l'accessibilité :

- Depuis les grandes métropoles régionales (Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand)
- Depuis les principales agglomérations (Valence par exemple)
- Depuis les hubs nationaux et européens (TGV, liaisons aériennes internationales), vers les vallées et stations accueillant les compétitions.

L'enjeu ne porte pas uniquement sur la capacité en période olympique, mais sur la fiabilité structurelle des réseaux ferroviaires et routiers alpins souvent soumis aux aléas climatiques, à la saturation saisonnière et à la vulnérabilité géologique (éboulements, glissements). Ainsi, il est prévu que les travaux engagés dans le cadre des JOP Alpes 2030 augmentent la capacité et la fiabilité des infrastructures alpines par la modernisation et la sécurisation des axes routiers.

A titre d'illustration, 83 millions d'euros d'investissements ont été annoncés par le Département de la Savoie pour accélérer les travaux d'entretien de la RN 90 (équipement des tunnels, protection contre les risques rocheux, signalisation directionnelle, construction d'un centre d'entretien et d'intervention à Langon). 40 millions d'euros seront débloqués par le Département de la Savoie pour sécuriser le réseau départemental en amont de l'événement.<sup>35</sup> (Si Val d'Isère est inclus dans les sites des épreuves de ski de piste, sinon, 26 millions d'euros seront débloqués)<sup>36</sup>.

En complément de ses investissements sportifs qui s'élèvent à 18 millions d'euros, le Département de la Haute-Savoie a voté une enveloppe de 10 millions d'euros consacrée à la sécurisation des routes face aux risques naturels<sup>37</sup>.

Pour le CESER, les JOP doivent constituer un accélérateur potentiel de sécurisation et de modernisation des axes stratégiques, un enjeu majeur d'attractivité et de désenclavement, et une opportunité d'amélioration durable de la desserte des territoires alpins.

Outre les stations, la desserte des vallées et le développement équilibré des territoires devraient être priorités face à des investissements bénéficiant exclusivement aux flux événementiels et touristiques.

Le CESER note comme un point positif l'expérience acquise dans le cadre des compétitions internationales et des Tours de France.

### Accessibilité universelle

L'accessibilité universelle devra être un pilier central avec l'objectif de laisser un héritage concret et inclusif pour les territoires alpins. Cela passe par l'aménagement de sites, liaisons et transports 100% accessibles afin de garantir l'accès à tous : personnes en situation de handicap, séniors, familles... L'héritage inclut la modernisation durable des infrastructures locales (logements, équipements sportifs, services publics...) pour en faire bénéficier les habitants, au-delà de l'événement.<sup>38</sup>

Concrètement, cela passe par des aménagements tels que des mises à niveau de quais, arrêts, adaptation des cheminements, rampes, signalétiques et services d'accompagnement.

La prise en compte des besoins de circulation des populations locales et du monde économique ne doit pas être négligée, dans la configuration des JOP.

Le CESER met en avant la nécessité de permettre parallèlement la formation des personnels, en insistant sur le développement des compétences et la formation continue, afin que cet accompagnement humain perdure au-delà de la période des Jeux.

En plus de rendre les sites et espaces accessibles physiquement, l'accessibilité financière est aussi un enjeu. Elle peut passer par la mise en place de tarifs solidaires, perdurant après 2030, des pass multi-usages, des abonnements... pour faciliter l'accès des populations locales aux infrastructures héritées des JOP et transformer les JOP en levier de cohésion sociale.

<sup>35</sup> En Savoie, 83 millions d'euros de travaux sur le réseau routier en vue des JO 2030 - Mes infos 17 mars 2026.

<sup>36</sup> Audition en commission « Finances » du CESER de N. Martrenchard, DGS du Département de la Savoie.

<sup>37</sup> Le Dauphiné- 25 février 2026- le Département sort son chèque pour les JO 2030 [Le Conseil départemental de la Haute-Savoie s'est réuni en Commission permanente](#) pour voter les investissements liés au JOP 2030.

<sup>38</sup> Charte sociale et environnementale des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes françaises 2030- Signée le 26 novembre 2025.

## Intermodalité et gestion des flux

La réussite des Jeux reposera sur une organisation fine de flux complexes, dans un temps contraint :

- Flux d'athlètes et de délégations
- Flux médias
- Flux logistique
- Flux spectateurs
- Flux touristiques concomitants.

Le CESER note que la structuration en 4 pôles territoriaux, « sites éclatés », impose à la fois :

- Une coordination renforcée entre régions et départements alpins,
- Des dispositifs de transports collectifs performants entre gares, villages olympiques, sites de compétition et sites d'hébergements du public,
- Une gestion numérique avancée de l'information voyageurs.

L'articulation entre les différents modes de transport et la qualité de l'expérience usager seront déterminantes. Le CESER souhaite ainsi mettre en avant les points de vigilance suivants :

- La proposition d'une offre de transport garantissant continuité, lisibilité et accessibilité sur l'ensemble de la chaîne de déplacement. Une vigilance particulière devrait être portée aux ruptures de parcours, à la saturation des infrastructures et à la complexité des dispositifs pour les usagers.
- La mise en place d'une information voyageurs unifiée et en temps réel (règle 12 du SRADDET)
- Une coordination renforcée entre autorités organisatrices
- Le développement de pôles d'échanges multimodaux en gares clés : facilitation des correspondances entre les différents modes de transport
- Il insiste notamment sur l'appui à des solutions de mobilité « dernière minute » décarbonées (navettes, micromobilité) particulièrement importantes dans des espaces alpins où le réseau de transports collectif est moins dense. Celles-ci devraient pouvoir perdurer une fois l'évènement terminé.

## Transition écologique des mobilités

Dans le cadre de la feuille de route environnementale dédiée aux JOP 2030<sup>39</sup>, l'un des huit enjeux clés concerne l'optimisation des transports et l'accélération des mobilités décarbonées. La feuille de route vise notamment à :

- Réduire les émissions liées aux transports
- Optimiser l'usage des transports collectifs et solutions actives.

Il s'agit d'éviter un modèle reposant principalement sur la voiture individuelle.

Les ascenseurs valléens permettent de rapprocher les stations des vallées, et les stations entre elles. S'ils sont intégrés dans une stratégie globale de mobilité, ils peuvent contribuer à réduire la pression routière et améliorer la desserte quotidienne des habitants. Ils peuvent également constituer un point positif pour les saisonniers en leur permettant de se loger en dehors de la station.

Capables de transporter plusieurs milliers de personnes par heure, ils permettent de remplacer ou de réduire significativement les trajets routiers surtout en période de forte affluence. En reliant directement une gare SnCF ou routière au cœur d'une station par câble, ces ascenseurs facilitent la combinaison train-câble- navette/bus et présentent un impact carbone bas.

Deux ascenseurs valléens sont actuellement identifiés :

- Celui reliant la gare de Aime à la station de la Plagne, qui mobilise 102 millions d'euros (système de télécabines de 10 places par cabine, capable de transporter 2600 personnes par heure selon les études techniques préliminaires). Il s'agit d'un transport par câble doté de 3 gares et de la réalisation d'un parking de 1000 places. La gare de Aime la Plagne sera mise en accessibilité, un passage souterrain facilitera les cheminements piétons.
- Celui reliant Bozel à la station de Courchevel pour 110 millions d'euros est encore en cours de discussion, en phase d'étude et de concertation publique avec une gare intermédiaire à Saint Bon, deux parkings publics de 550 places.

<sup>39</sup> 2<sup>e</sup> comité stratégique environnement- JOPH Alpes françaises 2030- dossier de presse- lundi 13 avril 2026.

Le CESER appelle de ses vœux une réduction significative de l’empreinte carbone des mobilités liées aux Jeux. Il s’interroge sur la réalité du report modal. Une attention particulière devra être portée aux effets rebond, à l’artificialisation des sols et au maintien des ambitions environnementales dans la durée.

- Il encourage à faire du ferroviaire l’ossature des mobilités alpines, l’héritage ne pouvant se limiter exclusivement à ces deux ascenseurs valléens.
- Chaque projet, en termes de mobilités, pourrait être conditionné à une évaluation carbone rigoureuse.
- La priorisation des transports collectifs décarbonés (véhicules de transport collectif électriques) comme une nécessité, notamment pour le dernier kilomètre.
- La limitation forte du transport de la neige de culture, dont l’impact écologique est considérable.
- Le CESER apprécierait un dispositif visant à maîtriser la limitation de la spéculation foncière et immobilière, par le contrôle de l’artificialisation des sols.

## Numérique, levier de transformation des mobilités et des territoires

Le numérique constitue un enjeu transversal à double titre pour la réussite des Jeux et leur héritage :

**En matière de mobilités**, il permet d’optimiser la gestion des flux, d’améliorer l’information des usagers et de renforcer la coordination entre acteurs. C’est un levier essentiel pour garantir l’information voyageurs en temps réel, l’interopérabilité des titres de transport, le pilotage intelligent des flux (parkings, réservations capacités). Il est également indispensable pour la collecte de données permettant d’optimiser l’exploitation d’indicateurs de performance (satisfaction, ponctualité...). Ces technologies doivent être pensées dès maintenant pour éviter les effets d’une planification tardive.

**L’organisation des Jeux implique aussi une exigence élevée en matière de connectivité**, notamment dans les territoires de montagne où la couverture numérique peut encore être hétérogène et où il subsiste des zones blanches. La notoriété des Jeux repose sur une diffusion mondiale des compétitions, impliquant des infrastructures numériques très performantes, sécurisées et pérennes. La qualité de la retransmission, ainsi que l’expérience spectateur, sur site comme à distance, dépend directement des capacités réseau.

Si le CESER partage la nécessité de répondre aux besoins liés aux JOP et de sécuriser numériquement sites et stations, il s’interroge notamment sur le processus de décision permettant d’arbitrer tel ou tel investissement numérique sur le long terme.

Il insiste à la fois sur le dimensionnement de tels investissements et sur leur exploitation en dehors de la période événementielle des Jeux (besoins temporaires vs usages durables).

Il préconise par ailleurs de s’appuyer sur des relais locaux, tels que les offices du tourisme, pour développer une application recensant toutes les informations utiles (patrimoine, sports, nature...), portail unique d’accès à l’offre touristique alpine. Cette application permettrait une visibilité accrue pour les territoires moins équipés en outils numériques, une expérience « utilisateur » unifiée, et pourrait intégrer des modules dédiés aux résidents et socio-professionnels. Au sein de cette application, un portail pourrait être dédié aux JOP 2030.

L’idée de territoires intelligents et durables, sur le modèle des villes intelligentes (smart city), pourrait être encouragée en les adaptant aux spécificités alpines. Ces solutions concerneraient autant les mobilités (navettes autonomes...) que l’énergie ou la gestion des flux.

Afin qu’il soit pérenne et structurant, cet héritage numérique pourrait être financé par un fonds dédié.

---

## Conclusion

Les JOP Alpes 2030 ne doivent pas seulement être un défi logistique réussi en 2030, mais un accélérateur durable de transformation des mobilités alpines.

Bien que le choix d’une stratégie fondée sur la modernisation plutôt que de nouvelles constructions soit louable, plusieurs points appellent une vigilance :

- Le CESER reste attentif à la maîtrise des coûts des rénovations compte tenu des contraintes géographiques et du planning tendu.
- Il préconise que la maîtrise des charges d’entretien héritées des JOP qui pèseront sur les collectivités doit être un élément de choix majeur dans les décisions d’investissement.

L’enjeu est d’assurer un équilibre entre exigence olympique et soutenabilité à long terme.

# Inclusion sociale, logement et santé

Le CESER a choisi de traiter de la question : **Quels enjeux d'héritage pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver 2030 en lien avec les thématiques sociales, de logement, d'inclusivité et de santé ?**



## ► Dans le domaine de la santé

### Enjeux

L'organisation des JOPH 2030 implique plusieurs enjeux de santé parmi lesquels l'afflux aux urgences, l'acheminement ambulancier, la coordination renforcée ville/hôpital, le tout sous l'angle de la permanence des soins durant et du fait des Jeux olympiques et paralympiques.

L'expérience des JOP de Paris 2024 est à adapter du fait d'un contexte foncièrement différent :

- Accès difficile aux zones de montagne, et un temps d'accès aux soins allongé
- Des risques saisonniers accrus (traumatologie, infectiologie, ...)
- Une coordination à prévoir entre deux régions et deux zones de défense différentes.

D'un point de vue historique, les JO d'Albertville en 1992 avaient déjà contribué à moderniser les territoires en équipements.

Plusieurs infrastructures significatives existent. Depuis 2015, plusieurs travaux ont pu être finalisés, notamment à Chambéry avec la reconstruction du nouvel hôpital, à Annecy sur le site « Metz-Tessy », ou encore à Contamine-Sur-Arve, où la reconstruction du centre hospitalier Alpes-Léman (CHAL) a été finalisé depuis 2019.

Certaines réalisations sont récentes ou bien toujours en cours :

- A Bourg Saint Maurice, l'extension des urgences est en cours (fin prévue pour 2026)
- A Annecy, le nouveau plateau de cardiologie a été terminé
- A Chambéry, la réhabilitation de l'ancien hôpital est terminée depuis 2024
- Aux Hôpitaux du Léman, la reconstruction d'un bâtiment neuf d'hospitalisation est finie depuis février 2025 tandis qu'au Centre Hospitalier du Léman, l'adaptation du plateau technique a démarré et doit se finir début 2028.

Des travaux sont également prévus concomitamment aux JOPH dans le CHU de Grenoble-Alpes, ou bien dans les Centres Hospitaliers d'Albertville-Moutiers, de la Vallée de la Maurienne, ou encore de la Métropole Savoie.

### Points de vigilance

Au-delà de cet état des lieux optimiste, le CESER souhaite attirer l'attention des pouvoirs publics sur deux points d'attention.

Le premier est d'ordre opérationnel et concerne la faiblesse de la sécurisation des données des hôpitaux français et d'un pilotage coordonné en zone de montagne.

La venue de patients étrangers lors des JOPH peut ajouter un élément significatif dans le cadre du traitement de la sécurisation des données des patients dans un contexte où il n'existe pas un schéma d'organisation des systèmes d'information en zone de montagne ni un schéma d'investissement des données patients. Actuellement, chaque hôpital dispose de son propre système, sans coordination entre établissements de santé.

**A cet égard, Les JOPH pourraient constituer un moment opportun de mise en œuvre d'un programme de sécurisation et de traitement coordonné des données patients permettant de préfigurer d'un héritage significatif dans le secteur de la santé en montagne.**

Le second sujet est de dimension institutionnelle. Il s'agit de la capacité de coordination qui existe de fait avec les Agences Régionales de Santé (ARS). Quid de cette nécessaire coordination dans le cadre d'une future évolution des Agences Régionales de Santé en lien avec la prochaine loi de décentralisation ?<sup>40</sup>

A ce titre, le CESER ne peut que se faire le défenseur du maintien des corps intermédiaires et des différentes agences publiques dans les territoires.

Concernant plus spécifiquement l'héritage pour les Agences Régionales de Santé, **le CESER souhaite mettre en avant la montée en compétence que représentera pour les agents d'Auvergne-Rhône-Alpes la gestion des JPOH 2030 en termes de gestion de crise.**

Plus de 100 agents sont ainsi concernés par les JOPH 2030 au sein de l'ARS Auvergne Rhône Alpes. La montée en compétence de ces agents est ainsi à ne pas négliger et, au contraire, à valoriser.

Enfin, le maintien d'une organisation graduée des soins entre les territoires permettant de hiérarchiser les structures de soins d'urgence est à signaler de même qu'avec la coordination des soins de ville et l'hôpital, l'ensemble constituant là encore un héritage attendu de ces JOPH 2030. Citons ici, pour le cas de la Savoie, Bourg Saint Maurice comme lieu de prise en charge puis les infrastructures de santé d'Albertville, suivi de celles de Chambéry et enfin les CHU de Lyon et Grenoble.

## ► Dans le domaine du logement

### Enjeux

Les JOPH 2030 sont l'occasion de création de logements dans des vallées où l'offre peut être en tension structurelle.

Le nombre de lits créés est un élément significatif d'évolution pour ces territoires comme à St Jean de Six où 800 places vont être construites pour 300 logements dans une commune de 1 500 habitants. A Bozel, où le manque de logement est prégnant, la construction du village olympique pour accueillir les athlètes représente également un enjeu fort de développement urbain et économique pour la commune.

Sur le fondement du retour d'expérience des JOP de Paris 2024, la construction de ce bâti doit se penser en anticipation, sur la base du devenir de celui-ci, intégrant sa probable réaffectation future. Des logements adaptés à des athlètes lors d'une compétition sportive doivent avoir des structures éphémères offrant la possibilité d'une transformation bâtiminaire plus durable avec d'autres éléments de confort.

### Points de vigilance

La pérennité de ces installations sur le long terme doit donc être réfléchi en amont de la construction afin d'éviter de reproduire le schéma des JO d'hiver de Grenoble en 1968 où le village olympique est aujourd'hui un quartier concentrant de fortes problématiques dans cette métropole.

Les problèmes du village olympique de Grenoble sont loin d'être strictement d'ordre architectural (le contexte d'urbanisation des années 1960 n'est pas celui d'aujourd'hui) mais les problèmes de la pauvreté et de la mixité demeurent, voire se sont amplifiés.

Lors des JOP 2024, il a été constaté une anticipation sur le devenir et la transformation du bâti créé pour l'occasion. Le CESER espère que cette logique pourra être similaire pour les JOPH 2030 où l'angle touristique plutôt que résidentiel semble actuellement fortement prévaloir dans la réflexion autour de ces nouveaux logements.

Le CESER constate ainsi que la concertation en amont sur ces sujets est trop limitée à quelques-uns avec des liens fortement distants vis-à-vis de la population et de l'économie locale, pourtant directement concernées. Les besoins futurs ne sont ainsi pas clairement établis, entre logements à destination de familles, d'étudiants, de saisonniers, de logements sociaux ... La nécessité de mixer ces futurs logements à travers des ensembles multifonctions ne paraît pas être prise en compte.

**Le CESER souhaite notamment que le devenir des logements créés à Saint Jean de Sixt soit clarifié ainsi que ses conséquences sur l'environnement local.**

Par ailleurs, la problématique du logement des saisonniers reste prégnante. La réadaptation de ces installations les concerne tout particulièrement. Un focus plus global sur cette catégorie d'emplois leur est consacré ultérieurement dans cette note.

En définitive, **le CESER souhaite mettre l'accent, à propos de ces futurs logements, sur le nécessaire travail de prise de décision collective en impliquant les employeurs et acteurs locaux des territoires, tout en réfléchissant à des modèles économiques adaptés à ces aménagements spécifiques.**

<sup>40</sup> Il est notamment, à date, question de remettre en cause leur capacité à affecter, en complète autonomie, leurs crédits à certains programmes spécifiques.

Les constructions en montagne devraient ainsi prendre en compte un modèle d'impermanence lié aux évolutions anticipables de ces territoires. La réalisation de ces logements implique fondamentalement un noyau dur, un socle pérenne, mais où il doit être rendu possible des changements d'usage de ces bâtiments sur le moyen et long terme. Les programmes de constructions d'habitation doivent être pensés plus en termes de couloirs d'accès qu'en termes dichotomiques basse montagne/haute montagne.

## ■ Dans le domaine social

### Inclusivité

Un autre axe que souhaite mettre en avant le CESER concerne la dimension inclusive et la nécessité de promouvoir l'accessibilité universelle de ces JOP 2030. A cet égard, un effort particulier ne saurait être mis sur l'accessibilité aux sites olympiques de compétition par le biais, notamment des infrastructures de mobilité collective comprenant la communication et l'information. C'est en tout cas le souhait du CESER de voir cet enjeu pris en compte à l'occasion des JOP et par la même, dans le cadre de l'héritage de cet évènement.

Les infrastructures créées (ascenseurs valléens ainsi que les logements construits par exemple) comme l'accès aux épreuves pour les spectateurs comme pour les athlètes devraient ainsi respecter, dans la durée, ce qui a été voté par le législateur français en 2005, à savoir la loi Handicap et notamment l'affirmation du principe selon lequel *« toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté »*.

Sur cet enjeu, le CESER souhaite mettre l'accent sur la question de l'accessibilité liée aux situations de handicaps dites « invisibles » liées aux troubles du neuro développement et aux troubles psychiques.

Comme voté en Assemblée Plénière du CESER début 2026, il s'agit d'un vœu de reconnaissance sur le droit de pouvoir concourir à travers certaines épreuves de sport adapté pour les porteurs de ces catégories de handicap. Ainsi, pour reprendre les termes précis de ce texte *« L'intégration d'épreuves de sport adapté aux Jeux Paralympiques d'hiver constituerait un signal fort en faveur de l'égalité des chances, de la reconnaissance de l'ensemble des formes de handicaps et de la cohérence des politiques publiques en matière de sport, de handicap et de citoyenneté. »*

Ainsi, le CESER ne peut que réaffirmer ici son soutien *« à l'intégration d'épreuves de sport adapté, afin de permettre aux athlètes concernés de participer pleinement aux Jeux et d'assurer une représentation inclusive de tous les handicaps »*.

Faire des JOP 2030, des Jeux pour toutes et tous en permettant, par des places offertes, à des enfants défavorisés d'assister à des épreuves et de proposer à la région de participer au financement des déplacements organisés par les Associations humanitaires.

En héritage, de développer le concept de la semaine de la montagne en Auvergne-Rhône-Alpes dans les lycées et la création d'une Journée des oubliés de la montagne.

### Saisonniers

Le CESER souhaite attirer l'attention des pouvoirs publics sur la problématique du logement durant et suite aux JOP 2030 à destination des saisonniers.

Ceux-ci, du fait de leur condition propre, n'ont pour la plupart pas de logements à l'année dans les territoires accueillant les JOP. Or, durant ces deux semaines et à fortiori ensuite, la question de l'héritage ne manquera pas de se poser pour cette catégorie spécifique de travailleurs. Cet enjeu d'un logement accessible est aujourd'hui crucial dans la capacité de certains territoires à faire venir et fidéliser ces postes. En outre, la composition familiale a évolué dans le temps, certains saisonniers locaux étant dorénavant en couple, voire avec enfants.

Dès lors, une attention particulière devrait exister dans la réflexion sur les aménagements retenus en termes de logement durant ces JOP et notamment leur devenir ultérieur à cet évènement.

Un second point à propos des saisonniers sur lequel le CESER souhaiterait se pencher concerne la valorisation de ces emplois sur une temporalité longue.

**En complémentarité avec les pistes proposées précédemment concernant les bénévoles, le CESER souhaiterait également l'instauration durant les JOPH 2030 d'une expérimentation permettant de valider les compétences acquises par les saisonniers, dans la durée, à travers l'instauration d'un passeport.**

Celui-ci, dématérialisé, pourrait se fonder sur celui déjà existant dans le milieu universitaire, le dispositif PEC (Portefeuille Européen de Compétences) qui fonctionne sur un processus de certification réciproque, entre pairs, et qui permet de qualifier le rapport social au travail.

Cette expérimentation du passeport pourrait être généralisé au territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans des emplois saisonniers divers et non forcément rattachés exclusivement aux sports d'hiver. En effet, trop souvent à l'issue d'un emploi saisonnier, celui-ci ne donne pas lieu à un suivi. La reconnaissance des compétences acquises par ce moyen permettrait alors un meilleur suivi des parcours, en valorisant les expériences saisonnières diverses dans la durée.

Enfin, l'enjeu de fidélisation des saisonniers d'une année sur l'autre étant significatif, il est proposé que des « pratiques » existantes dans certaines branches professionnelles puissent être généralisées ou expérimentées dans d'autres.

L'exemple de la branche professionnelle des remontées mécanique dans le Domaine Skiable Français est à cet égard éloquent : les contrats pour les saisonniers y sont reconduits d'une année sur l'autre de façon automatique. Ce n'est qu'en cas de non-reconduction du contrat qu'un entretien obligatoire est prévu. Ce fonctionnement pourrait ainsi être étendu ou envisagé dans d'autres branches en tension.

Dès lors, le CESER ne peut qu'encourager diverses branches professionnelles, si elles le souhaitent, à se saisir de cet aspect « reconduction tacite du contrat » issu de la convention collective « Remontées mécaniques » pour des professions rencontrant ces mêmes difficultés de fidélisation de saisonniers : accompagnateur en montagne ou en ski de fond, guide de canoé-kayak, etc.

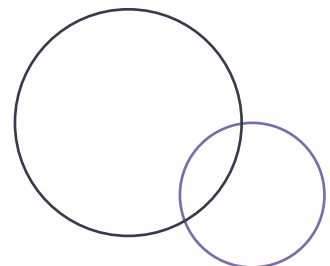
Cette recommandation pourrait être ainsi être étendue à travers une expérimentation dans d'autres territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en dehors de l'arc alpin.

---

## Conclusion

Le CESER souhaite que plusieurs axes significatifs soient pris en compte par les pouvoirs publics dans le cadre de la réflexion collective autour des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 et de son héritage. Parmi ceux explicités dans cette note, le CESER retient tout particulièrement :

- Sur le logement, l'accent à mettre sur le nécessaire travail de prise de décision collective sur ces futures constructions, en impliquant les employeurs et acteurs locaux des territoires, tout en réfléchissant à des modèles économiques adaptés à ces aménagements spécifiques. Le CESER souhaite ainsi que le devenir des logements créés à Saint Jean de Sixt soit clarifié,
- Dans la santé, que ces JOPH 2030 puissent constituer un moment de mise en œuvre d'un vaste programme de sécurisation des données patients afin de réduire ce risque data existant et de garantir la protection des données à caractère personnel et en premier lieu les données de santé,
- Son soutien à l'intégration d'épreuves de sport adapté afin de permettre aux athlètes concernés de participer pleinement aux Jeux et faire de ceux-ci des jeux inclusifs et accessibles,
- La situation des saisonniers, notamment la problématique du logement, la fidélisation des parcours ou encore la reconnaissance des acquis de l'expérience par l'instauration d'une expérimentation durant les JOP 2030 (création d'un « passeport numérique »).



## Impact budgétaire

En mars 2026, alors que le montage financier est en cours de consolidation, les choix budgétaires se précisent progressivement. Les JOP 2030 sont annoncés comme des Jeux sobres et respectueux de l'environnement, reposant sur la limitation des nouvelles constructions, la réutilisation des équipements existants et la recherche d'un héritage durable. Ils sont également appréhendés comme un levier de transformation du modèle économique de la montagne.

Dans ce contexte, le CESER s'interroge néanmoins sur la portée réelle de ces choix : **le montage financier présenté à cette date permet-il réellement d'engager une évolution durable du modèle de la montagne ?**



### ► Contexte : en mars 2026, le processus inachevé du montage financier

En juin 2025, l'Etat et les régions hôtes ont annoncé la répartition de leurs contributions dans le budget total des JOP – addition du budget du Cojop et de celui de la Solidéo.

Le 20 octobre 2025, le COJOP a adopté son budget prévisionnel qui s'élève à un peu plus de 2,1 milliards d'euros. Le COJOP est chargé d'apporter la moitié des fonds au budget d'organisation. Ses équipes doivent trouver plus de 1 milliard d'euros entre la billetterie (280 millions), les hospitalités – des prestations VIP couplées à un billet –, les partenariats (580 millions) et les produits dérivés. Conformément au contrat signé en juillet 2024 avec les parties prenantes françaises, le Comité International Olympique contribue à hauteur de 620 millions d'euros.

La garantie de l'Etat sur le résultat du COJOP est plafonnée à 515 millions d'euros. Les Régions apportent une garantie limitée à 75 millions d'euros chacune.

**Tableau budget de fonctionnement du COJOP (situation au 20 octobre 2025)**

Rubrique	Montant
Budget prévisionnel du COJOP	2,1 Milliards
Part de financement à la charge du COJOP	1,05 Milliard
Contribution du CIO	620 Millions
Garantie de l'État	515 Millions
Garantie des Régions hôtes	150 Millions

Les financements et les coûts détaillés de la quarantaine d'ouvrages prévus ont été validés mercredi 28 janvier 2026 lors d'un conseil d'administration de la Solidéo. La société de livraison des ouvrages olympiques se base sur un « schéma préférentiel » prévoyant une quarantaine d'ouvrages, dont le coût global a été évalué en décembre 2025 à 1,4 milliard d'euros. Ce schéma devrait être définitif en juin 2026. La contribution publique est prévue à hauteur de 868 millions d'euros, 587 millions émanant de l'Etat et des deux Régions hôtes et 281 millions apportés par d'autres collectivités, sous réserve des impacts liés aux élections municipales. Le reste est apporté par des financements privés.

**Tableau Schéma préférentiel des ouvrages menés par la Solidéo (décembre 2025)**

Financiers	Montant
Budget global des ouvrages	1,4 Md€
État + Régions	587 M€
Collectivités territoriales	281 M€
Investisseurs privés	Solde

Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes :

- les villages d'athlètes seront construits à Saint-Jean-de-Sixt, en Haute-Savoie pour 51 millions d'euros (coût total HT, toutes dépenses confondues, projet chiffré en 2025), à Bozel, en Savoie (78 millions d'euros).
- des rénovations d'équipements sportifs sont prévues, comme le tremplin de saut à ski de Courchevel ou la piste de bobsleigh de La Plagne (43 millions d'euros chacun).
- l'ascenseur valléen reliant la gare SNCF d'Aime à la station de La Plagne est prévu pour un montant de 101 millions d'Euros, de même que celui de Bozel à Courchevel qui s'élève à 74,8 millions d'Euros.

**Tableau Investissements des infrastructures (situation mars 2026)**

Projet	Localisation	Montant
Village olympique	Saint-Jean-de-Sixt	51 M€
Village olympique	Bozel	78 M€
Tremplin de saut à ski	Courchevel	43 M€
Piste de bobsleigh	La Plagne	43 M€
Ascenseur valléen Aime - La Plagne	Savoie	101 M€
Ascenseur valléen Bozel - Courchevel	Savoie	74,8 M€

La loi olympique a été définitivement adoptée par le Parlement en février 2026. Le budget des JOP 2030 est adopté dans le cadre de la loi de finances 2026. Les négociations avec les collectivités territoriales sont en cours dans chacune des régions. Elles devraient se conclure en juin 2026.

Deux remarques générales sont à formuler :

- La construction du financement est en cours : on ne peut que formuler des questions et des hypothèses à ce stade ;
- Le montant total du financement prévu semble relativement modeste au regard de ce type d'événement.

Les documents consultés et l'audition au Sénat d'Edgar GROSPIRON, Président du COJOP, montrent une construction du projet recherchant, dans la sobriété financière, un impact sur le modèle économique de la montagne à horizon 2050, au-delà du projet 2030.

Les défis auxquels la montagne est confrontée sont présentés comme des défis climatiques, d'acceptabilité sociale, d'incertitudes géopolitiques. Ils appellent une redéfinition de son modèle économique. **Le projet des**

**JOP 2030 fournit pour ses organisateurs une plateforme permettant de préfigurer la montagne de 2050.**

Pour E. GROSPIRON, « *les Jeux ont cette puissance de catalyseur et nous voulons les utiliser pour faire réfléchir l'ensemble des acteurs sociaux, économiques, institutionnels, politiques ou encore sportifs à ce que peut être la montagne de 2050, une montagne dont l'environnement est préservé, dont l'économie est active et qui est attirante pour les populations qui y vivent ou qui s'y rendent en vacances.* »

Pour le COJOP, les Jeux s'organisent sur l'ensemble du territoire de l'arc alpin français. Cette ambition contraste avec la volonté de sobriété affichée par ailleurs. Il s'agit donc de promouvoir une réflexion commune aux acteurs sur la montagne 2050 et d'avoir un impact sur la construction de ce projet.

Le CESER relève que la question de l'héritage est posée de façon centrale dans les présentations budgétaires en cours.

**Le montage budgétaire, tel qu'il est connu en mars 2026, préfigure-t-il une évolution du modèle économique de la montagne ?**

**D'un point de vue budgétaire : les dépenses d'investissements et de fonctionnements connues à ce jour présentent-elles cette évolution ? Sur le plan sociétal : au travers de la construction des financements, les acteurs montrent-ils une évolution de leur conception du modèle économique de la montagne ?**

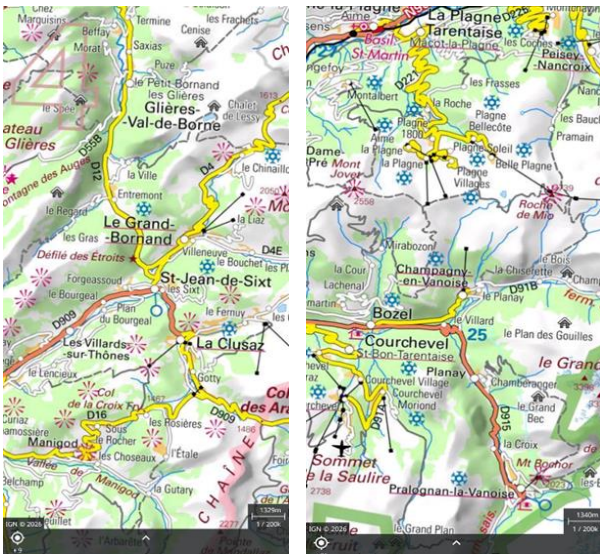
## ► Attentes, points de vigilance, questionnements du CESER

L'évolution du modèle économique, préfigurée dans les décisions d'investissement, peut être analysée par le CESER. Les financements et les coûts détaillés de la quarantaine d'ouvrages prévus ont été validés en janvier 2026 par le conseil d'administration de la Solideo dans son « schéma préférentiel », prévoyant une quarantaine d'ouvrages. Il devrait être définitif en juin 2026.

Le CESER observe qu'il y a en pratique deux volets pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. Un premier volet concerne les villages d'athlètes situés à Saint-Jean-de-Sixt, en Haute-Savoie et à Bozel, en Savoie. Un deuxième volet inclut les rénovations d'équipements sportifs prévues, comme le tremplin de saut à ski de Courchevel ou la piste de bobsleigh de La Plagne. Il comprend aussi un ascenseur valléen reliant la gare SNCF d'Aime à la station de La Plagne et un ascenseur valléen reliant Bozel à Courchevel est programmé.

Le premier volet recouvre des investissements en moyenne montagne et le deuxième volet des investissements plutôt destinés aux stations d'altitude. Cela ouvre la question de l'équilibre entre des impacts pour les grandes stations et pour les zones de moyenne montagne. Le village olympique de Bozel, village situé à 846 m d'altitude pourra constituer une porte d'entrée pour le massif de la Vanoise en été comme en hiver. Celui de Saint Jean de Sixt, village situé entre 828 m et 1828 m d'altitude pourra constituer une porte d'entrée pour les Aravis.

Les deux cartes ci-dessous illustrent cette situation géographique.



### Sites des villages olympiques en région Auvergne-Rhône-Alpes

Source : IGN

La situation des villages olympiques en région Provence Alpes Côte d'Azur est similaire. Le village olympique du fort des têtes à Briançon est l'un des principaux chantiers ouverts pour les JOP 2030. Une partie des investissements concerne la moyenne montagne, pour le logement comme pour les transports. Cette partie devrait générer des impacts pour la vie de l'ensemble de l'arc alpin français.

L'audition du département de la Savoie a permis de dégager des enjeux allant au-delà de l'aménagement des équipements sportifs d'altitude.

Le Département a un poids limité dans les instances COJOP et Solidéo. Il n'a pas été consulté sur la création d'un bloc infrarégional l'incluant comme financeur au démarrage de la candidature. Il s'est cependant impliqué dans les projets : le Village Olympique de Bozel sera financé par la Société d'aménagement de la Savoie qui est une SEM travaillant pour le département. Le Département garantit le financement

du Village olympique, il ne souhaite pas s'engager plus sur le village de Bozel. Il contribue à l'ascenseur valléen Bozel Courchevel via la société Savoie Tourisme Durable. Il estime qu'une contribution de la station de Courchevel au financement de l'ascenseur serait souhaitable. La rénovation des routes, si Val d'Isère participe finalement aux épreuves, nécessitera une dépense de 40 Millions d'euros d'ici 2030. Cela modifie les priorités d'investissement définie par le Département. Compte tenu des contraintes financières actuelles pesant sur les Départements, c'est un effort réel. Les JOP n'amèneront pas l'accélération de l'investissement ferroviaire, c'est une déception pour le Département. Le projet du Lyon-Turin nécessitera une amélioration des lignes desservant la montagne savoyarde, une accélération d'une partie des projets aurait pu être mise à l'ordre du jour pour faciliter les accès décarbonés.

Pour le CESER, d'autres formes d'équilibre entre sports d'altitude et accès à la moyenne montagne estivale et hivernale peuvent être recherchés dans le montage du dossier des JOP 2030.

De nouvelles disciplines pourraient être introduites en 2030, moins axées sur la neige et la glace, tout en conservant une approche hivernale. C'est le cas dans les domaines du cyclisme ou de la course à pied. Dans ce cas, des épreuves situées dans les sites de moyenne montagne sont possibles.

Il est un peu tôt pour examiner la répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement entre moyenne et haute montagne. La commission souhaite que le risque d'une concentration des impacts dans les stations d'altitude soit pris en compte. C'est un enjeu de l'actuelle répartition des efforts entre les collectivités territoriales, l'État et les Régions, les contributions demandées aux stations bénéficiaires.

Une hypothèse du financement en mars 2026 repose sur des apports substantiels du privé en fonctionnement comme en investissement. Ces hypothèses doivent être examinées de façon plus approfondie. De même les incertitudes liées au contexte économique international introduisent des difficultés dans la prévision de dépenses.

Le CESER estime qu'un indicateur pertinent de l'équilibre moyenne/haute montagne est à construire avec la comparaison de l'évolution des prix de l'immobilier dans les zones géographiques concernées. Un autre indicateur d'évaluation qui semble important est le montage effectif d'accords sur le financement et de dialogues territoriaux aboutis à ce sujet.

## ► Observations finales

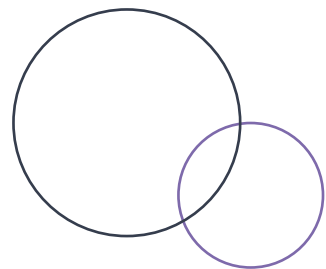
L'enjeu principal est d'éviter une concentration des impacts dans les stations d'altitude et d'entraîner le développement de la moyenne montagne.

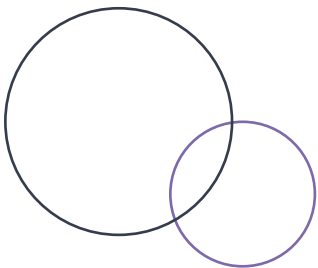
En 2026, les JOP de Milan-Cortina d'Ampezzo ont introduit une approche par massif en impliquant une partie de l'Italie du Nord et des Dolomites. Le modèle d'organisation des JOP peut connaître en 2030 un prolongement et une confirmation de cette évolution. Les Jeux olympiques de Chamonix 1924 et Grenoble 1968 ont été marqués par une approche « Ville », qui a concentré les impacts de façon très ciblée. Les Jeux olympiques d'Albertville en 1992 qui ont impliqué le département a profité durablement à la vallée de la Tarentaise.

L'émergence d'une approche « Massif » en 2026 et 2030 offre des possibilités d'équilibrage des retombées sur un territoire plus large, incluant des préoccupations estivales et hivernales, un rééquilibrage moyenne/haute montagne. Elle ouvre aussi à une organisation internationale avec l'organisation des épreuves de patinage hors du territoire français.

Un corollaire est à prendre en compte. Le problème des mobilités décarbonées dans les accès aux sites de vie et de loisir devra faire l'objet d'approfondissements des projets : si des résidences en moyenne montagne se développent, l'accès décarboné aux sites de vie et de loisir est une priorité.

La conséquence d'une « approche massif » est que de nombreuses collectivités locales sont impliquées, ainsi que de nombreux acteurs privés. Les questions de gouvernance et de leadership sont plus difficiles à résoudre dans le contexte d'un montage à échéance très proche. La capacité de dialogue territorial est essentielle.





# 03

## Rayonner

Les JOP Alpes françaises 2030 constituent une opportunité unique pour valoriser les territoires d'accueil. Au-delà de son caractère sportif, cet événement historique permettra de faire rayonner les régions hôtes sur la scène internationale.

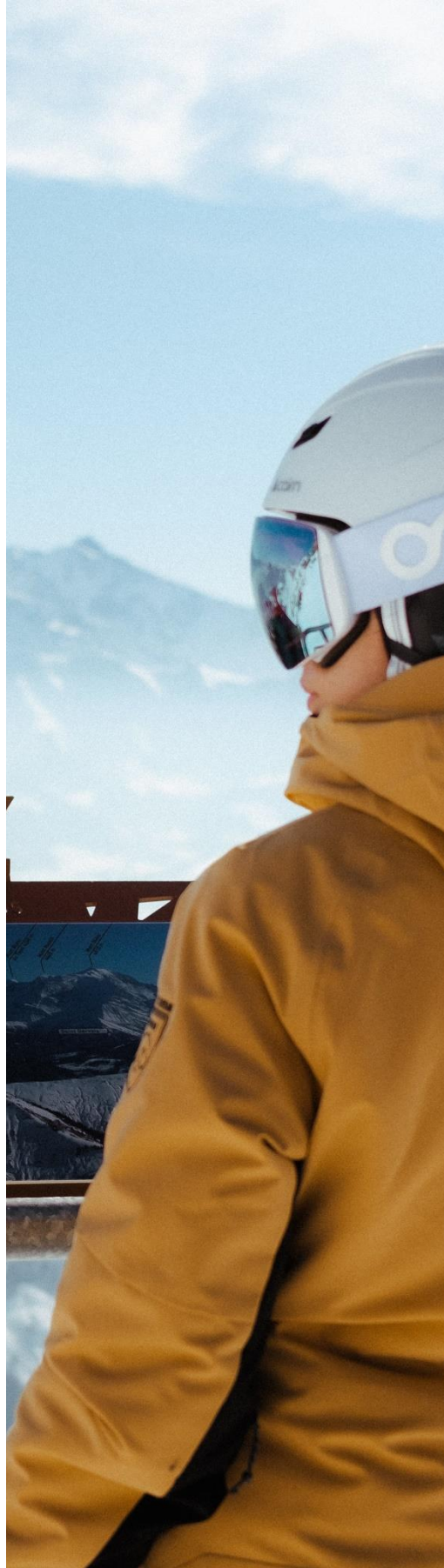
Pendant toute la durée des Jeux, les regards du monde seront braqués sur les Alpes Françaises, offrant une vitrine exceptionnelle de leurs terroirs et de leur dynamisme. Cette exposition, bien que ponctuelle, pourra bénéficier à ces territoires sur le long terme en renvoyant une image inoubliable aux sportifs, aux visiteurs et aux téléspectateurs qui suivront l'évènement.

Le rayonnement apporté par les Jeux doit également bénéficier aux acteurs de ces territoires, en agissant comme un levier d'innovation, de productivité, de mise en réseau et de diffusion de bonnes pratiques. Il est par ailleurs essentiel de faire de ces Jeux une opportunité de rayonnement et de valorisation pour l'ensemble des régions hôtes, et non uniquement pour les quelques départements directement concernés par l'accueil des épreuves.

Cette troisième partie montrera comment les travaux déjà entrepris et qui se poursuivront jusqu'à 2030 permettront aux JOP Alpes Françaises d'avoir un impact fort et durable sur l'image des territoires organisateurs à l'international.

Elle détaillera également comment l'organisation de la filière alimentaire permettant de "nourrir les jeux" pourra bénéficier sur le long terme à toute la chaîne de production et de distribution, et comment la jeunesse pourrait être incluse dans cette dynamique.

Enfin, elle proposera un outil visant à mettre en lumière les projets innovants, les travaux de recherches et les initiatives portés par des acteurs des régions Auvergne Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, permettant de faire des Jeux un véritable accélérateur de l'innovation.



# Rayonnement international

Le CESER a choisi d'étudier l'héritage que peuvent laisser les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) Alpes Françaises 2030 en s'inspirant des bonnes pratiques et des enseignements tirés de précédentes éditions. Trois événements ont été étudiés : les Jeux de Paris 2024, ceux de Turin 2006 situés dans le même massif montagneux que les JOP Alpes Françaises 2030, et enfin les Jeux de Milan-Cortina, organisés dans un pays frontalier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



L'analyse se concentrera sur deux thématiques majeures sous un angle international. La première concerne le rayonnement du territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à l'international. Les JOP 2030 offriront une visibilité exceptionnelle sur la scène mondiale, une opportunité unique pour promouvoir les richesses et diversités du territoire. Cet héritage peut également dynamiser le tourisme à moyen terme, renforçant l'attractivité régionale bien au-delà de l'événement.

Enfin, la seconde thématique concerne la qualité d'accueil des visiteurs. Un événement de cette ampleur implique l'accueil d'une grande diversité de publics, chacun avec ses spécificités. Les professionnels du tourisme ainsi que toutes les personnes impliquées dans l'accueil des visiteurs devront être à la hauteur, notamment en matière de qualité de service et de compétences linguistiques, comme la maîtrise de l'anglais. L'amélioration durable de ces standards constituera un héritage précieux pour la Région. Par ailleurs la question du logement sera également abordée, en effet l'accueil d'un nombre important de visiteurs et de sportifs sera une opportunité d'agrandir l'offre de logement sur le territoire en réutilisant les logements destinés aux délégations pour répondre aux besoins locaux.

L'objectif est donc d'identifier les enseignements appris et les bonnes pratiques issues des précédentes éditions des Jeux Olympiques et Paralympiques, afin de maximiser l'impact positif et durable des JOP 2030 pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes et ses habitants.

Il faut toutefois noter que les Jeux d'hiver sont traditionnellement moins grand public que les Jeux d'été, car ils mobilisent un nombre plus restreint de disciplines et touchent moins de nationalités et donc un nombre moins important d'athlètes et de délégations. De ce fait, l'accueil des Jeux d'hiver 2030 par la région ne peut être comparé à Paris 2024 en termes d'ordre de grandeur de l'impact sur le rayonnement international.

## Valoriser l'image du territoire

L'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques par la Région Auvergne-Rhône-Alpes représente une opportunité unique pour renforcer son rayonnement à l'international. Cette exposition auprès de publics variés doit permettre de promouvoir l'ensemble du territoire, y compris les zones qui n'accueillent pas directement les compétitions. La mise en avant du territoire doit également se faire au-delà de la période hivernale, à travers la promotion des activités réalisables sur les autres saisons et dans le respect de l'environnement. La visibilité de cet événement historique sera essentielle pour dynamiser le tourisme international en Auvergne-Rhône-Alpes à moyen et long terme.

L'analyse des précédentes éditions des Jeux nous montre comment les Régions organisatrices ont réussi à mettre en avant leurs territoires à travers les JOP :

**Turin 2006<sup>41</sup>** : Avant les Jeux, Turin souffrait d'une image essentiellement industrielle, associée au secteur automobile. L'événement a permis de diffuser une identité visuelle inspirée de la « piazza », symbole de convivialité dans la culture italienne. Cette stratégie a contribué à transformer l'image de la ville, désormais perçue comme dynamique et touristique. À titre d'exemple, le nombre de visiteurs est passé de 3 millions en 2000 à 6 millions en 2010, et la part des touristes culturels a doublé, passant de 20 % en 2006 à

<sup>41</sup> Source : <https://www.olympics.com/cio/news/un-nouvel-attract-touristique-pour-turin>

40 % en 2008. Selon une enquête, 70 % des personnes interrogées estiment que les Jeux Olympiques d'hiver ont amélioré l'image de la ville et de la région.

**Paris 2024<sup>42</sup>** : La capitale a tiré parti de son exposition lors des Jeux pour stimuler son attractivité touristique. Les arrivées dans les aéroports parisiens ont progressé de 5 % à l'automne et de 10 % en janvier 2025, tandis que la fréquentation des sites touristiques a également connu une nette amélioration.

**Milan-Cortina 2026** : Le gouvernement italien, à travers la Ministre du tourisme, profite des Jeux pour promouvoir l'ensemble du territoire Lombard : « *La Lombardie, ce n'est pas seulement Milan, elle possède de magnifiques territoires où l'excellence alimentaire et vinicole est produite. Je pense au vin qui est très important en tant que combinaison avec le tourisme. Mais il y a beaucoup de désir pour l'Italie dans le monde, et il y a beaucoup de désir pour la Lombardie dans le monde<sup>43</sup>.* »

Ces expériences nous montrent la capacité qu'ont les JOP à entraîner un rayonnement durable et bénéficiant à l'ensemble des territoires des régions organisatrices. La région Auvergne-Rhône-Alpes doit s'inspirer de ces précédentes éditions afin de capitaliser sur la visibilité des Jeux pour mettre en avant ses sites touristiques, ainsi que la richesse de son patrimoine culturel, historique et naturel. L'image des montagnes alpines sera bien évidemment mise en avant par le prisme des activités hivernales, mais dans l'optique de créer un héritage durable aux JOP 2030, il sera également nécessaire de mettre en avant les activités réalisables sur les autres saisons et sur le reste du territoire régional. Il sera également important d'utiliser les JOP pour sensibiliser sur la fragilité des paysages qui accueilleront les épreuves sportives et sur les enjeux environnementaux. Sur ce point, les JOP devront d'ailleurs être exemplaires à travers une organisation sobre et vigilante à l'impact environnemental.

Afin d'inciter les visiteurs présents lors des JOP à découvrir le reste du territoire régional, une application mobile pourrait être mise en place. Cette application permettra de relayer les différents sites du territoire qui pourraient être visités. La création de partenariats avec les services de transports comme la SNCF pourrait être intégrée à cette application afin d'inciter encore plus les visiteurs à découvrir l'ensemble du territoire et pas uniquement les sites d'accueil des épreuves. Cette application devrait être conçue afin d'être utilisable pendant et après les JOP 2030, en s'appuyant sur la nouvelle application Grand Tour<sup>44</sup>.

## ► Bien accueillir pendant les JOP 2030.

### La qualité d'accueil

L'organisation des Jeux Olympiques sur le territoire régional implique un accueil de grande qualité de la part des professionnels du tourisme. Des visiteurs en provenance de nombreux pays seront présents. A titre d'exemple, pour les Jeux de Milan-Cortina 2026, les touristes les plus présents étaient les Américains (35% d'achats des billets), les Allemands (10%) et les Canadiens (10%). Les professionnels du tourisme doivent s'adapter aux exigences des touristes de différentes nationalités. Il faut noter que les populations les plus « attirées » par les JOP d'hiver sont essentiellement celles de l'hémisphère nord. A la différence des Jeux d'été, ceux d'hiver ont une diffusion moindre. Lors des JOP Paris 2024, le programme "Bienvenue en France", mis en place pour préparer les Jeux par Atout France, a permis de mettre gratuitement à disposition des professionnels du tourisme une série de vidéos ainsi qu'un kit de communication, afin de les aider à améliorer la qualité d'accueil pour 17 nationalités.

La Région Auvergne Rhône-Alpes doit s'inspirer de ces enseignements afin de préparer dès aujourd'hui l'accueil des JOP Alpes Françaises 2030. En proposant un accueil d'une qualité irréprochable aux sportifs, à leurs délégations, ainsi qu'à l'ensemble des visiteurs présents lors des JOP, le territoire laissera une empreinte forte auprès de ces derniers qui permettra de le faire rayonner durablement après 2030.

Dans cette optique, l'apprentissage de l'anglais doit être l'une des priorités régionales dans les prochaines années. La formation des futurs bénévoles et toutes personnes impliquées dans l'organisation des JOP et dans l'accueil des visiteurs devra être planifiée pour faciliter les interactions avec un maximum de visiteurs étrangers. Les compétences linguistiques développées seront par ailleurs un atout pour toutes les personnes impliquées au-delà des JOP 2030.

En s'inspirant du dispositif mis en place lors des Jeux de Paris 2024, il serait également pertinent en Région Auvergne-Rhône-Alpes d'accompagner toutes les personnes mobilisées à l'accueil des visiteurs, des sportifs et de leurs délégations, à l'apprentissage des savoirs être et savoirs faire permettant de recevoir de façon bienveillante et chaleureuse afin que toutes les personnes accueillies vivent une expérience mémorable pendant les JOP. L'image positive renvoyée par le territoire serait ainsi durable et constituerait un véritable héritage des JOP en faisant de tous ces visiteurs des ambassadeurs de la Région

<sup>42</sup> L'héritage francilien des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 - Préfecture de la région Ile de France

<sup>43</sup> Source : [Milan-Cortina 2026 : Plus de 500 000 visiteurs étrangers attendus en Lombardie - Sport & Société](#)

<sup>44</sup> [Grand Tour | Le road trip en Auvergne Rhône Alpes](#)

Auvergne Rhône-Alpes dans leurs pays d'origines. Par ailleurs toutes les personnes ainsi formées vont développer des compétences qui leur serviront durablement et qui bénéficieront également à la branche touristique sur le long terme.

### La capacité d'accueil

L'accueil des JOP fait également écho à la capacité de logement du territoire afin de pouvoir gérer l'arrivée des athlètes et des visiteurs. Une partie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030, notamment le département de la Haute-Savoie, qui sera hôte de plusieurs épreuves. Les précédents travaux du CESER, notamment la contribution de novembre 2025 traitant du « Fait transfrontalier entre Auvergne Rhône-Alpes et la Suisse lémanique », montrent que ce territoire est confronté à des tensions, particulièrement sur la question du logement. L'attractivité économique du bassin genevois exerce une forte pression foncière et immobilière en Haute-Savoie, qui se classe 5<sup>e</sup> département le plus cher de France, avec un prix moyen de 4 660 € par m<sup>2</sup>, pouvant atteindre 8 000 € par m<sup>2</sup> dans certaines stations. Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2030 représentent une opportunité pour atténuer l'impact du fait transfrontalier sur les prix et l'offre de logements dans ce département.

Les enseignements des précédentes éditions des JOP peuvent également enrichir les réflexions sur ce sujet :

**Paris 2024** : À la suite des Jeux, 4 100 nouveaux logements ont été créés en Seine-Saint-Denis. Le village des athlètes a été reconverti en 2 800 logements, dont 800 dédiés aux étudiants et publics vulnérables, tandis que le cluster des médias a été transformé en 1 300 logements familiaux, dont 20 % de logements sociaux.

**Milan-Cortina 2026** : Le village olympique de Milan, construit sur le site ferroviaire de Porta Romana, sera transformé après en un quartier vivant comprenant 1 700 lits pour étudiants, des logements subventionnés, des commerces et des espaces verts.

À l'image de ces exemples, il serait pertinent que les organisateurs des Jeux Olympiques et Paralympiques 2030 étudient la possibilité de réutiliser les logements destinés aux délégations pour répondre aux besoins des étudiants ou des saisonniers dans cette zone. Les JOP pourraient ainsi bénéficier aux territoires de façon durable en venant contribuer à la résolution de la problématique de logement.

---

## Conclusion

Comme le montrent les enseignements tirés des précédentes éditions des JOP, l'édition Alpes Françaises 2030 constitue une opportunité unique de faire rayonner la région Auvergne Rhône-Alpes à l'international.

Cet événement historique doit permettre de faire rayonner de façon durable l'image des Alpes françaises mais doit être également une opportunité de valoriser l'ensemble du territoire régional, et ce en toutes saisons, tout en sensibilisant au respect de l'environnement. La région Auvergne Rhône-Alpes pourra ainsi renforcer le rayonnement international de son territoire et de ses métropoles.

Ces Jeux doivent également permettre de proposer une expérience inoubliable aux visiteurs, aux sportifs et à leurs délégations, afin de les marquer durablement par la qualité de l'accueil proposé. Ces JOP devront donc être pensés pour servir les territoires et leurs habitants durablement, afin que la Région Auvergne Rhône-Alpes puisse rayonner pendant et après 2030.

## Alimentation, terroir, jeunesse

Le CESER a choisi d'étudier l'héritage que peuvent laisser les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2030 sur la thématique de l'alimentation, tout en faisant le lien avec le sport et la santé.

Les JOP sont un formidable évènement que ce soit au niveau régional, national et international. Ils constituent une vitrine pour notre territoire. Il y a donc un véritable enjeu à se saisir de cet évènement afin de promouvoir des pratiques alimentaires saines et durables.



### Contexte

L'exemple des Jeux Olympiques d'Albertville de 1992 illustre bien l'opportunité que représente un tel évènement. Il s'agit d'un tremplin pour l'économie et la structure territoriale d'une région. Entre 1985 et 1991 la vallée de la Tarentaise a ainsi bénéficié de plus de 7 milliards de francs (environ 1,18 milliard d'euros) d'investissements publics. Les JO d'Albertville ont également permis de mettre l'accent sur les produits alimentaires savoyards. Aujourd'hui, la marque Savoie Mont Blanc est connue et reconnue au niveau national et international. Même si le contexte des JOP Alpes Françaises est différent avec 3 ans de préparation, cet exemple nous donne une base de réflexion.

Sur le plan alimentaire, l'organisation des JOP représente une chance de mettre en valeur les produits de notre Région, mais également un défi, avec un nombre de personnes à recevoir conséquent sur la durée de l'évènement. En effet, en plus des athlètes et de leurs délégations, il faudra avoir la capacité d'accueillir les spectateurs présents, les journalistes, les bénévoles et l'ensemble de l'organisation des JOP.

A titre d'exemple, selon le Comité International Olympique, sur les JOP de Milan Cortina 2026 les organisateurs ont pu accueillir :

- Environ 2 900 athlètes
- Environ 2 millions de visiteurs
- 18 000 volontaires
- Plus de 2500 représentants des médias accrédités.

Les JOP 2030 seront organisés sur le territoire de deux régions, à savoir la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Région Sud. Ces deux régions sont donc tout aussi importantes, et les JOP 2030 permettront de mettre en avant ces territoires de qualité.

Les premières réflexions ont porté naturellement sur les filières alimentaires de qualité et les liens entre l'alimentation, le sport et la santé. L'objectif est donc de mettre en avant l'importance de l'organisation de nos filières alimentaires de qualité en amont, pendant, et après les JOP 2030, ainsi que de s'interroger sur les actions à mettre en place pour valoriser notre territoire et nos montagnes quelle que soit la saison en ayant soin de ne pas oublier le volet social et le rôle des salariés.

Les actions proposées dans cette note seront à réaliser avant, et pendant la période des jeux, mais il est fondamental de garder à l'esprit que ces actions devront perdurer après les JOP 2030.

### L'approvisionnement alimentaire des jeux

#### L'héritage des Jeux

L'accueil des JOP 2030 représente un défi pour les filières alimentaires des régions organisatrices qui s'organisent déjà pour préparer cet évènement. Il y a également un enjeu important à faire de cet évènement historique une opportunité de valoriser les productions dans le temps et ainsi de créer un héritage durable des JOP 2030.

Afin de faire perdurer la valorisation des productions agroalimentaires des Régions organisatrices au-delà des JOP 2030, le CESER soutient tout d'abord la création d'une distinction « fournisseur JOP 2030 ». Cela nécessitera au préalable d'identifier les producteurs locaux capables de répondre à la demande, puis de créer une campagne multimédia afin de les mettre en avant (portraits vidéo de producteurs, collaborations avec chefs, livres de recettes, ...)

Les Chambres régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes ont déjà fait un important travail sur l'organisation des filières alimentaires et leur mise à l'honneur avant, pendant et après ces JOP 2030. Le CESER souhaite soutenir cette démarche en mettant en avant les objectifs fixés par celles-ci :

- Apporter de la visibilité aux produits alimentaires de nos territoires
- Viser des retombées économiques réelles pour les agriculteurs, les entreprises et commerces de proximité
- Garantir une cohérence avec les engagements RSE des Jeux, en particulier à travers la Charte Sociale, Economique et Environnementale des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes françaises 2030
- Viser une faisabilité opérationnelle pour le COJOP.

Pour remplir ces objectifs, plusieurs axes d'action peuvent être établis.

### L'approvisionnement alimentaire des sites olympiques

Le CESER relève l'importance de valoriser la production alimentaire des régions dans l'approvisionnement des Jeux. Pour cela, il sera nécessaire de garantir une part régionale dans l'alimentation sur les différents sites des JOP à destination du grand public, des médias, des bénévoles et des athlètes. Des menus spéciaux « Montagnes et Terroirs » pourront être mis en place dans les restaurants officiels afin de promouvoir les produits régionaux.

La mise en place de l'approvisionnement alimentaire sur les différents sites nécessitera une organisation et une gestion logistique minutieuse afin d'anticiper le convoyage des produits. Ces dispositions devront être pensées afin de pouvoir continuer à être exploitées après les JOP 2030, afin de bénéficier aux différentes filières de restauration collective. Par ailleurs, la mise en place d'un partenariat avec la Région Sud afin de donner l'opportunité aux produits de nos deux régions d'être valorisés, est nécessaire.

Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, le CESER recommande également la mise en place d'un système de redistribution des denrées en lien avec les associations humanitaires.

### Vitrine du terroir

Afin de mettre en avant les produits du terroir, la Chambre d'Agriculture d'Auvergne Rhône-Alpes va créer des pavillons « Ma Région ses terroirs », déployés sur les sites d'accueil des JOP, dans les lieux stratégiques (aéroports, gares, ...) ou encore dans les offices de tourisme. La valorisation de cette initiative, et des autres démarches allant dans ce sens, permettra de mettre en lumière la production agricole et alimentaire de nos territoires.

Là encore, il faudra encourager la mise en place de partenariats avec la Région Sud afin de valoriser les produits alimentaires des deux régions de façon complémentaire.

### L'expérience territoriale

La promotion des produits du territoire des régions organisatrices pendant les JOP 2030 devra être pérennisée dans le temps. L'un des leviers permettant cette valorisation durable est celui du tourisme. Plusieurs actions doivent être mises en place afin de cibler les visiteurs présents lors des épreuves, ainsi que les médias. La création d'une « Route des saveurs » est une bonne illustration d'initiative en ce sens. L'ensemble des territoires et l'ensemble des acteurs du secteur alimentaire (producteurs, industriels, et entreprises de la vente) et créer un engouement durable pour ces derniers auprès des touristes.

Le réseau « Bienvenue à la ferme » permettant aux touristes de découvrir et de visiter des exploitations agricoles est également une très bonne initiative pour la promotion des territoires, ainsi que de la production agricole.

### La communication

Une communication devra être mise en place tout au long des JOP2030 afin de promouvoir la production agro-alimentaire, les territoires, les montagnes, et ceux qui les font vivre. Pour cela, la mise en place d'une campagne de communication autour de la thématique « Nourrir les Jeux » pourrait être mise en place, permettant ainsi d'assurer la mise en avant des produits dans la presse et via les différents supports média (métro, bus, trains, gares, aéroports, autoroutes, ...). Les régions organisatrices pourraient développer un partenariat avec les chambres d'agriculture afin de lancer cette campagne permettant de mettre en avant les producteurs et commerce de proximité et les produits.

## ► Créer des outils à destination de la jeunesse à mobiliser avant, pendant et après les JOP 2030

Afin de promouvoir le territoire et sa production alimentaire à travers les JOP 2030, la commission a travaillé sur plusieurs propositions, en particulier ciblées sur la jeunesse afin que les enfants deviennent des ambassadeurs de la richesse de nos territoires. Par ailleurs, la promotion des bonnes pratiques alimentaires et du sport permettra d'améliorer la qualité de vie, tout en valorisant la production de qualité de notre région.

Dans cette optique, le CESER émet l'idée de la création d'une « mallette olympique » adaptable à tous les niveaux scolaires, à destination des élèves de la région. Cette mallette ferait intervenir plusieurs matières enseignées en primaire, collège et en particulier au lycée, qui relève de la compétence des régions.

Cette mallette contiendrait plusieurs éléments à mettre en relation avec le travail des enseignants :

**Des éléments éducatifs**, permettant de familiariser les élèves avec l'histoire et l'évolution des Jeux Olympiques de l'antiquité à nos jours. Ces éléments permettront aux enfants de s'intéresser aux JOP et de leur donner envie de vivre pleinement l'édition 2030, événement historique pour leur territoire. Dans cette optique, cette mallette contiendra également des éléments des jeux, qui pourraient permettre de gagner des places pour certaines épreuves afin de rendre l'expérience ludique et de leur donner envie de découvrir l'ensemble des disciplines sportives représentées.

Dans ce volet éducatif, la mallette permettra également de sensibiliser à l'importance de la pratique d'activités sportives de loisir, ainsi qu'aux pratiques alimentaires saines. Les JOP pourront ainsi avoir un **impact durable sur la santé des jeunes et de leurs proches**.

Cette mallette mettra également à l'honneur **nos territoires et ses paysages**, en valorisant leur richesse mais également en sensibilisant à l'enjeu de leur préservation. Afin de faire le lien avec l'enseignement, nous proposons la mise en place d'un module en lien avec les JOP Alpes Françaises incluant la question de l'avenir des montagnes et la préservation de leurs ressources.

Le CESER propose une découverte de **l'économie agricole et agroalimentaire du territoire**. L'enjeu ici est de mettre en avant les femmes et des hommes qui le font vivre. Ainsi, la mallette pourra contenir des éléments de dégustation ou des bons permettant de

récupérer ces produits auprès de producteurs, entreprises et commerçants des régions. La production alimentaire pourra également être mise en valeur à travers la mise en place d'un « menu olympique » dans les écoles, ainsi qu'avec des visites sur le terrain pour faire connaissance avec les métiers de ces régions. Cette proposition de menus olympiques pourra être également reprise pour d'autres établissements de restauration collective comme les EHPAD ou encore les hôpitaux.

Enfin, cette mallette olympique devra être pensée de manière à pouvoir être utilisée avant les JOP mais aussi après.

---

## Conclusion

Les JOP constituent une opportunité unique de mise en avant des filières alimentaires et des territoires. Les actions préconisées par le CESER permettront de faire en sorte que cet événement historique puisse avoir des retombées durables et ainsi de créer un véritable héritage alimentaire des JOP 2030. Les JOP pourront ainsi bénéficier aux territoires alpins, mais également à l'ensemble des territoires régionaux. Il faudra également œuvrer pour mettre en synergie le travail des deux régions organisatrices afin que tous les territoires puissent bénéficier des retombées de l'événement.

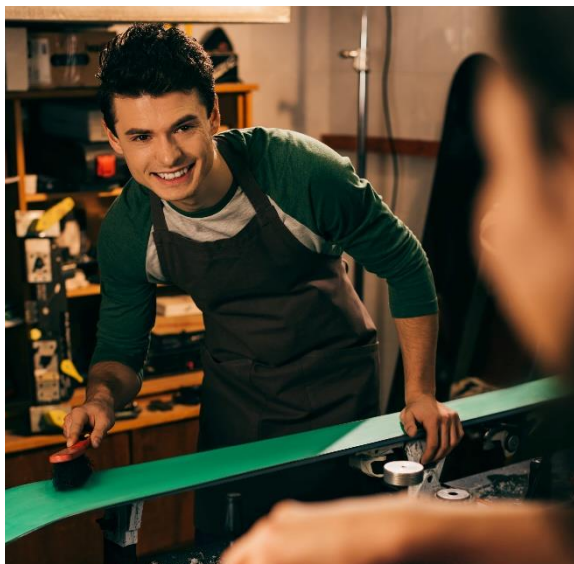
La commission rappelle également le fait que l'organisation d'événements d'ampleurs tel que les JOP engage aussi la responsabilité des territoires, notamment en matière d'utilisation des sols, ou encore de la gestion de l'eau.

Enfin, il sera important de réaliser un bilan concret de l'organisation des JOP 2030. Ce bilan pourra servir à l'organisation de futurs événements sportifs internationaux en France comme à l'étranger.

## Enseignement supérieur, recherche et innovation

---

L'organisation d'un événement d'envergure internationale tel que les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) a tout intérêt à s'adosser à l'écosystème universitaire et industriel des territoires d'accueil. Celui de la région Auvergne-Rhône-Alpes est particulièrement riche et il est essentiel de saisir l'opportunité des Jeux comme levier et accélérateur pour renforcer encore le rayonnement et l'attractivité du territoire, pour contribuer à l'innovation et au dynamisme de son économie.



Les JOP peuvent constituer un véritable terrain d'expérimentation pour des projets innovants, tout en offrant une vitrine exceptionnelle aux travaux de recherche et aux initiatives portés par les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans cette perspective, et afin de faire contribuer et d'associer la communauté scientifique aux Jeux, le CESER souhaite qu'ils servent de point de départ au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI), en s'appuyant sur celui lancé par le COJOP et la SOLIDEO.

Cet AMI serait, quant à lui, à destination du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur dans le but de développer les recherches et les collaborations scientifiques, ainsi que les innovations issues des laboratoires de recherche. Il inviterait les acteurs concernés à proposer des projets de recherche et

d'innovation répondant à des enjeux économiques, sociaux, sociétaux, environnementaux et technologiques. Ces projets porteraient sur les écosystèmes de montagnes et leurs évolutions, sur les Jeux Olympiques eux-mêmes, leur organisation, leur mise en œuvre ainsi que leur héritage, afin de faire des Jeux un véritable catalyseur d'enjeux sociétaux.

A titre d'exemple, les projets soumis pourraient concerner la production de matériaux bas carbone, la soutenabilité des modèles économiques des activités de tourisme de montagne, le développement d'outils favorisant la transition écologique, des innovations industrielles, etc.

Cet appel à manifestation d'intérêt aurait vocation à accueillir une grande diversité de projets, allant de projets de thèse à des projets d'innovation tels que des outils, dispositifs, prototypes ou encore démarches expérimentales. L'objectif ne serait pas de cadrer excessivement l'appel, mais plutôt de proposer un cadre général, suffisamment ouvert, pour faire émerger des idées innovantes, qui n'auraient pas été envisagées dans la réflexion initiale.

Afin de favoriser une coopération étroite entre les deux régions d'accueil des JOP, cet AMI pourrait être coprésidé par les Régions Provence Alpes Côtes d'Azur et Auvergne Rhône Alpes. Des représentants des établissements d'enseignement supérieur des deux territoires seraient également associés à la gouvernance.

A l'issue de cette première étape, un jury<sup>45</sup> procéderait à une présélection des projets susceptibles de participer à l'appel d'offres final, tout en respectant la liberté académique. La sélection des projets lauréats serait, quant à elle, assurée par un comité scientifique<sup>46</sup>, sur une base de critères préalablement définis. Parmi ceux-ci, certains critères essentiels devraient permettre de garantir un équilibre entre des projets de thèse, des projets émergents « start », et des projets dits « structurants ».

<sup>45</sup> Le jury devrait être composé d'experts scientifiques et de représentants du monde académique.

<sup>46</sup> Les deux Régions hôtes encadrent l'AMI et peuvent fixer des objectifs.

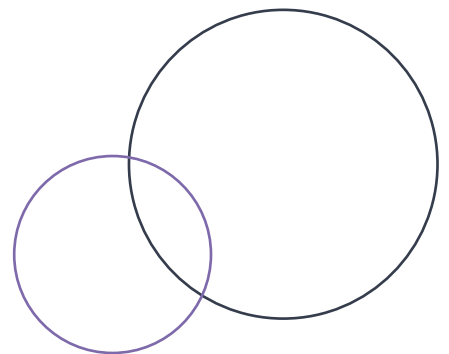
L'appel d'offres final permettrait aux lauréats de bénéficier des financements nécessaires à la mise en œuvre de leurs projets.

Les projets retenus pourraient être valorisés à travers la mise en place d'une « vitrine itinérante de l'innovation et de la recherche », conçue comme un espace d'exposition dédié aux laboratoires, aux innovations et aux collaborations scientifiques, ou en s'inspirant du livret "Laboratoire d'innovations et de solutions au service des grands événements sportifs nationaux - 2030", développé à l'occasion du Salon Mountain Planet<sup>47</sup>.

L'objectif serait de créer un lieu de rencontres favorisant le transfert de compétences, de mettre en lumière les avancées locales, et de stimuler l'émergence de nouveaux programmes de recherche, contribuant ainsi à la structuration d'un écosystème de partenariats internationaux.

Cette vitrine pourrait également valoriser les innovations mises en œuvre dans le cadre de l'organisation des JOP 2030, et devenir un espace de démonstration des solutions et projets « réussis ».

Afin de prolonger cette dynamique au-delà des Jeux, les Centres de Culture Scientifique, Technique et Industriel (CCSTI) pourraient prendre le relais après les JOP, pour continuer à présenter et à diffuser ces projets auprès du grand public et des acteurs du territoire, faisant de cette vitrine un espace pérenne de réflexion et de démonstration scientifique.



---

<sup>47</sup> [JOP 2030 : découvrez le livret des solutions innovantes](#)

15 FÉVRIER 2050

# L'EQUIPEE

## EMMA F. : VINGT ANS APRÈS SES TRIOMPHES OLYMPIQUES



A l'occasion des 20 ans de sa triple médaille d'or lors des JOP Alpes 2030, Emma F. interrogée sur ses succès olympiques, nous surprend en insistant davantage sur l'héritage de ces jeux pour les territoires de montagne que sur ses performances sportives. Native de cette vallée alpine où elle exerce un mandat local aujourd'hui, elle revient sur la nouvelle donne qui a été enclenchée à la suite de cet événement. Elle développe des exemples concrets d'actions développées ces dernières années dans différents secteurs et rendues possibles par le rayonnement de cette manifestation sportive. Rétrospectivement, elle mesure le rôle d'accélérateur des transformations économiques, sociales et environnementales et de gestion des transitions pour les territoires de montagne. Elle constate l'impact de la transmission aux jeunes générations et l'évolution importante de l'imaginaire de la montagne sur les 20 dernières années.



## Conclusion

Les Jeux Olympiques et paralympiques 2030 représentent à la fois une opportunité exceptionnelle et une responsabilité collective majeure.

Les contributions réunies dans ce rapport visent à montrer que l'héritage des Jeux dépendra des choix qui seront opérés au cours des prochaines années, de la capacité des acteurs à inscrire leurs actions dans le temps long et de leur volonté de faire converger les objectifs sportifs, économiques, sociaux et environnementaux.

Les Jeux peuvent constituer un accélérateur de projets, un levier d'innovation, un facteur d'attractivité et un moteur de transformation pour les territoires de montagne comme pour l'ensemble de la région. Ils peuvent également contribuer à renforcer les pratiques sportives, à valoriser les savoir-faire locaux, à développer les compétences et à accompagner les transitions auxquelles nos territoires sont confrontés.

Pour autant, les attentes suscitées par un événement de cette ampleur imposent une vigilance. La soutenabilité environnementale, la maîtrise des coûts, l'équité territoriale, l'accès au logement, la qualité de l'emploi ou encore l'acceptabilité des projets devront demeurer au cœur des préoccupations publiques.

La question de la gouvernance apparaît dès lors comme l'un des enjeux déterminants de la réussite des Alpes 2030. La capacité à associer les collectivités, les acteurs économiques et sociaux, les habitants, les associations et l'ensemble des parties prenantes conditionnera largement la qualité de l'héritage laissé par les Jeux.

Enfin, l'un des héritages les plus précieux des Jeux est la transmission aux jeunes générations. Les Jeux Olympiques et Paralympiques portent un ensemble de valeurs- respect, excellence, dépassement de soi, solidarité, inclusion, engagement- qui trouvent une résonance particulière dans une période où la cohésion sociale et la confiance en l'avenir constituent des enjeux majeurs. A travers l'éducation, le sport, la vie associative, l'engagement citoyen ou bénévole, les Alpes 2030 peuvent contribuer à faire vivre ces valeurs et à susciter de nouvelles vocations. La réussite des Jeux se mesurera aussi à leur capacité à inspirer durablement la jeunesse et à lui transmettre l'envie de participer à la construction du monde de demain.

Pour le CESER, cette échéance doit être pensée non comme une fin en soi, mais comme une étape au service d'un projet territorial partagé. C'est dans cette capacité à construire collectivement une vision de long terme, à évaluer les résultats obtenus et à inscrire les Jeux dans une trajectoire durable que résidera, demain, la véritable réussite des Alpes 2030.

# Annexe

## Annexe

### Charte Sociale, Economique et Environnementale des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes françaises 2030



### Charte Sociale, Economique et Environnementale des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes françaises 2030

## Préambule

La France se prépare à accueillir à nouveau les Jeux olympiques et paralympiques : les Alpes françaises 2030. Après l'édition des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, l'édition des Jeux de 2030 aura lieu en hiver principalement au sein de territoires de montagne. Ces derniers sont des espaces sensibles. Les Alpes sont confrontées à un réchauffement climatique plus rapide que le reste de l'hexagone et concentrent des problématiques socio-économiques importantes et souvent singulières, marquées par la géographie.

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ont montré que l'organisation d'un tel événement représente une opportunité unique. Les Jeux de 2030 doivent ainsi permettre d'accélérer le développement des infrastructures de transport collectif, de stimuler la recherche et l'innovation au service d'une montagne durable et vivante toute l'année, et de diversifier l'offre touristique toutes saisons. C'est aussi un levier pour soutenir l'économie locale, maintenir l'emploi dans les stations, et préserver les écosystèmes de montagne, en associant pleinement les acteurs des territoires.

Les Jeux doivent ainsi contribuer à un renforcement structurel des territoires, en donnant un nouvel élan à l'emploi local, à la formation professionnelle qualifiante, ainsi qu'aux services publics, à l'exemple du système de santé et de transports collectifs.

Pour répondre à ces enjeux, le COJOP Alpes françaises 2030, la SOLIDEO Alpes 2030 et les huit organisations syndicales et patronales nationales représentatives au niveau interprofessionnel s'engagent ensemble au travers de la Charte Sociale et Environnementale avec comme objectif de définir et promouvoir des engagements économiques, sociaux et environnementaux ambitieux. Cette Charte vise à laisser un héritage social fort et une empreinte environnementale minimale à la préparation et la réalisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030, dans une logique de développement humain et durable.

Inspirée par l'expérience de la charte des JOP de Paris 2024, portée par les acteurs sociaux pleinement engagés dans la préparation, l'organisation et l'héritage de ces Jeux, cette démarche s'enrichit ici d'une dimension environnementale renforcée, rendue indispensable par le cadre naturel exceptionnel dans lequel se dérouleront les Jeux de 2030. Préserver et valoriser cet écrin montagnard est un impératif pour les générations actuelles comme futures.

Ces engagements environnementaux s'inscrivent dans le cadre des objectifs et ambitions définis par la « feuille de route environnementale » en cours d'élaboration pour ces jeux par l'Etat, le COJOP Alpes françaises 2030 et la SOLIDEO Alpes 2030.

Les engagements inscrits dans cette charte donneront lieu à un plan d'action opérationnel du Comité de la Charte sociale. Ils seront par ailleurs intégrés à la charte en faveur de l'emploi et du développement territorial de la SOLIDEO Alpes 2030, conformément à l'article 19 du décret n°2025-119 du 10 février 2025 portant création de l'établissement public Société de livraison des ouvrages olympiques Alpes 2030.

Les signataires, et en particulier le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2030 Alpes françaises 2030 et la SOLIDEO Alpes 2030, ont pris les engagements suivants :

<b>Pilotage et suivi des engagements</b>
--

1. Soutenir les travaux du Comité de la Charte Sociale et Environnementale, composé des huit organisations syndicales et patronales signataires de la charte et associer cette instance à la gouvernance du COJOP Alpes françaises 2030 et de la SOLIDEO Alpes 2030.
2. Garantir la représentation des organisations syndicales de salariés et d'employeurs :
  - a. Au sein des conseils d'administration du COJOP Alpes françaises 2030 et de la SOLIDEO Alpes 2030, avec un titulaire et un suppléant désignés par les syndicats représentatifs de salariés, et un titulaire et un suppléant désignés par les organisations patronales représentatives ;

- b. Veiller à informer et associer autant que de besoin le comité de la charte sur les sujets liés aux engagements de la Charte.
3. Encourager les entreprises et les collectivités impliquées dans la préparation des JOP 2030 à diffuser la Charte sociale et environnementale, en particulier auprès de leurs instances représentatives du personnel et des Commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat et des professions libérales.
4. Tenir des points d'étape réguliers entre le Comité, la DIJOP, le COJOP Alpes françaises 2030 et la SOLIDEO Alpes 2030 afin de veiller au respect des engagements de la charte.
5. Poursuivre le suivi des engagements durant l'année post JOP afin de partager le bilan.
6. Soutenir la réalisation du programme d'évaluation de l'héritage : mesure des impacts économiques, sociaux et environnementaux.

<b>Des ambitions économiques et sociales fortes</b>
---

7. Promouvoir une commande publique responsable, à travers une stratégie responsable des achats, en intégrant des clauses sociales et environnementales ambitieuses, et tenant compte des spécificités des TPE-PME françaises, et en particulier celles des territoires hôtes des JOP 2030.
8. Assurer l'accès à l'information sur les marchés publics et privés liés aux JOP 2030 pour les TPE-PME et l'ESS, et proposer un appui à ces acteurs pour répondre aux différents appels d'offres.
9. Mettre au cœur de l'organisation des Jeux un objectif d'emplois de qualité, garantir protection de la santé, de la sécurité et favoriser de bonnes conditions de travail : en s'appuyant notamment sur les différentes instances de représentation du personnel existantes dans les entreprises, de groupes, ou des instances interentreprises à créer pendant les phases de travaux. Favoriser l'accès à des logements et de transports dignes et adaptés à leurs horaires de travail et /ou de missions pour les salariés et bénévoles.
10. Lutter contre toute forme de discrimination dans l'accès à l'emploi et dans l'emploi, favoriser la mixité professionnelle et garantir l'égalité salariale, prévenir les violences sexistes et sexuelles, et mettre en place des dispositifs de prévention et de protection.

11. Faciliter l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés (jeunes de zones prioritaires, et de zones France ruralités revitalisation, personnes en situation de handicap, chômeurs de longue durée, seniors...) en mobilisant tous les acteurs concernés.
12. Faire respecter les normes internationales du travail, en particulier le "travail décent" au sens de l'OIT, auprès des sous-traitants et fournisseurs.
13. Veiller aux droits et à l'accès à l'information des travailleurs détachés et saisonniers, avec l'accompagnement des employeurs.
14. Anticiper les besoins en qualifications pour la bonne organisation des Jeux, favoriser le développement des compétences et sécuriser les parcours professionnels des salariés et bénévoles impliqués dans les JOP 2030.
15. Élaborer une charte du volontariat précisant les missions, les conditions d'exercice et le cadre juridique s'appliquant aux bénévoles olympiques.

<b>Garantir un héritage économique et social durable des JOP 2030</b>
---

16. Mettre en place des parcours d'apprentissage et de professionnalisation pour accompagner durablement les jeunes vers l'emploi.
17. Contribuer à la réflexion sur le cadre d'exercice des emplois saisonniers, l'amélioration de leurs conditions de travail et le suivi de leur carrière, en valorisant les bonnes pratiques tenant compte des spécificités de leur métier.
18. Renforcer les programmes de formation par filière métier et accompagner l'insertion vers les métiers émergents, pendant toute la durée du projet olympique et au-delà.
19. Valoriser l'engagement des bénévoles par la reconnaissance des acquis et de l'expérience (VAE ou certifications).
20. Favoriser le reclassement professionnel des salariés qui auront travaillé à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes Française 2030.
21. Assurer une reconversion exemplaire des infrastructures post-JOP, intégrant des équipements de proximité pour répondre aux besoins du territoire et pour les villages olympiques, des logements, notamment sociaux, à destination des habitants permanents et des saisonniers.

### Le sport comme levier de développement solidaire et inclusif

22. Promouvoir, avec l'État, les collectivités, le mouvement sportif et les partenaires sociaux, le développement du sport en milieu professionnel.
23. Initier des actions de solidarité internationale à travers le sport.

### Transition écologique et mobilités durables au cœur des JOP 2030

24. Soutenir le développement d'une offre de transports accessibles et durables, en valorisant les transports collectifs à des tarifs stables et abordables.
25. Soutenir les travaux visant à rendre les gares et pôles multimodaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.
26. Prioriser l'adaptation des infrastructures existantes pour limiter les travaux et l'artificialisation des sols.
27. Favoriser les circuits de proximité, l'économie locale et l'utilisation de matériaux durables.

*Signée à Paris, le 26 novembre 2025*

- Edgar Grospron, Président du COJOP Alpes françaises 2030
- Damien Robert, DG SOLIDEO Alpes 2030
- Marylise Léon, Secrétaire générale de la CFDT
- François Hommeril, Président de la CFE-CGC
- Cyril Chabannier, Président de la CFTC
- Sophie Binet, Secrétaire générale de la CGT
- Amir Reza-Tofighi, Président de la CPME
- Frédéric Souillot, Secrétaire général de FO
- Patrick Martin, Président du Medef
- Michel Picon, Président de l'U2P

## Bibliographie

- Le budget du COJOP, le comité d'organisation des JOP, [un financement majoritairement privé](#) | budget.gouv.fr
- SOLIDEO : des ouvrages durables et pérennes pour les territoires et les populations | budget.gouv.fr
- Comment les Jeux Olympiques sont-ils financés ?
- Chiffres clés de l'Observatoire climat air énergie Auvergne-Rhône-Alpes, édition janvier 2026
- [Projections d'enneigement | CLIMSNOW](#), outil élaboré en partenariat par Météo-France, l'INRAE et Dianeige.
- Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes n°168 « Auvergne-Rhône-Alpes, première région française pour les sports olympiques d'hiver », paru le 06/02/2026
- Libération, « Aux JO d'hiver 2026, la neige artificielle préférée à la neige naturelle », article du 19/02/2026
- Montagne Leaders, n° 309 « Enquête sur les Jeux Olympiques et Paralympiques 2030 » menée par G2A Consulting.
- Sportmag, « JO 2030 : quels sports pourraient pousser la porte des Jeux Olympiques ? » article du 28/02/2026
- « Parasport : de quoi parle-t-on ? », site monparcourshandicap.gouv.fr
- France Culture, émission du 10/02/2026 « Les JO d'hiver ont-ils encore un avenir ? »
- La revue dessinée, hors-série. *Le mal des montagnes : un monde à réinventer*, Revue dessinée, en collaboration avec Reporterre, octobre 2025
- Réinventons la montagne : Alpes 2030 : un autre imaginaire est possible, Fiona Mille, Faubourg, coll. Documents, 2024. (Extraits)
- Le crépuscule des jeux : enquête sur les JO d'hiver 2030, Guillaume Desmurs ; Paulsen, coll. Guérin, Terra nova, 2025. (Extraits)
- Chiffres clés de l'Observatoire climat air énergie Auvergne-Rhône-Alpes, édition janvier 2026
- Dossier de presse du CIJOP, 25 juin 2025
- Communiqué de presse du gouvernement, 19 janvier 2025 : Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 : le Gouvernement prépare une feuille de route Environnement pour des Jeux exemplaires et durables dans les Alpes françaises | Ministères Transition écologique, Aménagement du Territoire, Transports, Ville et Logement
- France 24, « JO-2026 : cette neige artificielle, si indispensable et décriée » - Article du 28/10/2025
- Brut, « Prochains JO en France : comment va finir ce méga-projet ? », 15 février 2026
- Randstad Research – Oltre il traguardo : la legacy delle competenze di Milano Cortina 2026 – 2026
- Cour des comptes – Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, Rapport au Parlement – Septembre 2025





## BIBLIOGRAPHIE

- **Pôle Emploi, Ville de Paris – EnJeux Emplois – Le catalogue des formations Paris Tous en Jeux 2023 – 2024 : Métiers mobilisés par les Jeux Olympiques et Paralympique**
- **Le Gouvernement – France 2024 faire mieux grâce aux Jeux, Liste des 170 mesures**
- **OCDE (2025), *L'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : Viser plus haut*, Développement économique et création d'emplois locaux (LEED), Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/3b4c9a73-fr>**
- **Préfet de la Région d'Ile de France, Préfecture de police – L'héritage francilien des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**
- **IGESR – L'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, au plan éducatif ; modalités et conditions de réussite du legs – Juillet 2025**
- **ASTERès – Jeux Olympiques d'hiver 2030 : une édition peu coûteuse – Septembre 2024**
- **Ministères transition écologique, aménagement du territoire, transports, ville et logement – Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030: le Gouvernement prépare une feuille de route Environnement pour des Jeux exemplaires et durables dans les Alpes françaises – 19 janvier 2026**
- **Pluricité, CDES, Agence Phare - Rapport final d'évaluation de la stratégie « Héritage et Durabilité » de Paris 2024 – Axe stratégique « Bâtir l'héritage social des Jeux de Paris 2024 » - Juillet 2025**
- **CDES, Amnyos – Cartographie des emplois directement mobilisés par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympique Paris 2024**
- **Délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques – Les enseignements des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 – Les action de la DIJOP**
- **Comité International Olympique – Approche stratégique en matière d'héritage, Une stratégie pour l'avenir – Décembre 2017**
- **Charte Sociale, Economique et Environnementale des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes françaises 2030- Signée le 26 novembre 2025**
- **Mes infos 17 mars 2026, en Savoie, 83 millions d'euros de travaux sur le réseau routier en vue des JO 2030-**
- **Audition de N. Martrenchard en commission « Finances » du CESER, DGS du Département de la Savoie**
- **Le Dauphiné- 25 février 2026- le Département sort son chéquier pour les JO 2030**
- **Le Conseil départemental de la Haute-Savoie s'est réuni en Commission permanente pour voter les investissements liés au JOP 2030.**
- **2<sup>e</sup> comité stratégique environnement- JOPH Alpes françaises 2030- dossier de presse- lundi 13 avril 2026**
- **La consultation des délibérations des Conseils Régionaux, des CA du COJOP et de la SOLIDEO et une revue de presse étoffent cette information.**

## Glossaire



# GLOSSAIRE

- ANMSM** : Association Nationale des Maires de Stations de Montagne
- CESER** : Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
- CIJOP** : Comité interministériel des Jeux Olympiques et Paralympiques
- CIMME** : Centre d'Insertion par les Métiers de la Montagne et de l'Environnement
- CIO** : Comité International Olympique
- CNO SF** : Comité National Olympique et Sportif Français
- COJOP** : Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques
- CPSF** : Comité Paralympique et Sportif Français
- CQP** : Certificat de Qualification Professionnelle
- CREPS** : Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive
- CROS** : Comité Régional Olympique et Sportif
- EBE** : Entreprise à But d'Emploi
- ETP** : Équivalent Temps Plein
- ETRE** : Écoles de la Transition Écologique
- FFS** : Fédération Française de Ski
- G2A** : Cabinet d'études spécialisé dans le tourisme et les loisirs
- INSEE** : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
- JOP** : Jeux Olympiques et Paralympiques
- JOPH** : Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- Opco** : Opérateur de compétences
- PAT** : Projets Alimentaires Territoriaux
- POE** : Préparation Opérationnelle à l'Emploi
- RSE** : Responsabilité Sociétale des Entreprises
- SOLIDEO** : Société de livraison des ouvrages olympiques
- SPRO** : Service Public Régional de l'Orientation
- SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- TPE-PME** : Très Petites Entreprises et Petites et Moyennes Entreprises
- TZCLD** : Territoires Zéro Chômeur Longue Durée
- VAE** : Validation des Acquis de l'Expérience
- VTTAE** : Vélo Tout Terrain à Assistance Électrique



## CONTRIBUTEURS

### Contributeurs

#### ► Marie-Christine PLASSE

2<sup>ème</sup> Vice-Présidente

#### ► Jocelyne ROCHE

Présidente de la Conférence des Présidents

#### ► Instances de travail et leurs Présidents

Commission 1 « Activités économiques, emploi et innovation » **Valérie-Anne JAVELLE**

Commission 2 « Environnement et transition énergétique » **Frédérique RESCHE-RIGON**

Commission 3 « Orientation, éducation, formation et parcours professionnels » **Catherine HAMELIN**

Commission 4 « Territoires, transport, infrastructures et numérique » **Philippe DESSERTINE**

Commission 5 « Solidarités, inclusion sociale et santé » **Jean-Pierre GILQUIN**

Commission 6 « Enseignement supérieur, recherche et innovation » **Dominique PELLA**

Commission 7 « Jeunesse, sport, culture, éducation populaire et intergénérationnel » **Pascale GILLES**

Commission 8 « Coopérations internationales - Europe et Fonds structurels » **Nassira GUERROUI**

Commission 9 « Ruralité, équité et équilibre des territoires, développement des territoires ruraux » **Léa LAUZIER**

Commission 10 « Budget – Finances » **Bruno LAMOTTE**

---

## Collège

### 1\*

- ANGELOT Eric (CRMCCA)
- BEZ Nicole (CNPL)
- BLANC Sylvie (CJD ARA)
- BOISSELON Alain (UNICEM ARA)
- BORDES Claude (UIMM ARA)
- BRUNET Christian (IND. AURA)

## Collège

### 2\*

- ALSAFRANA Colette (CFDT AURA)
- ASENSIO-GIMENEZ Luis (CFE CGC ARA)
- BADOR Laurent (CFDT AURA)
- BARJON Brigitte (CGT ARA)
- BARRAT Jean (CFDT ARA)
- BAULAND Gisèle (CFDT ARA)

## Collèges

### 3\* et 4\*

- ARGENSON Jean-Jacques (LOGEMENT AR)
- AUBERGER Eliane (CONSERV)
- AUBRY Marc (MUT ARA)
- BABOLAT Guy (SCOP ARA)
- BELOT-DEVERT Marie-Charlotte (FJCE AURA)
- BENOIT Jean-Marie (PARENTS ARA)

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



## CONTRIBUTEURS

### Collège 1\*

- CABUT Bruno (IND. AURA)
- CADARIO Jacques (CPME AURA)
- CELMA Patrick (MEDEF ARA)
- CHABBAL Jean (POL COMP ARA)
- CHARVERON Philippe (MEDEF ARA)
- CHEVALIER Véronique (CCIR ARA)
- COMBRONDE Céline (TRANSP ARA)
- CROZAT Jérôme (FRSEA ARA)
- DADON Charles (UDES)
- DANANCHER Hugo (JA ARA)
- DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah (CPME AURA)
- DOLLEANS Jean-Luc (CCIR ARA)
- DOUILLON Isabelle (CP ARA)
- DUBOISSET Gilles (CCIR ARA)
- DUMONT Yannick (COOP ARA)
- EHRSAM Olivier (CCIR ARA)
- FAURE André (FEPEM)
- FLAUGERE Jean-Luc (CRA ARA)
- FONT Maryse (CRA ARA)
- GINESTET Fabienne (IND. AURA)
- GIROD Pierre (CMA ARA)
- GLERAN Philippe (MEDEF ARA)
- GOUZE Dominique (CMA ARA)
- GRIVEAUD Hélène (POL COMP ARA)

### Collège 2\*

- BLACHON Eric (FO ARA)
- BLANCHARD Paul (CGT ARA)
- BOCHARD Frédéric (FO ARA)
- CANET Fabrice (CGT ARA)
- CARDINAUX Lionel (CGT ARA)
- CASALINO Françoise (CFDT AURA)
- CHENNAZ Cédric (CFDT AURA)
- DALMAS Patrick (CGT ARA)
- DEUDE Sylvie (CFTC AURA)
- DEVY Eric (FO ARA)
- DI MARCO Anna (FSU ARA)
- FAURE Philippe (CGT ARA)
- GELDHOFF Nathalie (CGT ARA)
- GENSEL Virginie (CGT ARA)
- GRANATA Eric (CGT ARA)
- GRANDJEAN François (CFTC ARA)
- GUICHARD Karine (CGT ARA)
- GUILHOT Jean-Marc (CFDT ARA)
- HERAUD Marta (UNSA ARA)
- JACQUIER **Claudine** (CFDT AURA)
- JUYAUX-BLIN Christian (CFDT ARA)
- LAPACAS Patrick (SUD AURA)
- LE GAC Elisabeth (CFDT ARA)

### Collèges 3\* et 4\*

- BERNARD Mathias (UNIV ARA)
- BERNARD Sébastien (UNIV ARA)
- BERTHON Soraya (ETUDIANT)
- BERTRAND Jean-Jacques (HANDI AURA)
- BOCHATON Alice (LOGEMENT AR)
- BONNEFOY Thomas (JCE ARA)
- CALMETTE Alain (URFOL ARA)
- CARUANA Laurent (PQ A)
- CERNYS Rémy (FRC ARA)
- COLLONGE Martine (PQ A)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- CONSTANCIAS Hubert (FNE)
- CRAMARD Odile (LIVRE)
- DAMIRON Christophe (URIOPPS)
- de MONTGOLFIER Annick (FNAUT)
- DOMPNIER Nathalie (UNIV ARA)
- GRATALOUP Sylvain (LOGEMENT AR)
- HERMOUET Nicolas (CREAI ARA)
- HOSTETTLER Thomas (ETUDIANT)
- JACOMY Bruno (MUSEE)
- JACQUART François (ATDQM AURA)

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



## CONTRIBUTEURS

### Collège 1\*

- GUIGNAND Gilbert (CRA ARA)
- GUILLAUD Isabelle (CMA ARA)
- IMBERTON Emmanuel (CPME ARA)
- LAFORET Jean-Pierre (CHIMIE F)
- LAMIRAND Georges (RURAL ARA)
- LATAPIE Didier (CMA ARA)
- LE ROUEIL Anne-Marie (U2P UNAPL)
- MAISON Pierre (CP ARA)
- MARGUIN Christophe (CCIR ARA)
- MASSON Louis (U2P UNAPL)
- MEUNIER Patrick (TP ARA)
- NIGAY Henri (ARIA ARA)
- OLEKSIK Bernadette (CMA ARA)
- PANSERI Anne-Sophie (MEDEF ARA)
- PERCHE Gaël (BOIS ARA)
- PFISTER Françoise (UIMM ARA)
- RENIE Stanislas (CCIR ARA)
- REYNIER Frédéric (BAT ARA)

### Collège 2\*

- LÉAULT Patrick (CFTC ARA)
- LEYRE Michelle (FO ARA)
- LOHEZ Valérie (UNSA ARA)
- LORENTE Jérémie (FO ARA)
- MARGERIT Laurence (CGT ARA)
- MEQUIGNON Christine (CGT ARA)
- MERENDET Patricia (FO ARA)
- MILANETTI Nathalie (CFE CGC ARA)
- MYC Michel (UNSA ARA)
- NINNI Agnès (CFDT ARA)
- PELLORCE Pascal (CGT ARA)
- PLANCHE Laëtitia (CGT ARA)
- PUECH Marilyne (CFDT ARA)
- RICARD Claude (FO ARA)
- ROBERTO Sansoro (CFDT ARA)
- ROUSTAND Philippe (CFE CGC ARA)
- SAILLANT Elisabeth (CFDT ARA)
- SALA Chantal (CGT ARA)
- SAUZEAT Sandrine (CGT ARA)

### Collèges 3\* et 4\*

- JOUVE Henry (MALADIE)
- LAI-PUIATTI Marisa (SOLI ARA)
- LE ROUX Céline (SYNDEAC)
- LEPINAY Reine (CIDFF AURA)
- LUCCANTONI-LEONE Evelyne (RETRAI ARA)
- MANET Louis (PQ A)
- MARTIN Baptiste (ANAF)
- MERCIER Chantal (PQ A)
- MESSIE Christine (PARENTS ARA)
- MEUNIER Frédérique (PARENTS ARA)
- MOLY Agathe (CRAJEP ARA)
- MONNET Alexis (CRAJEP ARA)
- MOREL Nathalie (GROUPAMA)
- NANTAS Dominique (FAMILLE AR)
- NODIN Alain (CONSO ARA)
- OUVRIER-BUFFET Gérard (PQEDD)
- PELLET Anne (PQ ENV A)
- PEYREFITTE Carole (PQ A)

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



## CONTRIBUTEURS

### Collège

# 1\*

- ROBERT Anne-Marie (IND. AURA)
- ROUSSIN Sandrine (FRSEA ARA)
- SIQUIER Marie-Amandine (CCIR ARA)
- THION Elisabeth (CCIR ARA)
- VARICHON Béatrice (BANQP FAURA)
- VEYRE de SORAS Christine (CCIR ARA)
- VIVIN Françoise (SNCFEDF)

### Collège

# 2\*

- SAVTCHENKO-BELSKY Cyril (CFE CGC ARA)
- SCHMITT Isabelle (CFDT ARA)
- SEGAULT Hélène (FO ARA)
- SIMIOT Nicolas (UNSA ARA)
- SIVARDIERE Patrick (CFDT ARA)
- TEMUR Hélène (FO ARA)
- TRINCA Christiane (SUD AURA)
- VIGOUROUX Eric (CGT ARA)

### Collèges

# 3\* et 4\*

- PLANCHON Nicolas (CRESS ARA)
- PROST Michel-Louis (ADIRA)
- RIALHE Anne (PQ ENV A)
- RIGOLLET Johann (TOUR ARA)
- ROCHER François (CINEMA)
- ROSSI Sylvie (TOUR ARA)
- SAUMUREAU Marc (FRANE AURA)
- SURREL Hélène (UNIV ARA)
- TOURAINE Jean-Louis (HOSP ARA)
- VENEL Anne-Laure (LOGEMENT AR)
- VERILHAC Yves (LPO AURA)
- VERNEY-CARRON Florence (PQ A)
- VIALLOON Christian (OVE)
- WALBAUM Ludovic (PQ ENV A)
- ZAKAR Saïd (PARENTS A)

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

## Remerciements

## Remerciements

*Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette note.*

*Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.*

**BERLAND Nicolas**, Responsable du département formation, CREPS Rhône-Alpes

**CAILLET Virgile**, Délégué Général, Union des entreprises « Sport et Cycle »

**CHANAL Benoit**, Référent paralympique territorial Auvergne Rhône-Alpes, Comité Paralympique et Sportif Français

**CLAVEL Aurélien**, Président de la Chambre d'agriculture de l'Isère

**COQUILLARD Georges**, Président, Association internationale des Portes du Soleil

**CORMIER Laurent**, Directeur délégué de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

**FABRE Olivier**, Fondateur et ancien PDG de Courchevel Telecoms, spécialiste du numérique en secteur touristique et de montagne

**FATIGA Antoine**, Représentant CGT

**GAILLARD Francis**, Directeur, CREPS Rhône-Alpes

**GROSPIRON Edgar**, président du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes françaises 2030 (COJOP)

**HEYRMAN Emmanuel**, Chef de projet Avenir Montagnes, Responsable du service tourisme, Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

**JACQUIER Daniel**, Représentant Force Ouvrière

**JOYET Laurent**, Directeur de la Chambre régionale d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes

**LENFANT Anne**, Présidente Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

**LIBERMAN Hervé**, président de la Commission Sport, Préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2030 de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

**MARTRECHARD Nicolas**, DGS du Conseil départemental de la Savoie.

**MATHIEU Bruno**, Directeur, Association AATES

**MIELZAREK Fabrice**, Directeur, Association internationale des Portes du Soleil

**MOLINA Pierre-Antoine**, délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques,

**NATON Agnès**, Membre du comité de la charte JOP Alpes 2030 pour la CGT

**NOËL Sylviane**, sénatrice de Haute-Savoie et conseillère régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes

**REYNAUD Laurent**, Délégué Général, Domaines skiabiles de France

**RIBOUD Romain**, Directeur RSO, Fédération Française de Ski

**ROBERT Damien**, directeur général exécutif de la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (Solidéo) Alpes 2030.

**THIEN Jérémy**, Président d'Auvergne Rhône-Alpes Gourmand (ARAG) et conseiller régional

**TISSOT Wilfried**, Vice-président en charge de la transition, de la forêt et de l'agriculture, Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

## Remerciements

*Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette note.*

*Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.*

# Déclaration des groupes

---

## ► INTERVENTION DE Philippe CHARVERON (collège 1), à titre personnel

Je m'exprime ici à titre personnel, et en conséquence, mes propos n'impliquent ni la Présidence du CESER, ni le collège 1.

En première intention, je veux relever la pertinence, la qualité, la complétude, du rapport qui vient de nous être présenté sous le titre « Alpes 2030 : un héritage à construire dès aujourd'hui ».

Toutefois, avec d'autres conseillers de notre CESER issus des 4 départements de l'ex région d'Auvergne, je dois dire que nous éprouvons, sur ce sujet des JOP 2030, le sentiment d'être victimes, en quelque sorte, d'un apartheid olympique.

Il existe en effet, chacun le sait, dans le Massif Central, des stations de sports d'hiver qui auraient très bien pu accueillir telle ou telle épreuve sportive des JOP 2030. Cette perspective a été écartée. Les arguments qui ont été opposés à une telle localisation ne sont pourtant guère soutenables : on évoque l'enneigement, sans se souvenir qu'il a été possible d'organiser des JO d'hiver à Sotchi, au bord de la Mer Noire, ou la distance, sans prendre en compte l'organisation des épreuves de surf des JO de Paris 2024, à Tahiti, en Polynésie française.

Intégrer une station auvergnate aux différents lieux où vont se dérouler les JOP 2030 aurait pourtant été une excellente occasion d'affirmer l'unité de notre région Auvergne-Rhône-Alpes, créée voici dix ans.

Cette occasion a été perdue : est ce une erreur, ou une faute ?

En tout cas, c'est un regret. Et c'est avec cette amertume au cœur que les Auvergnats suivront, en 2030, les jeux olympiques et para olympiques organisés dans notre région.

---


## ► INTERVENTION DE Maryse FONT (collège 1), à titre personnel

Mon propos fait suite aux interventions de Pascale Gilles et de Philippe Charvéron. Je m'exprime ici non pas au nom du Collège 1, mais en tant qu'agricultrice, à partir de mon vécu et de mon expérience concernant l'héritage des Jeux olympiques.

Je pense que nous devons porter une attention particulière à cet héritage, notamment pour l'agriculture de montagne. Avec le changement climatique, les zones de moyenne et de basse montagne connaissent désormais un enneigement de plus en plus faible. Pour compenser cette évolution, de nombreuses activités touristiques se développent en été : VTT, descente, randonnée et autres loisirs de pleine nature.

Autrefois, la montagne était principalement touristique en hiver, à une période où les activités agricoles étaient moins présentes. Aujourd'hui, elle est devenue très touristique en été, précisément au moment où les activités agricoles sont les plus intenses. Cette évolution impose une véritable réflexion sur la cohabitation entre tourisme et agriculture.

Léa évoquait la création d'une mallette pédagogique destinée aux jeunes et aux enfants autour de l'héritage des Jeux olympiques. Je pense qu'il serait également pertinent de prévoir un outil de sensibilisation destiné aux randonneurs et à tous les usagers de la montagne, afin de mieux faire connaître les activités agricoles et les règles de cohabitation.



Les éleveurs transhumants, qui montent leurs troupeaux en estive, sont aujourd'hui fortement impactés. Nous voyons des VTT traverser les troupeaux, ce qui les disperse, des randonneurs qui craignent les chiens de protection et réagissent parfois de manière disproportionnée, ainsi que des chiens de compagnie qui ne sont pas tenus en laisse. Tout cela crée des tensions, y compris pour les salariés qui assurent la surveillance des troupeaux en montagne. Cette cohabitation n'est pas toujours simple et mérite d'être mieux organisée.

Mon deuxième point concerne la gestion de l'eau. Avec le développement des activités touristiques estivales en moyenne montagne, nous faisons face à des difficultés croissantes. Les réserves d'eau sont parfois insuffisantes pour répondre aux besoins de tous pendant l'été, qu'il s'agisse des visiteurs ou de la population locale. C'est un enjeu majeur qu'il nous faut anticiper.

Il y a également la question des déchets. En été, nos territoires accueillent une population beaucoup plus importante, ce qui entraîne une augmentation significative des déchets, qui ne sont pas toujours correctement triés. Là aussi, si nous souhaitons développer durablement ces activités touristiques dans le cadre de l'héritage des Jeux olympiques, nous devons prendre ces problématiques en compte.

Enfin, je souhaite évoquer la question de l'immobilier. Je trouve positif que des personnes choisissent d'acheter un logement dans nos territoires de montagne. En revanche, je souhaite exprimer une réserve concernant le développement des locations de type Airbnb. Ces logements sont principalement destinés à un usage touristique et créent souvent, autour d'eux, une forme de « périmètre de protection » où les activités agricoles deviennent plus difficiles à exercer en raison des plaintes liées au bruit, aux odeurs ou aux pratiques agricoles.

Il ne faut pas oublier que l'agriculture contribue directement à la biodiversité et à l'entretien de nos paysages. Si les activités agricoles deviennent impossibles ou trop difficiles à exercer, les terres seront progressivement abandonnées. En moyenne montagne, cela se traduit par l'embroussaillage des espaces, la fermeture des paysages et, à terme, une perte de biodiversité.

L'héritage des Jeux olympiques peut être une formidable opportunité pour nos territoires, mais il ne sera durable que s'il intègre pleinement les réalités agricoles, environnementales et humaines de la montagne.

Je vous remercie.


---

## ► INTERVENTION DE Christian JUYAUX-BLIN, au nom de la CFDT (collège 2)

Les jeux passent, l'héritage reste.

Le rapport qui nous est proposé est un remarquable travail collectif des différentes commissions du CESER ainsi qu'une excellente rédaction et mise en forme par les chargés d'études pour définir les conditions de la réussite dans les zones alpines de ces JOP 2030 et de l'héritage pour les générations futures. Il répond bien à la question : Comment accompagner les transitions climatiques, économiques, démographiques et sociétales pour un modèle de développement d'avenir dans les montagnes ?

Du fait de la saisonnalité de l'activité touristique prépondérante dans les zones alpines (même si certains envisagent le tourisme des 4 saisons) les travailleurs saisonniers connaissent pour la plupart des conditions de vie et de travail dégradées avec des difficultés pour se loger en station touristique, mais aussi des emplois de plus en plus précarisés avec des embauches à la semaine en fonction du remplissage de la clientèle. C'est pourquoi le projet de réaffectation après les Jeux des villages olympiques (de Bozel et ST Jean de Sixt) pour héberger les saisonniers et développer le logement social, nous paraît fort judicieux. Mais la réussite de ce projet dépend de l'anticipation du devenir de ces logements avant leur construction et en concertation avec les acteurs du territoire. De même l'idée de création d'un passeport numérique des compétences acquises, comme la garantie de réembauche des contrats saisonniers nous paraît très important pour la



fidélisation de celles et ceux qui travaillent dans les zones touristiques de montagne. Cette proposition devrait faire partie des négociations entre partenaires sociaux dès maintenant. La CFDT y est prête.

L'organisation des JO dépend fortement de l'implication de centaines de bénévoles. Si la Charte Sociale, Économique et Environnementale prévoit la reconnaissance de l'action des bénévoles par un certificat de participation ou tout autres remerciements gratifiants, la question de leur logement n'est pas précisée et peut être un frein pour être bénévole olympique.

Cette contribution pose fort justement les enjeux environnementaux mais aussi économiques et sociaux des territoires de montagne en confirmant le constat du CESER du rapport "Urgence dans nos montagnes". Le réchauffement climatique a pour effets dans les zones de montagne, l'hiver la réduction du manteau neigeux et l'été les risques de déstabilisation mais aussi d'effondrements des versants ensoleillés par le dégel du permafrost. L'utilisation de la neige de culture entraîne selon la méthode de production, des particules fines de plastiques qui se retrouvent partout, dans les sols, dans l'eau et dans les organismes vivants ....Les JOP 2030 devraient être le tremplin pour la transition écologique et une opportunité majeure d'accélération des transitions pour une vision renouvelée d'une montagne à la fois dynamique et respectueuse de l'environnement. La feuille de route du comité interministériel de ces jeux olympiques et paralympiques en matière d'environnement va dans le bon sens mais l'absence de concertation ainsi qu'une responsabilité collective d'un projet territorial durable associant les collectivités, les acteurs économiques et sociaux, les habitants et les associations interrogent sur sa faisabilité .

Le risque de concentration des retombées dans les stations de haute altitude est réel au détriment d'un rééquilibrage par massif entre moyenne et haute montagne. L'implication des habitants dans un Comité de Suivi de l'héritage nous semble particulièrement indispensable pour évaluer les impacts sur la durée.

La question de l'héritage des jeux est fondamentale . Elle ne se limite pas à l'héritage matériel mais surtout immatériel. Elle doit être réfléchi bien en amont, et de façon collective. Pour la CFDT , le sujet des JOP Alpes 2030 aurait dû faire l'objet d'une saisine du conseil régional comme l'a fait la région SUD. Pourquoi le Conseil Régional n'a pas saisi le CESER pour cette importante manifestation régionale ! Or lors de l'intervention du Président de la Région à une de nos dernières Assemblée Plénière a montré qu' il semblait avoir déjà une idée précise de l'héritage de ces Jeux sans avoir besoin de l'apport du CESER !

Nous avons souhaité un travail en commun avec le CESER de la région SUD (ex PACA) puisque tous les sites ne sont pas encore stabilisés et les citoyens peu consultés. Espérons que la volonté du CESER de se rapprocher du conseil régional et vice versa , incitera le conseil régional à se servir de nos préconisations !

Les JOP 2030 doivent devenir un accélérateur des transitions en montagne et un outil de rayonnement de notre région en renforçant durablement l'attractivité et la dynamique des territoires alpins et comme le dit George BERNANOS " L'avenir n'est pas quelque chose que l'on attend, c'est quelque chose que l'on construit". C'est pourquoi nous espérons que les préconisations et remarques de ce rapport soient réellement suivies de concrétisation.

Et pour conclure , nous nous permettons une suggestion et une exigence. Les sites des jeux olympiques ayant été sécurisés avec la disparition de la candidature de la ville de Nice, il semble donc opportun de modifier le début du rapport pour intégrer ces nouvelles données. La CFDT est signataire de la charte Sociale, Économique et Environnementale des Jeux Olympiques, mais notre sigle n'apparaît pas sur la couverture, la première page de la charte. Nous demandons à annexer l'original avec les signatures et les bons logos cela devrait être résolu avant la publication de ce rapport.

Nous remercions Ingrid Ranchin , Corinne Lebreton et tous les chargés d'étude qui ont participé à la réalisation de ce rapport ainsi que les présidents des commissions et tous les conseillers.

---

## ► INTERVENTION DE Valérie LOHEZ, au nom de l'UNSA (collège 2)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, j'interviens au nom du groupe UNSA.

L'UNSA salue la qualité du travail conduit par le CESER autour de la question essentielle de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030. La contribution a le mérite de dépasser le seul événement pour interroger les effets durables que les jeux doivent produire sur les territoires. La réussite des jeux devra bien être évaluée à travers les bénéfices durables apportés aux citoyens, aux salariés et aux territoires au moyen d'indicateurs permettant de mesurer les effets réels.

L'héritage attendu doit être d'abord un héritage social : emplois de qualité, conditions de travail exemplaires, accès au logement pour les saisonniers et meilleure reconnaissance des métiers mobilisés par l'événement.

L'UNSA soutient les préconisations visant à renforcer l'accès à la formation, à la qualification et à l'insertion professionnelle. La question essentielle sur ce sujet est bien celle de l'après-jeux pour les bénévoles et les salariés de l'événement. Nous partageons également les préoccupations exprimées concernant les conditions concrètes d'accès à l'emploi, notamment les questions de logement, de mobilité et de transport qui constituent des freins majeurs dans les territoires de montagne.

Dans les territoires alpins, les effets durables recherchés doivent répondre aux besoins de la population permanente comme à ceux des travailleurs saisonniers. Cela suppose des mobilités plus accessibles et plus sobres, des équipements mieux adaptés aux usages de long terme, une limitation stricte de l'artificialisation des sols, ainsi qu'une attention particulière à la préservation des écosystèmes et de la biodiversité.

Pour l'ensemble de la région, les Jeux peuvent constituer un accélérateur d'investissements utiles, à condition que les retombées économiques soient réparties de manière équilibrée entre vallées, villes moyennes, zones frontalières et métropoles, et qu'elles soutiennent l'emploi local, les TPE-PME et l'économie sociale et solidaire.

L'UNSA souligne que l'héritage des Jeux dépendra de la gestion des équipements après l'événement. Les infrastructures créées ou rénovées devront faire l'objet d'une stratégie de reconversion, d'exploitation et de maintenance clairement définie en amont, afin d'éviter les équipements sous-utilisés, coûteux ou inadaptés aux besoins des habitants. Leur usage après 2030 devra être pensé dès leur conception : une accessibilité universelle des équipements comme des espaces naturels, des activités sportives de proximité, de l'accueil associatif, des usages scolaires, des événements culturels ou touristiques, des services publics de proximité. Dans les territoires frontaliers, cette logique de "post-JO" est d'autant plus essentielle que la pression foncière et immobilière fragilise déjà l'accès au logement et aux services pour les actifs locaux payés en euros.

L'UNSA appelle enfin à mesurer les effets d'entraînement des Jeux sur plusieurs plans : transition écologique, amélioration des pratiques de commande publique, développement de la formation, innovation dans la construction et les mobilités et exemplarité en matière de dialogue social. Ces Jeux doivent créer un effet de diffusion positive vers l'ensemble du tissu économique et social régional, en évitant les logiques de concentration des bénéfices et de précarisation des emplois.

L'objectif doit être clair : faire des JOP 2030 un héritage durable, inclusif et crédible, au service des territoires comme de celles et ceux qui y vivent et y travaillent.

L'UNSA votera favorablement cette contribution.

## ► INTERVENTION DE Fabrice CANET, au nom de la CGT et de la FSU (collège 2)

Ce mois-ci, c'est la commémoration du 90<sup>ème</sup> anniversaire du Front Populaire, difficile de ne pas évoquer la figure de Léo Lagrange et les premiers congés payés. A l'époque, le loisir était l'apanage d'une classe sociale. Les mots de Robert Castel résument bien la dimension civilisationnelle de cette politique : « le financement d'un temps libre vaut reconnaissance officielle de l'humanité du travailleur et la dignité du travail humain ». Léo Lagrange devient le chef d'orchestre d'une politique des loisirs notamment en direction des jeunes et les bienfaits du sport en chaussant lui-même les skis lors d'une inauguration. Tel est aujourd'hui l'héritage que nous vivons toutes et tous au quotidien.

La question qui nous est posée est aussi celle de l'héritage, celui que nous voulons laisser par l'organisation des jeux olympiques et paralympiques 2030 dans notre région. Pour reprendre les mots de cette contribution, comment faire en sorte que l'investissement consenti aujourd'hui produise des bénéfices durables pour les territoires, les habitants, les générations futures, dans l'imaginaire individuel et collectif ?

L'héritage d'un événement, c'est ce qui reste après la tenue de celui-ci. Ce concept assez récent a émergé au début des années 2000 et dans l'Agenda 2020, initié par le Comité international olympique (CIO), après l'amer constat que de moins en moins de villes étaient candidates pour organiser les Jeux en raison de leur coût pharaonique et des « éléphants blancs », trop souvent abandonnés après l'événement. Car in fine, il s'agit bien d'utiliser un événement sportif pour autre chose que le sport.


On peut citer les Jeux olympiques de 1936, organisés à Berlin, tout à la gloire d'Hitler, la Coupe du monde de 1978 et le régime dictatorial de Videla en Argentine. Plus proche de nous, regardons l'instrumentalisation faite de la coupe du monde de football. Quand les tensions politiques s'élèvent, le sport devient un outil au service des puissants. Quelle sera la situation en 2030, au regard de l'inquiétant rapprochement d'une partie du milieu des affaires avec l'extrême droite ?

Les grands événements sportifs internationaux comme les JOP sont définis par les critères suivants : un caractère international, un nombre de participants, de spectateurs et de volontaires/bénévoles considérable, une attractivité et une couverture médiatique étendues, des dépenses d'organisation élevées, des impacts sur les populations et l'environnement bâti. Cette définition très matérialiste a ensuite été complétée par une dimension immatérielle relative aux effets sociaux, comme la cohésion sociale, la citoyenneté et le développement des activités physiques et sportives. Mais toutes ces définitions passent sous silence l'emprise grandissante du marché, la tendance à la marchandisation de toutes les activités humaines.

Pour la CGT, ce qui se joue, avant, pendant et après avec des effets d'entraînement, ce sont les interactions entre l'événement et son territoire, dans toute sa complexité et sa nuance, à tous les niveaux : sportif, social/culturel/politique, environnemental, économique, urbain.

Bien sûr, en tant qu'événement sportif, les JOP doivent encourager à la pratique sportive. Il ne s'agit pas d'essentialiser les valeurs du sport. Les dérives sont importantes : addictions, violences sous toutes ses formes : incivilités, dopage, tricheries, les trafics humains, part prépondérante de l'argent et des technologies, les inégalités entre sportifs, les discriminations, la fin de l'universalité de la pratique sportive, les outrances financières qui affectent aussi bien le secteur professionnel qu'amateur... L'héritage ce sera aussi notre capacité à inverser ces dérives notamment celles liées au mercantilisme.

Cependant, le sport véhicule de nombreuses valeurs, pas de partition entre disciplines intellectuelles et physiques, les activités physiques et sportives ne se réduisent pas à l'apprentissage des seules habiletés motrices. Le sport a une double finalité hygiéniste et éducative. Le corps est au cœur de la construction identitaire, un moteur de l'apprentissage intellectuel et des savoir-faire perceptifs. C'est pourquoi cet événement doit permettre le développement de toutes les pratiques, en loisir ou en compétition, libre ou encadrée, dans une dynamique inclusive et tenir la promesse républicaine d'égalité des chances car ces pratiques



sont socialement marquées notamment les sports d'hiver qui sont de plus en plus élitistes. Certaines catégories de la population demeurent stigmatisées, discriminées, et exclues de plusieurs espaces de la société : handicapés, étrangers, homosexuels, transgenres, femmes, séniors, classes populaires... Il faut intégrer tous les individus et accompagner les plus fragiles en privilégiant les notions de plaisir et d'émotions, meilleur levier pour développer la pratique.

Ces objectifs ne seront pas atteints si la France ne profite pas de l'organisation de ces JOP pour casser le monopole des sports de neige et de glace et l'ouverture à d'autres disciplines (cross, cyclo...). Le CIO donne la possibilité au pays organisateur de proposer des sports additionnels. Il faut s'en saisir pour valoriser et renouveler toutes les pratiques de sport en montagne, d'activités pour toutes les saisons, permettre de découvrir la montagne, la nature, sa beauté et sa fragilité.

Les jeux peuvent être également des moments de cohésion sociale, de citoyenneté, et de bien-être ressenti. Les épreuves devront être accessibles à toutes et tous en dépit des différences d'âge, de genre, de classe, de culture. Elles devront mettre en valeur certains publics tels que les femmes, les personnes en situation de handicap, les jeunes défavorisés en construisant des espaces de mixité.

Pour reprendre les mots de Sophie Binet lors de la signature de la charte sociale des Jop 2030 : « C'est la question de la démocratisation du sport. On ne peut pas avoir un événement schizophrène avec des milliards de téléspectateurs, des millions de passionnés et de l'autre côté assister à un décrochage du sport populaire, à commencer par le sport en entreprise ».

Le COJOP, les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les acteurs privés sont pour la plupart engagés dans une démarche sincère en faveur du sport et de ses valeurs, d'autres ne sont guidés que par le profit. Mais c'est la nature même d'un événement d'une telle ampleur que de charrier son lot de problèmes économiques, financiers, sociaux, environnementaux.

Au niveau économique les investissements dans les territoires vont avoir des impacts selon la situation des industries stimulées par les jeux et le contexte local. La redistribution des ressources dans une région est socialement injuste ne profitant pas équitablement à l'ensemble des groupes sociaux. Les études d'impact ne distinguent pas les gagnants et les perdants. Par ailleurs, la charte sociale, économique et environnementale qui contient 27 engagements doit permettre de développer une vraie culture de la prévention notamment concernant les conditions de travail, contre toutes les formes de violences et les risques d'accidents (limitation du nombre des sous-traitance, rétablissement de formes de CHSCT, contrôles...).

Les grands événements ont également un impact sur l'environnement : pollution de l'air, millions de tonnes de CO2, déchets et emballages, utilisation excessive d'énergie et d'eau... Pointer cela, cela n'est pas jeter l'opprobre sur les jeux et l'ensemble des acteurs, mais souligner la dichotomie entre d'une part, les nobles idéaux véhiculés par les jeux olympiques et le sport, et d'autre part, les pratiques réelles dont ceux-ci font l'objet depuis la nuit des temps. Le « toujours plus gros, toujours plus chers, toujours plus discriminants » tend à prendre le pas sur le « Plus vite, plus haut, plus fort -ensemble ».

Nous ne devons pas négliger le fait que les grands événements génèrent d'autres effets négatifs comme la congestion routière, restrictions d'accès, nuisances sonores, prostitution... En termes d'infrastructures, transport, logements, services publics, la réponse doit être à la hauteur des besoins de toutes et tous et non seulement ceux des acteurs économiques de la montagne.

Si la France, plutôt que de se prêter au jeu du sportwashing, pouvait tenir un langage de vérité sur l'impact réel de la tenue d'un événement tel que les Jeux olympiques, elle renouerait ainsi avec sa place de précurseur dans l'organisation du sport mondial (elle est notamment à l'origine des Jeux olympiques modernes, de la Coupe du monde de Football).

Construction de nouveaux équipements, rénovations coûteuses d'infrastructures dont l'utilité est limitée, recours massif à l'enneigement artificiel, compétitions réparties sur des pôles éloignés, pratiques sportives socialement marquées... Cet avis du Ceser balaye l'essentiel des problématiques et des enjeux en termes d'héritage, les travaux en cours sur les modalités d'évaluation seront importants et complémentaires.

Cependant il ne répond pas à une question centrale qui dépasse les JOP, celle de la dialectique entre développement économique et la préservation de l'environnement, de la biodiversité, de l'eau. La présence de plus en plus obsédante du futur dans notre présent nous impose d'y répondre très rapidement.

Pour cette contribution collective et transversale, nous remercions l'ensemble des présidents d'instances, les conseillers et conseillères, la délégation générale et les chargés d'études.

Nous voterons la contribution.

---

## ► INTERVENTION DE François JACQUART, au nom des Associations Humanitaires et d'Insertion en Auvergne-Rhône-Alpes (collège 3)

Chères Conseillères, Chers Conseillers, Monsieur le Président,

Permettez moi, par mon intervention, de combler un manque dans la note sur les JOP Alpes 2030 du CESER.

En effet nos écrits et propositions oublient, dans sa partie liée à l'inclusion et malgré mes différentes interventions, un aspect majeur de la réussite des jeux, de leur préparation et de leur héritage.

Les personnes en situation de précarité qui pour une grande majorité d'entre elles sont les plus éloignées des pratiques sportives et encore plus des sports de montagne hiver comme été.

Ce constat est partagé par l'ensemble des associations humanitaires que je représente.

C'est regrettable d'autant que de son côté le COJOP lui y est sensible pour les Alpes 2030 comme lors des JOP de Paris à la situation des plus pauvres.

Ainsi lors des JOP de 2024, des milliers d'enfants des quartiers politiques de la ville de la Région Parisienne mais aussi des autres villes accueillant des épreuves ont pu être dans les tribunes et découvrir des sports, rencontrer des athlètes et faire ainsi partie de ce grand moment dont ils se souviendront et qui contribue à leur dignité.

Depuis la venue de Mr Élie Patrigeon membre du COJOP, Directeur Impact, Héritage et Durabilité en audition en plénière du Ceser, des contacts sont en cours entre le COJOP et notamment le Secours Populaire Aura et PACA. Nous participons d'ailleurs demain à des premiers échanges pour faire de la jeunesse aux JOP une priorité et notamment pour celles et ceux qui n'ont jamais pu mettre les pieds en montagne, chausser des skis ou randonner en altitude.

Faire des JOP 2030, des jeux pour toutes et tous doit donc être une exigence portée par le CESER.

C'est son rôle pour faire société autour des JOP.

Les JOP se fondent sur trois valeurs de l'olympisme : l'excellence, le respect et l'amitié. Ce socle universel a pour objectif de promouvoir le sport, la culture et l'éducation en vue d'un monde meilleur.

Elles rejoignent ainsi les valeurs du sport que sont l'équité, le travail d'équipe, l'égalité, la discipline, l'inclusion, la persévérance et le respect. contribuant ainsi au développement des compétences personnelles nécessaires pour une citoyenneté responsable.

Ainsi et dans cet esprit global, nous pourrions suggérer plusieurs pistes autour de 3 idées force :

- la découverte de la montagne et des sports de montagne comme facteur de réduction des inégalités.

- le Sport comme structurant la santé des jeunes, associé à une bonne alimentation pour toutes et tous.

- la préservation des espaces et des espèces face au dérèglement climatique par la découverte de lieux emblématiques de la montagne confrontée aux transformations écologiques.

Ainsi, le CESER pourrait être porteur de plusieurs propositions concrètes pour préparer les JOP, pendant les JOP et après les JOP comme héritage durable en direction des publics jeunes fragiles.

Avant la tenue des JOP :

- Par la création comme au JOP de Paris d'une billetterie solidaire qui avec 1 ou 2 euros de plus volontairement payé sur les places, permettrait avec les montants d'organiser des séjours montagne pour les jeunes de familles en précarité.

- La mise en contact de sportifs français participants aux JOP avec des jeunes des QPV pour découvrir les aspects de la préparation de ces sportifs. Le SPF en Aura a expérimenté cela lors des JOP de Paris avec succès pour les uns et les autres.

Pendant les jeux :

- En permettant par des places offertes par le COJOP et La région à des enfants défavorisés d'assister à des épreuves.

- En proposant à la région de participer au financement des déplacements organisés par les associations humanitaires pour des jeunes des quartiers populaires.

- En proposant de favoriser des séjours collectifs de jeunes en mobilisant les hébergeurs, les acteurs du tourisme social, les CAF

Après les jeux et en héritage :

- En proposant de développer le concept de la semaine de la montagne en AURA dans les lycées notamment et dans cette semaine organiser la "journée des oubliés de la montagne" avec des initiatives co organisées avec les CDOS et les Associations Humanitaires.

Toutes ces propositions, reprises dans la note définitive, seraient un message fort du CESER adressé à ce public défavorisé pour contredire une impression justifiée que ces jeunes ressentiront sinon:

Les JOP d'hiver chez nous, c'est pas pour nous !

Merci de votre attention.

---

## ► INTERVENTION DE Marc SAUMUREAU, Au nom des collègues 3 et 4

Monsieur le Président, mes chers collègues,

La note présentée sur « l'héritage des jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2030 » est intéressante à plus d'un titre.

Tout d'abord elle apporte une vision prospective en se projetant sur l'avenir. L'idée est bien de déterminer quel héritage nous souhaitons laisser aux générations futures tant sur les plans environnemental, social qu'économique.

Cette note a également permis, dans un esprit de transversalité, de faire travailler l'ensemble des commissions sur un même thème, tout en respectant leurs champs de compétence respectifs. Le collège 3-4 constate avec satisfaction que cette note n'est pas une simple compilation du travail de chaque commission mais bien un ensemble cohérent de questionnements et de propositions pour des Jeux Olympiques et paralympiques 2030 s'inscrivant dans une réflexion globale et durable.

La question n'est pas de savoir s'il faut maintenir ou non des Jeux, puisque cela est désormais acté, mais bien de proposer une autre manière de les concevoir. Parler d'héritage constitue une porte d'entrée pertinente qui permet de regarder vers l'avenir.

Le collège 3-4 insiste sur la notion de transition vers une nouvelle approche sportive et économique. Ces Jeux doivent être l'occasion de remettre en cause les modèles existants et de proposer de nouvelles orientations sociales, économiques et environnementales. Cette note s'inscrit pleinement dans cette démarche et reprend les préoccupations du collège 3-4

Sur le plan environnemental, le collège 3-4 constate une faiblesse de la charte sociale, économique et environnementale. En effet si celle-ci aborde les questions énergétiques et de mobilité, elle ne traite ni de la biodiversité ni de la gestion de l'eau. Pourtant, dans le contexte actuel de changement climatique, ces enjeux sont fondamentaux. Comment peut-on privilégier la neige artificielle, très consommatrice en eau, alors que la France connaît des périodes de sécheresse, de plus en plus fréquentes ? Comment peut-on ne pas intégrer la biodiversité à la réflexion alors même que les écosystèmes sont fragilisés par ces modifications climatiques.

Face à de tels défis le collège 3-4 suggère que ces Jeux soient l'occasion de revoir les pratiques sportives dites d'hiver en les orientant vers des activités moins dépendantes de la neige. Une réflexion pourrait ainsi être engagée autour de sports de montagne pratiqués en hiver mais aussi et surtout tout au long de l'année en toutes saisons. En effet la neige est de moins en moins présente dans nos montagnes et au mieux ne subsiste actuellement qu'en haute-montagne

Pour le collège 3-4 l'aspect social est également un enjeu incontournable. Les Jeux doivent permettre de promouvoir une conception de sport comme vecteur d'inclusion, de cohésion et de citoyenneté. Il convient de rappeler, par exemple, que le ski ne concerne qu'environ 10% de la population et demeure une pratique particulièrement très élitiste.

Les Jeux doivent également être l'occasion de développer dans les territoires concernés des logements adaptés aux besoins des populations locales ainsi que des services médicaux dont l'offre se raréfie au fil des années. Cela implique qu'une réflexion globale soit menée sur l'ensemble du territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes afin que les populations locales bénéficient concrètement des retombées positives de ces Jeux.

Enfin le collège 3-4 regrette que le monde associatif ne soit pas davantage associé à la gouvernance de ces Jeux.

De nombreuses erreurs sont souvent commises dans la conduite de grands projets, alors que les associations peuvent apporter leurs expertise et compétences dans les domaines environnemental, social voire économique. Tout projet quelle que soit son ampleur, doit pouvoir s'appuyer sur l'ensemble des forces vives du territoire.

Sauf cas individuel le collège 3-4 se montre favorable à cette note et la validera.

A titre personnel j'appuierai les propos du bourbonnais Philippe Charveron en rappelant qu'il y a à Clermot-Ferrand une patinoire qui pourrait servir pour les JOP 2030 et qui s'appelle "Papadakis et Cizeron". Cela aurait été un beau symbole. Merci de votre attention.

---

## ► INTERVENTION DE Eliane AUBERGER, Au nom du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (collège 3)

Ce texte émane du réseau des 6 conservatoires d'espaces naturels de la région AURA.

Il a été élaboré à partir d'une note produite par ce réseau pour le Comité stratégique de JO et validée par le CA de l'union des 6 Cens aura. CE qui suit en est extrait.

- Les enjeux stratégiques retenus et de nombreuses propositions contenues dans la feuille de route environnement JO 2030 sont pertinents. La feuille de route couvre largement le champ environnemental. La présente note ne reprend que les thématiques pour lesquelles le réseau des 6 Cens s'estime compétent.

- L'héritage peut se traduire également en méthodes de travail en intégrant des habitudes de concertation avec les acteurs locaux notamment associatifs

Il nous semble que des améliorations sont possibles.

Il aurait été attendu :

- Une ambition plus marquée quant à la volonté de faire des territoires d'accueil des JOP 2030 des espaces pionniers, démonstratifs et exemplaires de la prise en compte et préservation de l'environnement, et notamment pour ce qui concerne la biodiversité. Avec une plus forte association/implication des acteurs et opérateurs environnementaux sur la thématique biodiversité, gouvernance de la feuille de route et les actions, en tant que partenaires et contributeurs.
- Une meilleure lisibilité des financements des mesures proposées, certaines ne disposant d'ailleurs pas de sources de financements identifiées.
  - A cet égard, peut-on envisager le reversement d'une part des prix des billets pour le financement des mesures de protection de la biodiversité ?
- Des modalités précises de pilotage pour chaque action, COPIL par action ou par thématique ?.
- Une meilleure intégration des acteurs locaux associatifs et autres en concertation avec les acteurs environnementaux locaux afin de garantir l'ambition des projets dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi des actions proposées
- des mesures plus opérationnelles en termes d'état initial, de mesures de suivi et d'attendus, et d'échéances calendaires et de pérennité des mesures dans le temps.
- Une place plus affirmée des modalités, dispositions de concertation locale dans les processus de cadrage diagnostics, programmation, suivi, notamment les Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) et les Projets alimentaires territoriaux (PAT)
- Un lien fort à la déclinaison régionale de la Stratégie nationale de la restauration de la nature et à la dynamique partenariale autour de sa mise en œuvre des et des objectifs à atteindre sera à mettre en place
- des engagements de la Feuille de route Environnement de nature contraignante pour les stratégies dédiées du COJOP et de la SOLIDEO
- Une gouvernance de la Feuille de route et de sa mise en œuvre plus précise : elle se contente de lister des organismes et leurs missions institutionnelles sans précision suffisantes sur les modalités de consultation, leurs rôles, leurs niveaux d'implication ou de responsabilité.
- Un pilotage de la mise en œuvre s'assurant de la cohérence interne entre axes et actions pour éviter que la mise en œuvre de certaines actions n'impacte négativement d'autres objectifs.
- Des ajustements en cours de route. Or il n'apparaît pas d'éléments de phasage, d'organisation de points d'étapes et d'évaluation de la mise en œuvre.
- Un suivi mis en place permettant de garantir, notamment entre 2026-2027 et 2030, que les objectifs définis seront bien mis en œuvre.
- Une évaluation des impacts environnementaux cumulés de ces Jeux.

En termes de pérennité, et d'héritage, la Feuille de route Environnement n'intègre que peu d'éléments concrets permettant de garantir la pérennité des mesures prévues, alors même qu'elle s'inscrit dans le cadre du Plan Héritage des JOP 2030. Nous recommandons que chaque action soit complétée de garanties quant à la pérennité suite à l'évènement.

En complément, le réseau des CEN de la région auvergne Rhone Alpes a fait de nombreuses propositions concrètes pour la mise en œuvre des actions incluses dans la feuille de route environnementale.

Je n'en retiendrai que quelques-unes ici

#### Sur la compensation carbone des transports :

- Orienter la compensation carbone vers des projets sur milieux à enjeux de stockage carbone de types forestiers, tourbières, ... au-delà des milieux agricoles.

- les projets de compensation faisant l'objet d'une labellisation "Bas Carbone" s'appuyer sur des méthodes présentant des co-bénéfices en matière de biodiversité, afin d'appuyer ce principe de cohérence entre les différents axes de la Feuille de route Environnement.

#### Sur les aménagements

- Faire le lien aux acteurs locaux de la protection de l'environnement pour

- Identifier en concertation les « espaces naturels à forts enjeux écologiques » ;
- Participer à l'évaluation sur l'artificialisation des sols lié à l'aménagement des pistes ;
- Mener un travail concerté sur les clauses environnementales à intégrer dans les cahiers des charges pour atteindre l'objectif de minimisation des travaux à impact en matière d'artificialisation pour chaque ouvrage.

- Nous proposons l'intégration d'un Plan Paysager et de Biodiversité : Les projets olympiques doivent impérativement intégrer les volets paysagers et de protection des milieux (notamment post et périglaciaires). Cette démarche globale sur les domaines skiables concernés vise à :

- Garantir que toute modernisation ou aménagement repose sur l'état le plus récent des connaissances scientifiques.
- Assurer que la protection environnementale intègre une forte dimension paysagère (à l'image des exigences d'un "Site Classé") pour valoriser de manière soutenable le patrimoine local.
- Agir de façon concertée sur les flux de fréquentation touristique et l'impact visuel des infrastructures.

- Étendre le seuil des 30 ha d'artificialisation aux surfaces de terrassement et le défrichage liés à l'aménagement des pistes ?

- Concernant les matériaux bio sourcés recommander le label FSC pour l'approvisionnement en bois.

- Sur les bâtiments et ouvrages adaptés au dérèglement climatique : inclure une prise en compte de la biodiversité du bâti, que ce soit pour les constructions neuves ou les rénovations.

- Une cartographie des zones à enjeux écologiques forts dans et hors aires protégées doit être réalisée pour garantir leur évitement.

- Certains sites identifiés ou pressentis pour les JOP 2030 jouxtent des sites Natura 2000. L'enjeu est donc fort en matière de dérangement, de pollution sonore, lumineuse, etc.

- Sur la contribution des JO à l'atteinte des objectifs de la stratégie nationale pour les aires protégées et la mise en place des ZPF

- Faire des JO le levier d'un travail complet sur les enjeux écologiques intégrant les trames écologiques, la biodiversité patrimoniale et fonctionnelle, la ressource en eau, ... La maîtrise foncière est notamment un critère majeur de la levée et maîtrise des pressions et devra être visée via de l'acquisition ou des Obligations réelles environnementales (ORE).

- Les milieux à cibler ,

- Les glaciers/écosystèmes postglaciaires et la forêt subnaturelle sont des enjeux forts du massif alpin mais ne doivent pas occulter d'autres enjeux d'importances de types herbacés, pelouses, prairies, zones humides, ...

- Les CEN proposent en Haute-Savoie la Création de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des Aravis :

#### Sur les enjeux liés à l'eau

- Soutien à l'objectif de 100% des bassins versants des vallées hôtes couverts par un PTGE. Intégrant dans la démarche une concertation forte.

---

## ► INTERVENTION DE Marie-Christine PLASSE, Au nom du Comité régional olympique et sportif (CROS) Auvergne-Rhône-Alpes (collège 3)

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

Je m'exprime aujourd'hui au nom du mandant que je représente à savoir le Comité Régional Olympique et Sportif Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette note, particulièrement riche et complète, a permis d'alimenter les réflexions de l'ensemble des commissions et d'aborder les Jeux Olympiques et Paralympiques des Alpes 2030 sous de nombreux angles et je félicite l'ensemble des commissions pour les travaux effectués dans un délai contraint. Il est en effet essentiel de s'interroger sur l'héritage qui restera pour les habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes, pour notre jeunesse et pour les générations futures.

L'histoire des Jeux nous montre que leur véritable réussite ne se mesure pas uniquement pendant quelques semaines de compétition. Elle se mesure surtout à ce qu'ils transmettent, à ce qu'ils inspirent et à ce qu'ils construisent durablement.

Comme évoqué dans la note le premier héritage est celui que nous laisserons à nos jeunes.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont un formidable vecteur de valeurs. Ils incarnent l'excellence, l'amitié, le respect, mais aussi le courage, la persévérance et le dépassement de soi. Dans une société où les jeunes recherchent souvent des repères, le sport constitue un langage universel capable de rassembler et de transmettre des messages positifs.


Les Jeux des Alpes 2030 offriront à toute une génération la possibilité de vivre un événement exceptionnel à proximité de chez elle. Certains jeunes découvriront peut-être de nouvelles disciplines. D'autres auront l'occasion de rencontrer des athlètes, de s'engager comme volontaire ou de participer à des projets éducatifs liés aux Jeux.

Cet héritage ne concerne pas uniquement les futurs champions. Il concerne aussi tous les jeunes qui apprendront, à travers le sport, l'importance de l'effort, du collectif et du respect des autres. Le mouvement paralympique apportera également un message fort d'inclusion et de changement de regard sur le handicap.

Dans quelques années, de nombreux jeunes de notre région pourront dire : « J'étais là lorsque les Jeux sont venus dans les Alpes françaises. » Cette expérience contribuera à façonner leurs souvenirs, mais aussi leur vision du monde et de leur avenir. Je peux en témoigner avec Albertville 92.

Les Jeux représentent également une opportunité pour renforcer l'identité et le rayonnement de notre région.

La région Auvergne-Rhône-Alpes possède une histoire profondément liée au sport, à la montagne et aux grands événements. C'est bien la quatrième édition des Jeux que nous allons accueillir sur notre territoire et Les Alpes constituent un patrimoine naturel, culturel et sportif reconnu dans le monde entier.



Les Jeux de 2030 permettront de mettre en lumière cette identité et de valoriser les savoir-faire de nos territoires. Ils offriront une vitrine exceptionnelle à nos stations, à nos collectivités, à nos associations sportives, à nos bénévoles et à l'ensemble des acteurs qui font vivre la montagne tout au long de l'année.

Mais l'héritage le plus important sera celui qui bénéficiera directement aux habitants. Les Jeux peuvent renforcer la pratique sportive, encourager les initiatives locales, soutenir l'engagement associatif et développer le sentiment d'appartenance à un projet commun.

Le mouvement sportif sait combien les clubs jouent un rôle essentiel dans la vie de nos communes. Ils créent du lien social, favorisent la mixité et participent à l'éducation des jeunes. Les Jeux peuvent être un accélérateur de cette dynamique en donnant davantage de visibilité au sport et en suscitant de nouvelles vocations d'éducateurs, de dirigeants ou de bénévoles.

Au-delà des infrastructures ou des équipements, l'héritage le plus durable reste souvent humain. Ce sont les compétences acquises, les partenariats créés et les énergies mobilisées qui continuent à produire des effets bien après la cérémonie de clôture.

Enfin, il existe un héritage que l'on ne peut pas mesurer avec des chiffres : celui des émotions.

Le sport possède une force particulière. Il rassemble des personnes qui parfois ne se connaissent pas, mais qui partagent pendant quelques instants la même joie, la même émotion et la même fierté.

Nous avons tous en mémoire des images sportives qui nous ont marqués. Rappelons nous les Jeux de Chamonix, Albertville Grenoble Des victoires, des exploits, des cérémonies, des moments de communion populaire. Ces souvenirs traversent les générations et deviennent une partie de notre histoire collective.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques des Alpes 2030 offriront à notre région l'occasion de vivre ces moments ensemble. Des familles se retrouveront autour des compétitions. Des enfants assisteront peut-être pour la première fois à une épreuve olympique. Des volontaires consacreront du temps à accueillir le monde entier. Des habitants vibreront derrière les athlètes français.

Ces instants laisseront des traces durables dans les mémoires. Ils créeront des souvenirs communs entre les générations. Ils contribueront à renforcer le sentiment de fierté d'appartenir à un territoire capable d'accueillir un événement de cette ampleur.

Lorsque nous parlerons des Jeux dans vingt ou trente ans, nous ne parlerons pas uniquement des résultats sportifs. Nous parlerons aussi des rencontres, des émotions partagées, de l'enthousiasme populaire et de ce que nous avons vécu ensemble.

Oui l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques des Alpes 2030 repose sur trois dimensions essentielles.

D'abord, un héritage pour notre jeunesse, à travers les valeurs, l'inspiration et les opportunités qu'ils offriront aux nouvelles générations.

Ensuite, un héritage pour notre territoire et sa population, en renforçant la dynamique sportive, associative et collective qui fait la richesse de notre région.

Enfin, un héritage de souvenirs, d'émotions et de fierté partagée, qui continuera à vivre bien après l'extinction de la flamme olympique.

Et en cette journée Olympique du 23 juin, il y a 132 ans le jour où le baron Pierre de Coubertin prononça son discours de rénovation des Jeux à la sorbonne je me permets de nous rappeler la devise olympique qui nous anime : « plus haut, plus fort, plus vite, ensemble ».

Les Jeux passent, mais leur héritage demeure. C'est cette ambition de transmission qui doit nous guider afin que les Alpes 2030 soient avant tout un projet au service des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes et des générations qui construiront l'avenir de notre territoire.

Le comité Régional Olympique et Sportif Auvergne-Rhône-Alpes votera cette note.

# Amendement

## Amendement proposé par François JACQUART (collège 3)

Page 42, après le paragraphe :

Ainsi, le CESER ne peut que réaffirmer ici son soutien « à l'intégration d'épreuves de sport adapté, afin de permettre aux athlètes concernés de participer pleinement aux Jeux et d'assurer une représentation inclusive de tous les handicaps ».

Ajout du texte suivant :

Faire des JOP 2030, des Jeux pour toutes et tous en permettant, par des places offertes, à des enfants défavorisés d'assister à des épreuves et de proposer à la région de participer au financement des déplacements organisés par les Associations humanitaires.

En héritage, de développer le concept de la semaine de la montagne en Auvergne-Rhône-Alpes dans les lycées et la création d'une Journée des oubliés de la montagne.

# Résultats des votes (amendement)

Assemblée plénière du 23 juin 2026



**128** ONT VOTE POUR

**3** ONT VOTE CONTRE

**16** SE SONT ABSTENUS

# Résultats des votes individuels (amendement)

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	CHEVALIER Véronique			
		DOLLEANS Jean-Luc			
		DUBOISSET Gilles			
		EHRSAM Olivier			
		MARGUIN Christophe			
		RENIE Stanislas			
		SIQUIER Marie-Amandine			
		THION Elisabeth			
		VEYRE DE SORAS Christine			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick			
		CHARVERON Philippe			
		GLERAN Philippe			
		JAVELLE Valérie-Anne	P		
		PANSERI Anne-Sophie			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques			
		DOGNIN-DIT-CRUISSAT Sarah	P		
		Non désigné(e)			
		IMBERTON Emmanuel			
	Accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian			
		CABUT Bruno			
		GINESTET Fabienne			P
		LE ROUEIL Anne-Marie			
		MASSON Louis	P		
		ROBERT Anne-Marie			

P : procuration

1	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre			
		GOUZE Dominique			
		GUILLAUD Isabelle			P
		LATAPIE Didier			
		OLEKSIK Bernadette			
	Fédération régionale des Chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)	BEZ Nicole			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	BLANC Sylvie		P	
	Accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes	CHABBAL Jean			
		GRIVEAUD Héléne			
	France Chimie Aura	LAFORET Jean-Pierre			
	Accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière	VARICHON Béatrice			P
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude			
		PFISTER Françoise			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	MEUNIER Patrick			
	Accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes et logistique de France	COMBRONDE Céline			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	Non désigné(e)			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	NIGAY Henri			
	Accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes de France	Non désigné(e)			
	SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	VIVIN Françoise			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain			
	L'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes	PERCHE Gaël			
La délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) Auvergne-Rhône-Alpes	FAURE André		P		

P : procuration

1	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FLAUGERE Jean-Luc			
		FONT Maryse			
		GUIGNAND Gilbert			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	ROUSSIN Sandrine			
		CROZAT Jérôme	P		
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo			
		LAUZIER Léa			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	DOUILLON Isabelle			
		MAISON Pierre			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges			
	Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes	DUMONT Yannick			
Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	ANGELOT Eric	P			
Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	DADON Charles				
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARJON Brigitte			
		BLANCHARD Paul			
		CANET Fabrice			
		CARDINAUX Lionel			
		DALMAS Patrick	P		
		FAURE Philippe			
		GELDHOF Nathalie	P		
		GENSEL Virginie	P		
		GRANATA Eric	P		
		GUICHARD Karine			
		MARGERIT Laurence			
		MEQUIGNON Christine			
		PELLORCE Pascal			
		PLANCHE Laetitia			
		SALA Chantal			

P : procuration

2

	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	SAUZEAT Sandrine	P			
		VIGOUROUX Eric	P			
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	ALSAFRANA Colette				
		BADOR Laurent				
		BARRAT Jean	P			
		BAULAND Gisèle	P			
		CASALINO Françoise	P			
		CHENNAZ Cédric	P			
		GUILHOT Jean-Marc	P			
		JACQUIER Claudine	P			
		JUYAUX-BLIN Christian				
		LAMOTTE Bruno	P			
		LE GAC Elisabeth				
		NINNI Agnès				
		PUECH Marilynne	P			
		ROBERTO Sansoro				
		SAILLANT Elisabeth				
		SCHMITT Isabelle	P			
		SIVARDIÈRE Patrick	P			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric				
		BOCHARD Frédéric	P			
		DEVY Eric	P			
		GILQUIN Jean-Pierre				
		LEYRE Michelle	P			
		LORENTE Jérémie	P			
		MERENDET Patricia				
		RICARD Claude				

P : procuration

2	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	SEGAULT Hélène			
		TEMUR Hélène			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	DEUDE Sylvie			
		GRANDJEAN François			
		LEAULT Patrick			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ASENSIO Luis			
		GUERROUI Nassira			
		MILANETTI Nathalie			
		ROCHE Jocelyne			
		ROUSTAND Philippe	P		
		SAVTCHENKO-BELSKY Cyril	P		
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	HAMELIN Catherine			
		HERAUD Marta			
		LOHEZ Valérie			
		MYC Michel	P		
		SIMIOT Nicolas	P		
Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	P			
Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	LAPACAS Patrick				
	TRINCA Christiane				
3	Union régionale des associations familiales Auvergne- Rhône-Alpes	NANTAS Dominique			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne- Rhône-Alpes	Non désigné(e)			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne- Rhône-Alpes	JOUVE Henry	P		
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	MOREL Nathalie			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône- Alpes	AUBRY Marc			
	Fédération hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes	TOURAINÉ Jean-Louis			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union régionale des Fédérations départementales Génération mouvement les aînés ruraux et la Fédération nationale des associations retraités Auvergne Rhône-Alpes	LUCCANTONI Evelyne	P		

P : procuration

3

CREAI Auvergne-Rhône-Alpes	HERMOUET Nicolas			
URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	DAMIRON Christophe			
Union régionale SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes	BABOLAT Guy			
Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis			
Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique			
Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias			
	BERNARD Sébastien			
	DOMPNIER Nathalie			
	SURREL Hélène			
Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, APEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie			
	MESSIÉ Christine			
	MEUNIER Frédérique			
	ZAKAR Saïd			
Accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes	GILLES Pascale			
CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MOLY Agathe			
	MONNET Alexis			
Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	LEPINAY Reine	P		
Accord entre UNEF, AFEV et FAGE	BERTHON Soraya			
	HOSTETTLER Thomas			
Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	CALMETTE Alain			
Comité régional olympique et sportif Auvergne-Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine			
Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	RIGOLLET Johann			
	ROSSI Sylvie			
Union fédérale des consommateurs « UFC que choisir » d'Auvergne-Rhône-Alpes	NODIN Alain			
Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes	PLANCHON Nicolas	P		
	Non désigné(e)			

P : procuration

3

Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	LE ROUX Céline			
Accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno			
Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	ROCHER François			
Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes	CRAMARD Odile	P		
Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques			
	BOCHATON Alice			
	GRATALOUP Sylvain	P		
	VENEL Anne-Laure			
	Non désigné(e)			
Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	LAI-PUIATTI Marisa			
Accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique	JACQUART François			
Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon			
Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes	de MONTGOLFIER Annick			
Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	BERTRAND Jean-Jacques			
Association nationale des apprentis	MARTIN Baptiste			
Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	VIALLOON Christian			
Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BELOT-DEVERT Marie-Charlotte	P		
	BONNEFOY Thomas			
Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	CONSTANCIAS Hubert			
	RESCHE-RIGON Frédérique			
Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc			
Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	VERILHAC Yves			

P : procuration

<b>3</b>	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	OUVRIER-BUFFET Gérard			
		PELLET Anne			
		RIALHE Anne			
		WALBAUM Ludovic			P
<b>4</b>	Personnalités qualifiées	CARUANA Laurent			
		COLLONGE Martine			
		MANET Louis			
		MERCIER Chantal			
		PEYREFITTE Carole			
		QUADRINI Antoine			
		VERNEY-CARRON Florence			

P : procuration

# Résultats des votes (note)

Assemblée plénière du 23 juin 2026



**151** ONT VOTE POUR

**0** A VOTE CONTRE

**2** SE SONT ABSTENUS

# Résultats des votes individuels (note amendée)

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	CHEVALIER Véronique	P		
		DOLLEANS Jean-Luc			
		DUBOISSET Gilles			
		EHRSAM Olivier			
		MARGUIN Christophe			
		RENIE Stanislas			
		SIQUIER Marie-Amandine			
		THION Elisabeth			
		VEYRE DE SORAS Christine	P		
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick			
		CHARVERON Philippe			
		GLERAN Philippe			
		JAVELLE Valérie-Anne	P		
		PANSERI Anne-Sophie			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques			
		DOGNIN-DIT-CRUISSAT Sarah	P		
		Non désigné(e)			
		IMBERTON Emmanuel			
	Accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian			
		CABUT Bruno			
		GINESTET Fabienne	P		
		LE ROUEIL Anne-Marie			
		MASSON Louis	P		
		ROBERT Anne-Marie			

P : procuration

1	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre			
		GOUZE Dominique			
		GUILLAUD Isabelle	P		
		LATAPIE Didier			
		OLEKSIK Bernadette			
	Fédération régionale des Chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)	BEZ Nicole			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	BLANC Sylvie	P		
	Accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes	CHABBAL Jean			
		GRIVEAUD Hélène			
	France Chimie Aura	LAFORÉ Jean-Pierre			
	Accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière	VARICHON Béatrice	P		
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude			
		PFISTER Françoise			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	MEUNIER Patrick			
	Accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes et logistique de France	COMBRONDE Céline			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	Non désigné(e)			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	NIGAY Henri			
	Accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes de France	Non désigné(e)			
	SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	VIVIN Françoise			
Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain				
L'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes	PERCHE Gaël				
La délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPF) Auvergne-Rhône-Alpes	FAURE André	P			

P : procuration

1	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FLAUGERE Jean-Luc			
		FONT Maryse			
		GUIGNAND Gilbert			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	ROUSSIN Sandrine			
		CROZAT Jérôme	P		
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo			
		LAUZIER Léa			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	DOUILLON Isabelle			
		MAISON Pierre			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges			
	Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes	DUMONT Yannick			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	ANGELOT Eric	P		
Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	DADON Charles				
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARJON Brigitte			
		BLANCHARD Paul			
		CANET Fabrice			
		CARDINAUX Lionel			
		DALMAS Patrick	P		
		FAURE Philippe			
		GELDHOF Nathalie	P		
		GENSEL Virginie	P		
		GRANATA Eric	P		
		GUICHARD Karine			
		MARGERIT Laurence			
		MEQUIGNON Christine			
		PELLORCE Pascal			
		PLANCHE Laetitia			
		SALA Chantal			

P : procuration

2

2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	SAUZEAT Sandrine	P		
		VIGOUROUX Eric	P		
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	ALSAFRANA Colette			
		BADOR Laurent			
		BARRAT Jean	P		
		BAULAND Gisèle	P		
		CASALINO Françoise	P		
		CHENNAZ Cédric	P		
		GUILHOT Jean-Marc	P		
		JACQUIER Claudine	P		
		JUYAUX-BLIN Christian			
		LAMOTTE Bruno	P		
		LE GAC Elisabeth			
		NINNI Agnès			
		PUECH Marilyne	P		
		ROBERTO Sansoro			
		SAILLANT Elisabeth			
		SCHMITT Isabelle	P		
	SIVARDIÈRE Patrick	P			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric			
		BOCHARD Frédéric	P		
		DEVY Eric	P		
		GILQUIN Jean-Pierre			
		LEYRE Michelle	P		
		LORENTE Jérémie	P		
		MERENDET Patricia			
		RICARD Claude			

P : procuration

2	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	SEGAULT Hélène			
		TEMUR Hélène			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	DEUDE Sylvie			
		GRANDJEAN François			
		LEAULT Patrick			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ASENSIO Luis			
		GUERROUI Nassira			
		MILANETTI Nathalie			
		ROCHE Jocelyne			
		ROUSTAND Philippe	P		
	SAVTCHENKO-BELSKY Cyril	P			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	HAMELIN Catherine			
		HERAUD Marta			
		LOHEZ Valérie			
		MYC Michel	P		
SIMIOT Nicolas		P			
Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	P			
Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	LAPACAS Patrick				
	TRINCA Christiane				
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	NANTAS Dominique			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUVE Henry	P		
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	MOREL Nathalie			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc			
	Fédération hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes	TOURAIN Jean-Louis			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union régionale des Fédérations départementales Génération mouvement les aînés ruraux et la Fédération nationale des associations retraités Auvergne Rhône-Alpes	LUCCANTONI Evelyne	P		

P : procuration

3

CREAI Auvergne-Rhône-Alpes	HERMOUET Nicolas			
URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	DAMIRON Christophe			
Union régionale SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes	BABOLAT Guy			
Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis			
Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique			
Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias			
	BERNARD Sébastien			
	DOMPNIER Nathalie			
	SURREL Hélène			
Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, APEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie			
	MESSIÉ Christine			
	MEUNIER Frédérique			
	ZAKAR Saïd			
Accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes	GILLES Pascale			
CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MOLY Agathe			
	MONNET Alexis			
Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	LEPINAY Reine	P		
Accord entre UNEF, AFEV et FAGE	BERTHON Soraya			
	HOSTETTLER Thomas			
Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	CALMETTE Alain			
Comité régional olympique et sportif Auvergne-Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine			
Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	RIGOLLET Johann			
	ROSSI Sylvie			
Union fédérale des consommateurs « UFC que choisir » d'Auvergne-Rhône-Alpes	NODIN Alain			
Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes	PLANCHON Nicolas	P		
	Non désigné(e)			

P : procuration

3

Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	LE ROUX Céline			
Accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno			
Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	ROCHER François			
Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes	CRAMARD Odile	P		
Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques			
	BOCHATON Alice			
	GRATALOUP Sylvain	P		
	VENEL Anne-Laure			
	Non désigné(e)			
Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	LAI-PUIATTI Marisa			
Accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique	JACQUART François			
Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon			
Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes	de MONTGOLFIER Annick			
Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	BERTRAND Jean-Jacques			
Association nationale des apprentis	MARTIN Baptiste			
Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	VIALLOON Christian			
Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BELOT-DEVERT Marie-Charlotte	P		
	BONNEFOY Thomas			
Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	CONSTANCIAS Hubert			
	RESCHE-RIGON Frédérique			
Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc			
Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	VERILHAC Yves			

P : procuration

<b>3</b>	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	OUVRIER-BUFFET Gérard			
		PELLET Anne			
		RIALHE Anne			
	WALBAUM Ludovic	P			
<b>4</b>	Personnalités qualifiées	CARUANA Laurent			
		COLLONGE Martine			
		MANET Louis			
		MERCIER Chantal			
		PEYREFITTE Carole			
		QUADRINI Antoine			
		VERNEY-CARRON Florence			

P : procuration

# Contacts

## Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

## Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél : 04 26 73 55 16

## Déléguée générale adjointe

Corinne LEBRETON

corinne.lebreton@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 48 72

## Chargés d'études

Anne CHAUMILLON

anne.chaumillon@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 32 17

Guillaume CHAUQUET

guillaume.chauquet@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 73 30 17 91

Laurent DE PESSEMIER

laurent.depessemier@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 08

Séverine FONTANIER

severine.fontanier@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 73 31 93 51

Lou HAWKINS

lou.hawkins@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 38 31

Adrien LECOMTE

adrien.lecomte@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 50 27

## Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,  
inscrivez-vous à notre newsletter sur

[lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr](mailto:lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr)

ou retrouvez les informations sur le site internet  
[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)

## NOTE

### Alpes 2030 : bien plus que des Jeux, un choix d'avenir.

À l'heure où la montagne se transforme sous l'effet du changement climatique, les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 posent une question essentielle : quel héritage voulons-nous laisser ?

À travers ce rapport, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes porte la voix de la société civile et appelle à faire des Jeux un véritable tournant. Un tournant pour les territoires de montagne, pour leurs habitants, pour leurs modèles économiques et pour leur capacité à s'adapter aux défis de demain.

Plus qu'un événement sportif mondial, Alpes 2030 doit devenir un accélérateur de transitions : transition écologique, avec une montagne plus sobre et résiliente ; transition économique, avec des activités diversifiées toute l'année ; transition sociale, avec des Jeux inclusifs et accessibles à toutes et tous.

### REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES | MONTAGNE | SPORT | JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Crédits photos : © Auvergne-Rhône-Alpes - Eric Soudan / © Aravis - David Machet / © Auvergne-Rhône-Alpes - Jérôme Pruniaux / © OT La Clusaz - Clément Hudry / © T. Vattard/Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme / © Christian Martelet/Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme / © G. Reynard/Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme / © P. Maillot-Contoz/Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme / © OT La Clusaz - Thierry Milherou / Pierre-Jean DURIEU / Marc Chatelain / 123rf

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)



**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON**  
125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73

**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND**  
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29